DERNIÈRE ÉDITION

Le Monde

QUARANTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 13538 — 6 F — Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Fontaine — DIMANCHE 7-LUNDI 8 AOUT 1988

M. Baker à la rescousse de M. Bush

Comme prévu, M. James Baker a démissionné, le vendredi 5 août, de ses fonctions de secrétaire au Trésor pour prendre la direction de la campagne électorale du vice-président Bush. Soucieux de rassurer la communauté financière, le président Reagan a simultanément annoncé que la succession de son grand argentier serait assurée par le banquier Nicholas Brady. Le choix de ce pilier de l'*establishment* à *Wall Street* vise à éviter les remous au moins jusqu'à l'élection de novembre. M. Reagan a d'ailleurs souligné que M. Brady veillera à la « continuité de notre politique économique ». Il est d'autant plus douteux que le nouveau secrétaire au Trésor soit en mesure de prendre d'importantes initiatives que son expérience des négociations économiques et financières internationales a été jusqu'à présent fort limitée.

M. Baker était en tout cas attendu comme le messie dans l'entourage du candidat républicain. Ce fidèle ami de M. Bush est en effet un vétéran des campagnes électorales. Même si son concours n'a pas toujours assuré le succès des candidats qu'il a soutenus — le président Ford par exemple, battu en 1976 par Jimmy Carter, — il est considéré comme un « animal politique » doué d'un sens aigu de la communication. Son engagement est un atout de taille pour le vice-président Bush, à l'heure où celui-ci est nettement distancé par le gouverneur Dukakis dans la course à la Maison Blanche.

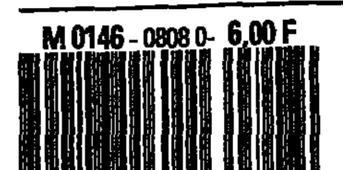
A l'exception de personnalités de l'aile droite du Parti républicain et de quelques économistes professionnels, qui le considèrent comme « un amateur intelligent ayant eu de la chance », la classe politique est, dans son ensemble, très favorable à M. Baker. Il a été pour M. Reagan l'homme indispensable, maintenant de bonnes relations avec le Congrès et maniant les médias avec beaucoup d'habileté.

Ce riche patricien, à l'abri des problèmes d'argent, a surtout une solide réputation d'intégrité, qui contraste avec celles de quelques-uns des membres d'une administration éclaboussée ces derniers mois par les scandales les plus divers.

Comme un bonheur n'arrive jamais seul, M. Bush vient d'apprendre — sans doute avec soulagement — que le procès d'Oliver North, ancien lieutenant-colonel des marines au centre de la triste saga de l'« Irangate » n'aurait lieu qu'après l'élection présidentielle du 8 novembre. C'est un risque de moins de voir déballer en justice quelques détails supplémentaires d'une histoire dans laquelle le rôle du vice-président sortant n'a pas toujours été de la plus grande clarté.

Cet heureux ajournement judiciaire, joint à la caution de M. Baker, suffira-t-il à faire rattraper à M. Bush son retard dans les intentions de vote des électeurs ? Du moins, la campagne du candidat républicain se présente-t-elle aujourd'hui sous de meilleurs auspices qu'hier.

(Lire nos informations page 14.)



Les négociations entre Pretoria, Luanda et La Havane

Premier accord sur un règlement dans le sud-ouest de l'Afrique

La réunion de Genève entre Angolais, Cubains et Sud-Africains, s'est conclue, le vendredi 5 août, par un accord dont le contenu ne sera révélé qu'au début de la semaine prochaine. Celui-ci porte sur les « mesures nécessaires » pour régler les conflits dans le sud-ouest de l'Afrique, mesures qui comporteraient notamment un cessez-le-feu. Rendez-vous a été pris pour une nouvelle série de discussions à la fin d'août. Le médiateur américain, M. Crocker, a qualifié l'accord de « pas en avant ».

Les négociations entre Angolais, Cubains et Sud-africains avancent pas à pas. La réunion de Genève — la quatrième après celles de Londres, Brazzaville et Le Caire — n'a pas permis des progrès décisifs même si, d'entrée de jeu, les autorités de Pretoria avaient cru bon de rendre public un calendrier de paix très détaillé, aussitôt rejeté, comme on pouvait s'y attendre, par Luanda et La Havane.

L'accord conclu à Genève ne porte donc que sur des « *mesures nécessaires* » pour régler les conflits dans le sud-ouest de l'Afrique. Bien que les parties prenantes se soient engagées à ne divulguer aucun détail avant le lundi 8 août, beaucoup d'observateurs pensent qu'il pourrait s'agir d'un cessez-le-feu. Déjà, une trêve tacite s'est imposée sur le terrain depuis la signature, le 20 juillet, de l'accord-cadre de New-York.

Le médiateur américain, M. Chester Crocker, secrétaire d'Etat adjoint aux affaires africaines, a qualifié l'accord de Genève, de « *pas en avant* ». De nouvelles négociations devraient s'ouvrir au cours de la semaine du 22 août. Il sera alors temps, si tout a été fait pour éviter des dérapages sur le terrain, d'aborder la négociation au fond, à savoir le retrait des troupes cubaines d'Angola, les conditions d'accession de la Namibie à l'indépendance et l'assistance aux mouvements de guérilla qui, pour le moment, n'ont pas encore été associés à ces pourparlers de paix.

(Lire nos informations page 4.)

Salaires, emploi, Sécurité sociale

Le gouvernement prévoit une rentrée sociale difficile

Le gouvernement et le patronat s'inquiètent d'une « rentrée » sociale que la CGT annonce déjà chaude. Selon le patronat de la métallurgie, « une césure dans le climat social risque de se produire à l'automne ». Les appels à l'action de la centrale de M. Krasucki pourraient avoir davantage d'échos, sur fond de mécontentement à propos des salaires. Dans le conflit des mineurs de Gardanne la CGT a accepté une réunion avec le ministre de l'industrie, lundi (lire page 14).

Les Conseils de Krasu-Futé :

JE PRÉVOIS DES EMBOUTEILLAGES MONSTRES EN SEPTEMBRE ENTRE LA BASTILLE ET LA RÉPUBLIQUE !

PLANTU

Lire page 11 l'article de MICHEL NOBLECOURT

La lutte antiterroriste en Espagne
Madrid attend de Paris de nouvelles formes de coopération
PAGE 14

Nouvelle-Calédonie
Les avocats du FLNKS demandent l'amnistie pour les crimes de sang
PAGE 5

Les projets d'Antenne 2
Cinq feuilletons français dès la rentrée
PAGE 7

Empreintes génétiques
Pour la première fois en France, un violeur présumé soumis au test
PAGE 6

Le sommaire complet se trouve en page 14

La démocratie minée par la crise économique

L'Argentine à la dérive

Le traitement de choc annoncé récemment à Buenos-Aires pour restaurer l'économie argentine a été accueilli avec scepticisme par l'opinion. La crise a entamé le crédit du président Alfonsin, ce qui fait le jeu du péronisme dans la perspective des élections du printemps prochain.

BUENOS-AIRES
de notre envoyé spécial

Avec le tango et l'inflation, nous allons aux élections. Tel est le titre d'une revue de cabaret en vogue depuis des mois à Buenos-Aires et qui ne devrait pas de sitôt disparaître de l'affiche. A en juger du moins par les réactions de dérision et d'hostilité que provoquent les graves décisions économiques et financières annoncées le 3 août par le gouvernement du président Alfonsin, après trois jours de fermeture des banques. Malgré une mise en scène dramatique, les Argentins continuent de douter, sinon de désespérer. Ce énième train de mesures *anti-inflationnistes*, baptisé « plan Primavera » (« Printemps ») — on est à court de dénominations... — risque fort de connaître l'insuccès des multiples précédents.

Croulant sous le poids de la dette extérieure, affectée par les vertiges de l'hyperinflation (25 % en juillet, 160 % en sept mois), l'économie est exsangue. M. Raul Alfonsin paraît davantage discrédité, et les Argentins, qui ont perdu en moyenne un quart de leur pouvoir d'achat depuis le retour à la démocratie, s'adonnant un peu plus au dépit, à l'humour noir, quand ils ne se prennent pas à rêver de l'impossible... La tentation est grande, dans la perspective des prochaines élections du printemps 1989...

Avec la désignation, en juillet, des principales candidatures à la présidence, la campagne a déjà commencé. Le temps presse pour M. Alfonsin, et c'est notamment pourquoi il vient de lancer ce nouveau plan. Il ne peut se représenter lui-même, mais il espère encore réduire les dérapages économiques et soumettre ainsi dans les meilleures — ou les moins mauvaises — conditions le candidat de son parti (radical), M. Eduardo Angelos, au choix des électeurs.

« *Trop peu, trop tard* », écrivait l'éditorialiste de la *Nacion* au lendemain de l'annonce des dernières mesures. Elles sont pourtant, à première vue, impressionnantes : gel des prix jusqu'au 16 août — près de deux semaines, c'est beaucoup en Argentine — et limitation (de 1,5 % à 3,5 %) des augmentations pour les trois mois suivants ; dévaluation de la monnaie (l'austral) d'environ 12 % et nouvelle régulation des changes ; restriction sévère des dépenses gouvernementales en matière de grands équipements.

FRANCIS CORNU.

(Lire la suite page 4.)

Du Louvre à la Défense

Les surprises de la perspective

Les Français commencent à découvrir la nouvelle perspective qui, du Louvre à la Défense, en passant par l'Arc de triomphe, est considérée comme l'une des plus prestigieuses et des plus longues (8 kilomètres) du monde. Son prochain achèvement avec la Pyramide de verre et la grande Arche fera-t-il taire les polémiques ?

La Pyramide du Louvre, en attendant le véritable Grand Louvre, et l'arche de la Défense sont en voie d'achèvement. A l'est, la cour Napoléon va être rendue au public dans les mois à venir, et il faudra attendre 1989 pour qu'à l'ouest l'œuvre de Spreckelsen participe aux festivités du bicentenaire de la Révolution.

Aura-t-on, d'ici là, oublié les polémiques ? La réalité tangible de l'architecture en viendra-t-elle à bout, ou bien les passions s'échaufferont-elles à nouveau, avec leurs cortèges d'arguments vrais ou outrés, et parfois même leurs contrevérités ? Rien n'est *moins sûr*. En matière d'architecture et d'urbanisme, l'équilibre entre la brutalité et la frilosité est bien difficile à trouver, et cet équilibre reste bien difficile à comprendre quand l'ouvrage, une fois achevé, oblitère les autres choix possibles qui se présentaient avant l'adoption d'un projet.

On croit alors pouvoir juger « sur pièces ». Mais la complexité de la ville interdit en fait ce regard simple et de prétendue bonne foi sur l'objet architectural, qu'il soit arche, pyramide, ou modeste gymnase à l'intersection de deux rues. Pour éliminer au moins les contrevérités, le témoignage de la photographie peut se révéler un allié précieux, voire un appoint essentiel.

Ainsi à quatre reprises, chaque samedi du mois d'août, nous en ferons l'expérience sur un point ou problème sensible de Paris. En commençant, aujourd'hui bien sûr — à tout seigneur tout honneur, — par le fameux axe qui relie le Louvre à l'ouest de Paris, sous le nom de « perspective de la Défense ».

Tandis que les polémiques se sont concentrées sur la malheureuse Pyramide de M. Pei, qui n'est jamais que la verrière de l'immense entrée du futur Grand Louvre, elles se sont focalisées, à l'autre extrémité, non sur l'Arche elle-même, dont la nouveauté radicale a laissé cois les critiques, mais sur le risque qu'elle faisait courir à la sacro-sainte perspective.

Une perspective, quelle perspective ? Suivi pas à pas, à hauteur d'homme, l'axe principal de Paris ne correspond guère aux clichés. Parce qu'il n'est pas droit, la cour Napoléon formant un angle sensible avec les Champs-Elysées. Parce qu'il n'est pas plat, mais composé d'une suite de montées et de descentes qui interdisent la continuité du regard. Parce qu'il est ponctué de monuments heureux, comme l'obélisque, ou lourds, comme l'Arc de triomphe, qui interdisent à la vue l'excès de liberté et les plaisirs de l'horizon. Parce que l'arche de la Défense, sauf sur une part limitée des Champs-Elysées, n'est vraiment perceptible qu'après l'Etoile. Enfin, parce que la pyramide est le monument le plus invisible depuis cet axe : elle se trouve en effet masquée par le Carrousel, en raison du décrochement du Louvre.

Si les deux opérations doivent se solder par des défauts, ils ne sont donc pas à chercher dans ces deux directions.

FRÉDÉRIC EDELMANN.

Voir page 8 notre reportage photographique

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 6 dir. ; Tunisie, 700 m. ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 20 sch. ; Belgique, 40 fr. ; Canada, 1,75 $; Antilles/Réunion, 7,20 F ; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 10 kr. ; Espagne, 175 pes. ; G.-B., 60 p. ; Grèce, 180 dr. ; Irlande, 90 p. ; Italie, 2 000 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 40 f. ; Norvège, 13 kr. ; Pays-Bas, 2,50 fl. ; Portugal, 130 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 14 cs. ; Suisse, 1,80 f. ; USA, 1.50 $; USA (West Coast), 2 $.

Dates

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-97-27
Télex MONDPAR 650 572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81

Edité par la SARL *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944.

Capital social :
620 000 F

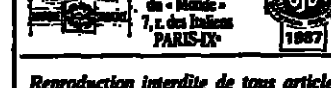
Principaux associés de la société :
Société civile
« Les rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général :
Bernard Wouts.

Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.

Corédacteur en chef :
Claude Sales.





Commission paritaire des journaux
et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037
Microfilms et index du Monde
Renseignements au (1) 42-47-99-61.

Il y a trente ans

La croisière du « Nautilus » sous le pôle Nord

Le lundi 4 août 1958 à 4 h 15 du matin (heure française), le sous-marin américain à propulsion nucléaire *Nautilus* passait sous le pôle Nord. Il était parti discrètement de Pearl-Harbor, aux îles Hawaii, le 22 juillet, avait fait brièvement surface un peu au nord du détroit de Behring, puis s'était engagé sous la calotte glaciaire. Quelques jours plus tard, il émergeait entre le Groenland et le Spitzberg. Le commandant, William Anderson, quittait le bord quand le *Nautilus* passait près de l'Islande et confiait le commandement à son second, Franck Adams. Tandis que le sous-marin ralliait Portland en Grande-Bretagne, un avion spécial conduisait le commandant Anderson à la Maison Blanche. C'est peu après son arrivée, le 9 août, que le président Eisenhower fit connaître au monde entier l'exploit du *Nautilus*.

Exploit scientifique d'abord, mais aussi défi que s'était jeté la marine américaine. Le pôle Nord avait été atteint par voie terrestre en 1909 par un officier de marine américain, Robert Peary. Un autre officier de la Navy, Richard Byrd, avait survolé le pôle en 1926. Le commandant Anderson complétait le trio, en atteignant le pôle par la voie naturelle aux marins. Il lui avait fallu passer sous la mer puisque la surface en était gelée, et rester plusieurs jours en plongée. Cela aurait été impossible à un sous-marin classique. Le moteur nucléaire du *Nautilus* autorisait ce voyage au fond des mers.

Mais l'exploit était surtout stratégique. Le sous-marin était passé sans être détecté dans le détroit de Behring, et, une fois sous la banquise, était à l'abri de tout repérage. Il aurait pu faire surface au voisinage des côtes soviétiques et menacer la route maritime qui suit sur 5 000 kilomètres le littoral de la Sibérie. Premier sous-marin nucléaire américain, le *Nautilus* n'était pas destiné à lancer des fusées balistiques ; mais les missiles Polaris étaient alors en développement, et l'on construisait les sous-marins nucléaires qu'ils devaient équiper. Presque tout le territoire soviétique serait menacé par ces sous-marins croisant dans l'océan Arctique. La démonstration allait d'ailleurs être complétée quelques jours plus tard par le *Skate*, autre sous-marin nucléaire américain, qui fit presque le même trajet en sens inverse, trouva une polynie (fissure entre les blocs où la glace n'a qu'une vingtaine de centimètres d'épaisseur), creva la couche superficielle et fit surface en plein Arctique.

« Je maudis les prétendus experts »

Moins d'un an après le coup de tonnerre qu'avait été le lancement du premier Spoutnik par l'Union soviétique, les Américains répondaient par une prouesse que certains ont jugée comparable. Le grand battage organisé par la Maison Blanche autour de l'exploit du *Nautilus* n'avait d'ailleurs qu'une ambition : montrer au monde entier que la supériorité technique qu'on prêtait alors aux Soviétiques n'était pas justifiée ; il y avait des domaines où l'Amérique savait encore damer le pion à son grand rival.

On sut par la suite qu'il s'agissait d'une opération longuement préparée. L'homme-clé en avait été l'amiral Hyman Rickover, créateur de la marine nucléaire, lequel avait, dès les premières études, envisagé de faire voguer des sous-marins sous la banquise. Il n'était certes pas besoin d'être un grand marin pour constater que cette route était le plus court et le plus discret chemin vers l'Union soviétique. Mais elle paraissait bien hasardeuse. Au temps des sous-marins classiques, astreints à de fréquentes « respirations », le plafond de glace était un obstacle infranchissable. Le nucléaire écartait cette difficulté, mais il en restait d'autres, comme l'impossibilité de faire surface en cas d'avarie. De plus, on ne connaissait presque rien aux fonds marins de l'Arctique, et on avait des idées très sommaires et fausses sur la banquise. Dans le livre qu'il a consacré à l'expédition, et où il raconte les nombreuses difficultés qu'il rencontra (1), le commandant Anderson écrit à ce propos une phrase révélatrice : *« Je maudis les prétendus experts – moi compris – auteurs d'innombrables écrits consacrés à la glace polaire. Je constate qu'ils n'y connaissaient rien. »*

Ce n'était pas une telle méconnaissance qui aurait pu arrêter l'amiral Rickover, lequel avait surmonté bien d'autres obstacles pour faire concevoir et construire un réacteur nucléaire assez compact pour être logé à bord d'un sous-marin. Il faut rappeler ici que les réacteurs actuels à uranium enrichi et eau légère dérivent du prototype de réacteur pour sous-marin, et que c'est justement leur compacité qui, en limitant le gros œuvre et la tuyauterie, leur a fait gagner la bataille économique.

Le Nautilus fut lancé en 1954. Trois ans plus tard, après avoir participé à des manœuvres dans l'Atlantique nord, il entreprenait une première reconnaissance qui le fit s'engager sous la banquise et parcourir un millier de milles nautiques dans l'océan Arctique. L'opération fut fort dangereuse, car le système de sondage dont était équipé le *Nautilus* se révéla insuffisant. En effet, si l'épaisseur de la glace dépasse rarement 30 mètres, il arrive fréquemment que des plaques, tassées entre leurs voisines, aient basculé et s'enfoncent jusqu'à 70 mètres. Le profil du dessous des glaces est donc hérissé de ces « quilles » dangereuses que ne repérait pas le sondeur. De plus, la glace était beaucoup plus compacte qu'on ne le supposait. Cela valut au submersible des chocs sérieux qui mirent hors d'usage ses deux périscopes. Plus grave, une fissure menaçante était apparue sur l'un d'eux. Il fallut que deux membres de l'équipage fassent, sur le pont d'un bateau roulé par les vagues, une soudure dont le commandant écrit qu'elle aurait été déjà difficile dans un atelier spécialisé.

Une vallée sous-marine

Cette première reconnaissance mit en évidence d'autres difficultés comme l'impossibilité d'utiliser le compas magnétique ou le compas gyroscopique, tous deux défaillants aux hautes latitudes. Mais, au moins, le *Nautilus*, abordant l'Arctique par l'Atlantique, se trouvait-il toujours dans des zones où la mer était assez profonde pour qu'il puisse manœuvrer sans encombre. Il faillit cependant toucher les hauts-fonds qui bordent le Groenland à cause de la difficulté de faire le point. L'accès depuis le Pacifique par le détroit de Behring allait se révéler bien plus difficile.

C'est au printemps 1958, après étude des mesures faites l'année précédente, qu'il fut décidé de rallier Pearl-Harbor à Portland en passant sous le pôle. Le *Nautilus* avait été réparé, doté de sondeurs plus précis et d'un indispensable système de navigation par inertie. Il quitta le 9 juin les îles Hawaii et se dirigea vers le nord.

Le 28 juin, il était de retour. Il avait difficilement passé le détroit de Behring – *« Le fond est à 14 mètres, la glace à 6 mètres »*, écrit son commandant – et était entré dans la mer des Tchouktches. Et là, se faufilant entre des icebergs, passant de justesse sous l'un d'eux, le *Nautilus* chercha vainement un accès. Plusieurs fois le commandant Anderson craignit d'être bloqué et dut faire des manœuvres risquées pour se dégager.

Le sous-marin repartit le 22 juillet pour une seconde tentative, qui allait être la bonne. Se glissant dans l'étroit chenal qui séparait alors la côte de l'Alaska et la banquise, il découvrit au nord de Point Barrow une vallée sous-marine qui lui permit de s'enfoncer sous les glaces. Dès qu'il eut atteint une profondeur suffisante pour ne rien craindre des glaces, le commandant Anderson mit le cap plein nord. Les 1 100 milles nautiques qui le séparaient du pôle furent franchis en moins de quarante-huit heures, malgré la présence d'un haut-fond qu'ignoraient les cartes.

Tapis au fond de l'Arctique

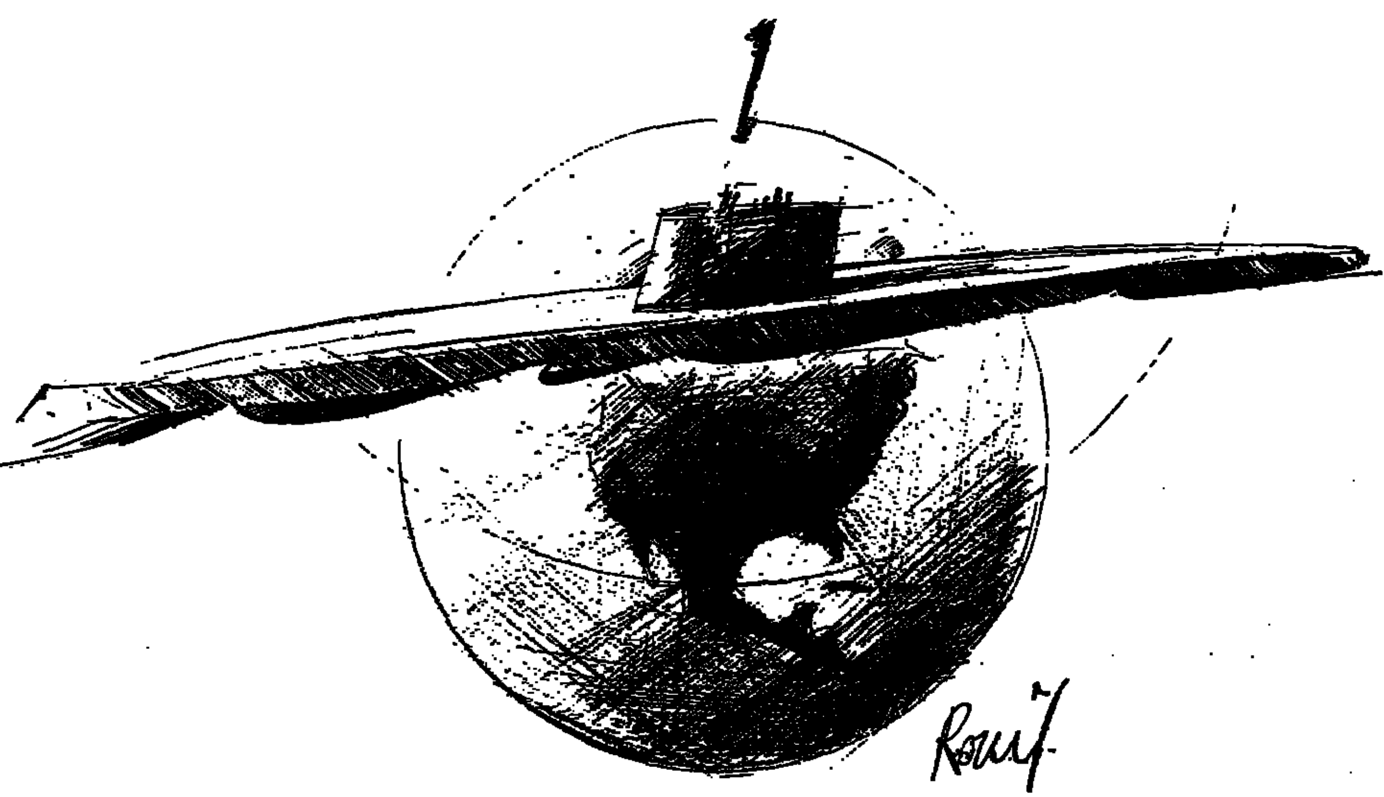
Passant d'abord sous le pôle d'inaccessibilité – le point de l'Arctique le plus éloigné de toute terre – puis sous le pôle géographique, le Nautilus ne devait plus rencontrer de difficultés pour accomplir la première traversée transpolaire.

Trente ans plus tard, que faut-il penser de ce périple ? Il a incontestablement ouvert un nouveau domaine maritime. A l'époque où le *Nautilus* fit son voyage, les Américains venaient juste de lancer leur quatrième sous-marin nucléaire, et ils étaient les seuls au monde à en posséder. Actuellement, on recense, tant en sous-marins lanceurs d'engins qu'en sous-marins d'attaque, 132 bâtiments américains, 202 soviétiques, 19 britanniques, 10 français, 6 chinois (on sait mal si ces derniers sont opérationnels). Combien de ces submersibles sont-ils tapis au fond de l'Arctique, se guettant les uns les autres, attendant l'ordre qui peut déclencher le cataclysme ? Nul ne le sait, mais il est clair que la situation stratégique de cet océan et l'incomparable protection qu'offre la glace polaire en ont en fait une mer fréquentée. Aucune détection n'y est possible par satellite, avion, ou navire de surface. Seul le sous-marin peut y chasser le sous-marin. Mais l'absence de vagues et du bruit qu'elles produisent permet à un embusqué, immobile ou naviguant à faible vitesse, de repérer de très loin un agresseur potentiel et de s'éclipser en douceur.

En 1958, on assignait, au moins officiellement, un autre but à cette traversée. On supposait que l'Arctique serait un raccourci commode pour le transport maritime. De Tokyo à Londres, il y a 6 300 milles nautiques en passant par le pôle, alors qu'on en compte 12 200 par les routes traditionnelles. On imaginait donc que des cargos sous-marins, évidemment nucléaires, pourraient emprunter cette voie nouvelle. Cet espoir ne s'est pas réalisé – mais les responsables américains qui en faisaient état lors du voyage du *Nautilus* y croyaient-ils vraiment ? Outre qu'il est quand même plus simple de naviguer en surface, les difficultés du détroit de Behring seraient dissuasives. Bien placés pour évaluer le gain de temps entre Mourmansk et Vladivostok, les Soviétiques préfèrent maintenir ouvert le plus possible, à coups de brise-glace géants, le difficile passage du nord-est. L'Arctique central est resté un théâtre silencieux où s'épient et se narguent, dans la plus parfaite discrétion, quelques porteurs de la mort nucléaire.

MAURICE ARVONNY.

(1) *Nautilus, 90° Nord.* Editions Arthaud. Plusieurs informations sont tirées de cet ouvrage. D'autres nous ont été fournis par le ministère français de la marine et par la Bibliothèque Benjamin-Franklin de l'ambassade des Etats-Unis.



Objectif pôle Nord. Un exploit scientifique, mais aussi un défi que s'est jeté la marine américaine.

UNION SOVIÉTIQUE

M. Ligatchev met en garde contre l'« imitation de l'économie de marché »

Moscou, *(AFP, Reuter)* — M. Egor Ligatchev, membre du bureau politique du PC soviétique, a affirmé vendredi 5 août que la conférence fédérale du PC d'URSS, qui s'est tenue du 28 juin au 1er juillet, avait été le *« forum des partisans des mêmes idées »*, et a qualifié d'*« absurdité »* le fait d'avoir recours à des grèves en URSS.

Lors d'un discours prononcé à Gorki, à quelque 500 kilomètres au nord-est de Moscou, et cité par l'agence Tass, M. Ligatchev a souligné que le PC était *« le parti dirigeant, et qu'en renforçant les pleins pouvoirs des soviets* (conseils), *le Parti communiste ne renonce pas à son rôle dirigeant »*.

Le responsable soviétique a ensuite adressé une mise en garde contre l'*« imitation du modèle occidental du marché qui [...] est un marché de la main-d'œuvre avec ses lois impitoyables et son chômage chronique »*. *« Il faut se dire que copier le modèle d'économie de marché occidental fondé sur la propriété privée est totalement inacceptable pour un système de gestion socialiste »*, a insisté M. Ligatchev.

« Le développement de la productivité du travail, a-t-il ajouté, *doit aller de pair avec le plein emploi des travailleurs »*. Il a estimé que des changements dans le système de formation des prix devait s'*« accompagner d'une véritable hausse du niveau de vie de tous les membres de la société »*.

M. Ligatchev a d'autre part qualifié d'*« absurdité »* le fait d'avoir recours à des grèves, en estimant qu'il existe *« dans notre société d'autres moyens démocratiques et constructifs pour résoudre des situations conflictuelles »*. Le responsable a ajouté que la participation à une grève était *« tout simplement incompatible avec l'appartenance au parti »*.

A propos des événements en Transcaucasie, M. Ligatchev a souligné que le *« mépris »* pour la question nationale avait conduit, pour le cas de la région azerbaïdjanaise du Nagorny Karabakh, revendiquée par les Arméniens, à une *« impasse politique : et en sortir maintenant n'est pas facile »*.

La télévision soviétique, dans son principal bulletin d'information Vremia (Le temps) a diffusé vendredi soir de longs extraits du discours de M. Ligatchev consacré également aux problèmes agricoles et sociaux.

Apatride et... Arménien

Parouïr Aïrikian veut retourner en URSS

« La seule chose qui me préoccupe, c'est de trouver le moyen de retourner en URSS. » Parouïr Aïrikian, trente-neuf ans, nationaliste arménien de passage à Paris, est inflexible.

Bien que déchu de la citoyenneté soviétique, expulsé d'URSS vers l'Ethiopie le 21 juillet, il a annoncé, le vendredi 5 août lors d'une conférence de presse, son intention d'avoir recours aux tribunaux soviétiques pour pouvoir regagner son pays.

A son actif, dix-huit années passées en camp ou en exil intérieur, la création, en octobre 1987, de l'Union pour l'autodétermination nationale — mouvement nationaliste arménien — et, à Moscou, deux conférences de presse fatales puisqu'elles lui ont valu son arrestation, le 24 mars dernier.

Les autorités soviétiques lui ont alors, raconte-t-il, laissé le choix entre la détention ou un départ vers les Etats-Unis. Et bien qu'il ait opté contre la seconde solution, il a été expulsé vers Addis-Abeba, où l'ambassade des Etats-Unis lui a offert l'asile politique. *« Il était impossible que l'on me juge*, affirme Parouïr Aïrikian, *et si je n'avais pas reçu le soutien de l'opinion internationale, on m'aurait envoyé en camp. »*

Son désir de retourner en URSS n'est-il pas qu'un rêve ? *« Je pense — et je l'ai écrit à Gorbatchev*, répond-il, *que des gens comme moi sont nécessaires à la* perestroïka, *parce que nous sommes des démocrates modérés. »* Est-il communiste ? Réponse sans ambiguïté : *« Il y en a dans le mouvement, mais moi, je ne le suis pas »*. Et Parouïr Aïrikian de jouer les naïfs : il vient de remplir un formulaire de demande de visa pour... l'URSS. Itinéraire : Moscou-Erevan. Motif de voyage : installation permanente. Nationalité : arménienne. Citoyenneté : apatride.

Un documentaire de la télévision

Comment Staline devint « l'ennemi de son propre peuple »

MOSCOU
de notre correspondant

La télévision soviétique a diffusé, au cours de la semaine écoulée, un long documentaire, *Risk II* (*Risque*), consacré à la course à la fabrication de la bombe atomique en URSS et aux Etats-Unis et qui s'attache à montrer comment les alliés de la seconde guerre mondiale n'allaient pas tarder, l'ennemi nazi vaincu, à devenir des adversaires résolus. Ce documentaire, constitué uniquement d'images d'archives, pour certaines venues de l'étranger, connaît actuellement un grand retentissement dans le pays. Réalisé par Dmitri Barchtchevski, un homme venu du cinéma, *Risk II* décrit comment Américains et Soviétiques ne se départirent pas d'une profonde méfiance les uns envers les autres pendant la guerre.

Staline, dont on souligne à plusieurs reprises la nature soupçonneuse — *« il ne faisait confiance à personne »*, — était parfaitement au courant du projet américain de créer la bombe atomique, grâce notamment au professeur Klaus Fuchs, un Allemand émigré aux Etats-Unis qui transmit des renseignements à l'URSS. Churchill, qui *« haïssait le communisme »*, avait, quant à lui, instamment prié Roosevelt de ne pas parler de la bombe à Staline. Le dictateur avait déjà, du reste, chargé Beria de superviser les travaux atomiques du côté soviétique. Le sinistre chef de la police politique, que l'on voit à plusieurs reprises dans le film, surveilla, par ses méthodes à lui, les savants chargés de la construction de la bombe en les isolant du reste de la population. La veille de l'explosion de la bombe atomique soviétique, en 1949, Beria menaça de mort en cas d'échec Igor Kourtchatov, l'un des principaux « pères » de l'engin.

Risk II n'est toutefois pas uniquement un film sur la genèse de la fabrication de la bombe atomique et la montée de la guerre froide. Il aborde également des thèmes qui étaient considérés encore récemment comme tabous. Ainsi, le documentaire évoque le sort des prisonniers soviétiques des Allemands qui, une fois revenus chez eux et prêts à participer à la reconstruction de leur pays, prenaient le chemin des camps en raison de la paranoïa de Staline. *Le dictateur, après la guerre « a eu un nouvel ennemi : son propre peuple »*.

« Le mépris et la peur »

Risk II explique également que Mao Zedong demanda le secret de la bombe atomique à Staline, ce que ce dernier refusa. Une *« méfiance mutuelle »* régnait entre les deux hommes, dont le culte dans leur pays, basé sur *« le mépris et la peur »*, est comparé à celui de Hitler.

Risk II suscite d'ores et déjà de nombreuses réactions et commentaires parmi les milieux scientifiques soviétiques. Plusieurs savants, interrogés dans les *Izvestia* du vendredi 5 août, ont reproché au documentaire de ne pas avoir suffisamment évoqué tous les scientifiques soviétiques qui contribuèrent à la fabrication de la bombe atomique. L'académicien Guorgui Flerov considère notamment que l'on a exagéré l'importance des renseignements fournis par Fuchs et par les époux Rosenberg et s'inquiète que l'on puisse penser que la fabrication de la bombe atomique soviétique n'ait été que la « répétition » des travaux menés par les Américains. D'autres estiment que Moscou apparaît dans le documentaire presque comme *« le principal instigateur de la guerre froide »*.

Quant aux Soviétiques qui ont vu l'émission, ils ne cachaient pas le profond intérêt qu'ils avaient eu à regarder *Risk II*, qui devrait connaître une suite. Les documentaires historiques se multiplient en URSS à l'heure actuelle, et les images d'archives des temps staliniens, restées des années durant dans les tiroirs, ont un impact considérable sur la population. Dmitri Barchtchevski, qui avait déjà présenté à la télévision soviétique il y a huit mois *Risk II* consacré aux répressions staliniennes dans les années qui précédèrent la guerre ne s'y trompe pas et sait que son travail touche des millions de personnes intéressées de nouveau par le *« document et le témoignage historique »*. Les Soviétiques découvrent avec avidité les « pages blanches » de leur histoire qui leur avaient été si longtemps cachées.

(Intérim.)

Eloge de Soljenitsyne

Moscou. — Une revue littéraire soviétique, *le Panorama des livres* (*Knijnoe Obozernie*), a demandé, vendredi 5 août, qu'Alexandre Soljenitsyne soit réhabilité et recouvre la nationalité soviétique.

« Avant de publier le Pavillon des cancéreux, *il faut annuler le jugement inique qui l'accuse de trahison à l'égard de la patrie et lui rendre sa nationalité. Après, nous pourrons publier ses livres »*, écrit Iliana Tchoukovoka.

Soljenitsyne, qui réside aux Etats-Unis, avait été expulsé d'URSS en 1974, après avoir été jugé et déchu de sa nationalité.

Il s'agit du deuxième article en faveur de l'écrivain qui paraît en quelques jours dans la presse soviétique.

L'hebdomadaire *les Nouvelles de Moscou* avait estimé dans son dernier numéro que son ouvrage *Une journée d'Ivan Denissovitch* est l'*« une des réalisations les plus fortes de la littérature soviétique »*.

« Il est temps de mettre fin à nos divergences avec ce fils remarquable de la Russie, un officier de l'armée soviétique, une victime des camps staliniens, un écrivain universellement connu », écrit encore *le Panorama des livres*. — (AFP.)

GRANDE-BRETAGNE : le terrorisme de l'IRA

• Attentat contre une caserne britannique en RFA
• Londres prépare de nouvelles mesures de sécurité

L'explosion qui s'est produite vendredi 5 août dans la caserne Roy de l'armée britannique à Ratingen, quartier du nord de Düsseldorf, a blessé trois soldats britanniques et une employée ouest-allemande.

Les quatre blessés, qui ne sont pas grièvement atteints, ont reçu des soins pour des coupures causées par des éclats de verre et d'autres débris.

L'attentat n'avait pas encore été revendiqué, samedi matin, mais tout indique qu'il est l'œuvre de l'IRA, l'Armée républicaine irlandaise, qui intensifie son action depuis quelques semaines. Ainsi, après avoir tué quatre membres des forces de sécurité britanniques, l'IRA a revendiqué l'assassinat — jeudi 4 août — de deux employés du service d'entretien dans une caserne de police en Ulster, proche de la frontière (*le Monde* du 6 août).

La campagne d'attentats de l'IRA contre des ouvriers travaillant pour les forces de sécurité britanniques a commencé en août 1985, date à laquelle un fournisseur d'abris démontables, qui devaient remplacer les locaux endommagés par des attentats à la bombe, avait été tué devant son domicile à Dublin.

Selon un quotidien de Belfast, *The Irish News*, la recrudescence des attentats de l'IRA pourrait signifier le début d'une campagne d'un an de l'organisation, destinée à marquer le vingtième anniversaire du début des hostilités dans les domaines religieux et politique en Ulster. L'IRA, selon le journal, est déterminée à prouver à ses nombreux détracteurs que Londres n'a pas réussi à ramener la paix en Irlande du Nord. Le gouvernement britannique avait envoyé des troupes en Ulster le 14 août 1969, à la suite des violentes manifestations de Londonderry.

Le ministre britannique chargé de l'Ulster, M. Tom King, a écourté ses vacances pour rencontrer, vendredi à Belfast, les responsables des forces de sécurité de la province, afin, semble-t-il, de mettre au point de nouvelles mesures de sécurité pour combattre le terrorisme.

D'autre part, les évêques anglicans réunis à Cantorbéry ont condamné sans réserve vendredi cette vague de violence, revenant sur une première résolution votée la veille (*le Monde* du 6 août), dans laquelle ils justifiaient le fait que certaines personnes avaient choisi *« la lutte armée comme seul moyen d'obtenir justice »*. — *(AFP, Reuter.)*

Diplomatie

ONU

Le rapport sur l'esclavagisme dénonce le travail des enfants en Inde et au Ghana

GENÈVE
de notre correspondante

Le rapport dont la sous-commission des droits de l'homme de l'ONU commencera l'examen lundi 8 août, à Genève, comporte, outre la dénonciation de nombreux cas d'enrôlement et de prostitution des enfants (*le Monde* des 5 et 6 août), la description des conditions inhumaines dans lesquelles, dans certaines régions du monde, on fait travailler une main-d'œuvre de moins — et souvent beaucoup moins — de dix-huit ans. En Inde, 45 millions d'enfants, dont certains sont âgés d'à peine six ans, travaillent notamment à la confection de tapis. La loi indienne de 1986 fixe l'âge minimal de l'accès à l'emploi à quatorze ans et interdit l'emploi des enfants dans l'industrie du tapis. La convention numéro 138 de l'Organisation internationale du travail — dont l'Inde fait partie — fixe à dix-huit ans l'admission à un travail nuisible à la santé. Cependant, pour ne citer qu'un exemple, la moitié des tisserands dans ce pays sont des enfants dont 60 % n'ont pas quatorze ans révolus et travaillent plus de huit heures par jour.

Pour fabriquer des tapis, il faut : manipuler des substances polluantes, respirer de la teinture et de la laine, ce qui provoque de nombreux cas de tuberculose et de dermatose qui, généralement, ne sont pas soignées. Des enquêtes menées dans l'Etat d'Uttar-Pradesh notamment par une organisation bénévole, la Bonded Liberation of India, indiquent que la moitié des enfants travaillant dans l'industrie des tapis ont été *« enrôlés par des intermédiaires et vendus à des exploitants de main-d'œuvre enfantine tout aussi dénués de scrupules »*. Les patrons consentent parfois des prêts aux parents particulièrement misérables, puis, sous le prétexte que le métier de tisserand exige une période de formation *« toujours plus longue »*, réduisent les enfants en esclavage, les faisant dormir à même le sol près du métier à tisser sur lequel ils ont travaillé durant de longues heures.

Le rapport du groupe de travail fait état *« de voies de fait, de marquage au fer rouge et d'autres cruautés »* sur ces enfants. La Cour suprême de l'Inde a été alertée. La Société anti-esclavagiste a prié le gouvernement de prendre des mesures pour faire respecter les lois. Mais, tant que subsisteront la misère et l'ignorance, les enfants astreints au travail forcé continueront à souffrir et tairont leur souffrances par crainte des représailles. La Société anti-esclavagiste cite Shridar Mishra, *l'un des grands patrons de* l'industrie des tapis en Inde, qui a déclaré : *« Augmenter le salaire minimum sous le prétexte de réglementer la rémunération des enfants asservis serait suicidaire pour le développement de l'industrie. »*

Dans une mare de cyanure

Quand l'Etat est patron, ce n'est pas forcément mieux. Au Ghana, pays également en proie à une misère insoutenable, les enfants qui ne peuvent pas aller à l'école — devenue payante — n'ont pas d'autre choix que celui de travailler. En plus des petits travaux malheureusement classiques dans les pays pauvres, certains, pour survivre, se laissent recruter, dès l'âge de onze ans, par l'Ashanti Goldfields Corporation, société dont l'Etat est le principal actionnaire, pour travailler à la table de tri de l'atelier d'extraction d'or.

L'extraction se fait par cyanurisation. Les enfants travaillent huit heures de suite, pratiquement nus, dans une mare de cyanure, une des substances les plus toxiques. Certains conservent leur statut d'intérimaire pendant quatre ans, parfois même jusqu'à la mort. Et cela, en dépit des analyses qui font paraître des traces alarmantes de cyanure dans le sang et l'urine.

ISABELLE VICHNIAC.

Asie

AFGHANISTAN : dans le nord du pays

Les chefs de la résistance entendent « administrer les régions libérées »

L'attitude du Pakistan, qui *« viole de façon systématique l'accord de Genève sur l'Afghanistan »*, a été au centre des entretiens du ministre soviétique des affaires étrangères avec les dirigeants de Kaboul. M. Chevardnadze a rencontré, vendredi 5 août, le président Najibullah, dont l'un des frères, M. Siddiqullah, vient d'arriver au Pakistan après avoir fui Kaboul en octobre dernier. D'autre part, selon le quotidien de l'armée soviétique, *l'Etoile rouge*, les soldats soviétiques sont sur le point d'achever leur retrait de Kandahar, la deuxième ville du pays. Selon le journal, après ces départs, *« il n'y aura plus de soldats soviétiques à Kandahar et dans le sud de l'Afghanistan »*.

Les rapports entre les chefs politiques de Peshawar et les commandants de la résistance de l'intérieur continuent de se dégrader. Déjà en juin dernier, la nomination, par l'Alliance (qui regroupe à Peshawer les principaux partis politiques opposés au régime de Kaboul), d'un gouvernement moudjahidin avait été rejeté par les instances militaires, estimant que ce gouvernement n'était pas représentatif du peuple afghan et que ses élus, les *« planqués »*, de Peshawar, ne venaient jamais — ou presque — en Afghanistan. On est donc loin, au sein de la résistance, de l'unité politique, voire même d'une amorce de rapprochement. D'autant plus que les commandants de l'intérieur, soutenus par les chefs tribaux, préparent leurs propres réformes, sans en référer au *« pouvoir légal »* de Peshawar. Ils faisaient déjà « leur » guerre, ils entendent maintenant avoir « leur » gouvernement.

C'est ainsi que, récemment, s'est tenue, sous la présidence du célèbre commandant Massoud, la cinquième Conférence du Nord. Organisée à *Farkhat-Wesadj* dans le Baghlan (*nord de Kaboul*) par le Jamiat Islami (très implanté dans cette région), elle a réuni les représentants de dix provinces du Nord (Badakshan, Takhat, Kundunz, Baghlan, Samanghan, Parwan, Kapissa, Laghman, Bamyan et Pagham), qui totalisent, à elles seules, près de la moitié de la population du pays.

Pendant huit jours, une quarantaine de commandants, entourés d'un millier de moudjahidines, ont analysé la situation et se sont concertés sur les décisions — aussi bien politiques que militaires — à prendre, dans un *« climat cordial et démocratique, dénué de toute propagande intégriste »*, selon un témoin. Allusion à la non-venue du fondamentaliste Gulbuddin Hekmatyar, habitué aux empoignades violentes lors des réunions de l'Alliance, et qui ne cesse de désigner le commandant Massoud comme l'ennemi numéro un.

Combattants et « politiques »

Après l'étude des comptes-rendus des responsables des provinces représentées, plusieurs décisions ont donc été prises afin d'améliorer les conditions de fonctionnement de la résistance et développer son action. En matière politique, la résistance a affirmé son *« intention d'administrer les régions qu'elle libère »*. Les dix provinces ont été réparties en quatre zones (Nord-Est, Nord, Est, Centre) pour *« faciliter la gestion des affaires civiles »*. Plusieurs comités sont chargés d'*« établir un programme dans les domaines attribués à chacun »* (ravitaillement, transports, armement, réfugiés, santé, économie, éducation, culture...). Ces comités seront placées sous la haute surveillance du Conseil du Nord.

En matière militaire, les commandants ont souhaité qu'*« une armée nationale, puissante et bien structurée, soit créée »*, insistant sur la nécessité de *« préparer un planning militaire pour les douze mois à venir »*, tout en *« intensifiant les combats contre les bases ennemies »*. Le fossé se creuse donc un peu plus entre « pouvoir légal » et « pouvoir réel ». Les combattants de l'intérieur s'organisent, se concertent et se serrent désormais les coudes pour créer de solides structures gouvernementales. Bien à l'écart des *« politiques »* de Peshawar, dont ils ne veulent plus dépendre.

Cette cinquième conférence du Nord, dont l'ensemble des mesures a été ratifié par une quarantaine de signataires, est, de plus, censée préparer le terrain au grand conseil du Nord — qui réunirait tous les partis de la résistance — prévu au début de septembre. Parallèlement, devrait aussi se tenir le grand Conseil du Sud, sous la présidence d'Ismaël Khan. D'après certaines sources proches de la résistance, l'issue de ces deux conseils *« extraordinaires »* pourraient permettre la formation du premier gouvernement moudjahidin de l'intérieur. Ce qui serait loin de dissiper l'anxiété des chefs politiques de Peshawar, qui sentent de plus en plus le pouvoir leur échapper.

BERTRAND DEVEAUX.

• BIRMANIE : Arrestation de cent quarante-neuf personnes. — Les autorités birmanes ont arrêté cent quarante-neuf personnes lors des manifestations antigouvernementales qui se sont déroulées à Rangoun au début d'août et qui ont entraîné l'imposition de la loi martiale, a annoncé la radio birmane. D'autres manifestations ont eu lieu à Pégou. — *(AP, AFP.)*

• CHINE : les avions de la KAL autorisés à survoler la Chine pendant les JO. — Pékin a décidé d'autoriser les avions de la compagnie aérienne sud-coréenne à survoler son territoire dans le cadre des Jeux olympiques de Séoul, a annoncé vendredi 5 août un responsable de la KAL. Jusqu'à présent la Chine, qui n'entretient de relations diplomatiques qu'avec la Corée du Nord, ne permettait pas ce survol. — *(AFP.)*

Mme Thatcher remet en cause le droit d'asile des « boat people » à Hongkong

Les réfugiés de la mer vietnamiens (les « boat people ») ne doivent pas considérer comme acquis leur droit d'asile dans la colonie britannique de Hongkong, a déclaré, vendredi 5 août, Mme Thatcher, qui achève une visite officielle en Australie. Elle a souligné que ceux-ci étaient arrivés récemment en si grand nombre que la Grande-Bretagne s'était vue *« obligée de dire que Hongkong ne pouvait vraiment plus continuer »* à les accueillir.

Ces déclarations interviennent au moment où deux mille sept cents réfugiés vietnamiens — sur un total de vingt-deux mille — ont mis fin, vendredi, à une grève de la faim de deux jours pour protester contre leur éventuel rapatriement au Vietnam. Les grévistes se trouvent au camp de Heilingchau, qui abrite les réfugiés les plus récents depuis l'application d'une nouvelle politique par les autorités de Hongkong, qui distinguent désormais les réfugiés politiques, dont la demande d'asile est recevable, des simples réfugiés économiques.

Hongkong voudrait bien que ces derniers retournent au Vietnam. *Mais la délégation de la colonie*, qui se trouve actuellement à Hanoï, n'a pas réussi à convaincre les responsables vietnamiens d'accepter un rapatriement forcé de milliers de réfugiés. Hanoï insiste en effet pour que ces retours soient volontaires. — *(AFP.)*

Proche-Orient

La rupture entre Amman et la Cisjordanie

Les dirigeants du soulèvement palestinien envisageraient de proposer à l'OLP une « déclaration d'indépendance »

Les responsables palestiniens membres et sympathisants de l'OLP, qu'ils soient en exil ou qu'ils animent clandestinement le soulèvement dans les territoires occupés, continuent de s'interroger sur l'attitude à adopter en réponse à la décision du roi Hussein de se « désengager » de Cisjordanie. Une nouvelle idée se fait jour, celle d'une *« déclaration d'indépendance palestinienne »*, qui aurait le double avantage de remplir le vide juridique *laissé par le repli jordanien* et de constituer une nouvelle étape vers l'avènement d'un Etat palestinien.

Selon *Mideast Mirror*, quotidien publié à Londres, le projet de déclaration d'indépendance fait actuellement l'objet d'intenses débats dans les territoires occupés, notamment au sein de la direction clandestine du soulèvement. D'après une source proche de cette direction citée par *Mideast Mirror*, la déclaration *« offrirait une reconnaissance au moins implicite et peut-être même explicite du droit d'Israël à l'existence »*. Elle s'inscrirait dans la ligne du « document Abou Charif », du nom du conseiller de M. Arafat qui a *récemment proposé des négociations* directes avec Israël (*le Monde* du 1er juillet).

Sur le plan territorial, la déclaration *« poserait comme limites maximales le plan de partition des Nations unies de 1947 »* qui accordait 57 % de la Palestine sous mandat britannique à l'Etat *juif* et 43 % à un Etat arabe à créer. *« Son exigence minimale serait un Etat palestinien dans les zones occupées par Israël en 1967 »*, la Cisjordanie, *la bande de Gaza et Jérusalem-Est*. Des leaders nationalistes et des experts juridiques travaillent à ce texte, qui serait signé par des Palestiniens de toutes appartenances politiques et de différentes régions. Il pourrait être publié avant la session extraordinaire du « Parlement en exil », le Conseil national palestinien (CNP), qui devrait se tenir d'ici un mois à Bagdad.

Le CNP accorderait alors sa légitimité à cette déclaration d'indépendance, et il pourrait ensuite décider la création d'un gouvernement palestinien en exil. Dans un entretien avec l'AFP, le représentant de l'OLP à La Haye, M. Afif Safieh, avait souligné, vendredi 5 août, qu'après la décision du roi Hussein la centrale palestinienne avait deux options, *« ou bien la constitution d'un gouvernement en exil, ou bien l'annonce de la naissance de l'Etat palestinien »*. – *(AFP, AP, Reuter.)*

● **Mort d'un soldat israélien.** – Un soldat israélien, Nir Biton, renversé par un chauffeur de taxi arabe *en Cisjordanie, il y a dix-huit mois*, a succombé à ses blessures, vendredi 5 août, sans être sorti du coma. Selon un porte-parole de l'armée israélienne, un taxi arabe de Naplouse avait délibérément renversé Nir et un autre soldat israélien qui participaient à une patrouille en février 1987. *Le commandant de la* patrouille avait aussitôt abattu le chauffeur. – *(Reuter.)*

● **Un mort, deux blessés.** – L'armée a blessé par balles vendredi 5 août deux Palestiniens de Cisjordanie occupée, tandis qu'un troisième succombait aux brûlures provoquées par l'explosion d'un cocktail Molotov qu'il maniait. Djallal *Abou Khadijeh, vingt-quatre ans,* s'était alors grièvement blessé. Son enterrement à Ramallah a donné lieu à une manifestation pacifique. – *(Reuter.)*

Les négociations en vue d'un cessez-le-feu dans le Golfe

La médiation de M. Perez de Cuellar semble progresser

De légers progrès ont été enregistrés dans la médiation du secrétaire général de l'ONU en vue d'arriver à un cessez-le-feu dans la guerre du Golfe. L'entretien que M. Perez de Cuellar a eu vendredi avec le ministre irakien des affaires étrangères, M. Tarek Aziz, le troisième seulement, alors qu'il a déjà rencontré huit fois M. Velayati, le chef de la diplomatie iranienne, semble traduire une nette amélioration de la situation : le secrétaire général s'était plaint de n'avoir rencontré que deux fois M. Aziz depuis le 27 juillet. A l'issue de cette dernière rencontre M. Perez de Cuellar a indiqué que *« les Irakiens maintiennent leurs positions sur les négociations directes »* et qu'il se devait de respecter ces positions.

L'Iran insistant toujours pour qu'un cessez-le-feu intervienne avant des négociations directes, M. Perez de Cuellar a déclaré travailler à une formule qui concilierait les deux points de vue. Cette formule comporterait trois points : les deux belligérants donneraient des assurances sur leur détermination à appliquer chaque clause de la résolution du Conseil de sécurité ; le secrétaire général chercherait à s'assurer que des entretiens directs interviendront immédiatement après l'arrêt des combats ; ce dernier point, une fois acquis, serait annoncé publiquement avant l'entrée en vigueur du cessez-le-feu.

Bagdad cherchait vendredi à obtenir des garanties du Conseil de sécurité avant d'accepter un tel compromis.

Les cinq membres permanents ont tenté d'apaiser la méfiance entre les deux belligérants, en faisant savoir que la résolution 598 devait être entièrement respectée et qu'ils considéraient comme *« inacceptable »* toute violation d'une des dispositions de cette résolution. Ils ont cependant laissé entendre que les négociations directes devraient s'ouvrir après le désengagement des forces. Dans les milieux du Conseil de sécurité on fonde également des espoirs, pour tempérer la position de Bagdad, sur l'intervention de l'Arabie saoudite dont l'ambassadeur à Washington a rencontré plusieurs fois le secrétaire général.

Sur le terrain, des chasseurs-bombardiers iraniens ont attaqué à *trois reprises vendredi des positions* irakiennes sur le secteur sud du front près de la province du Khuzestan selon Radio-Téhéran. Il s'agit des premiers raids aériens iraniens *depuis l'acceptation par l'Iran de la* résolution du Conseil de sécurité. L'Irak a, de son côté, à nouveau démenti les accusations iraniennes selon lesquelles il aurait utilisé des *armes chimiques, blessant deux* mille sept cents civils au cours de deux raids au début de la semaine. Le Conseil de sécurité a autorisé vendredi l'envoi d'une nouvelle mission *en Iran pour enquêter sur les* accusations de Téhéran. – *(AFP, Reuter.)*

Afrique

Les pourparlers de Genève sur un règlement en Afrique du Sud-Ouest

Le médiateur américain fait état d'un « accord pour se mettre d'accord »

JOHANNESBURG
de notre correspondant

Après la déclaration sibylline du médiateur américain, M. Chester Crocker, selon lequel il y a eu, à la réunion de Genève, *« accord pour se mettre d'accord »*, le ministre sud-africain des affaires étrangères, M. « Pik » Botha, a affirmé à son tour, le vendredi soir 5 août, à Pretoria, que *« les délégations réunies à Genève sont parvenues à un accord sur les mesures jugées nécessaires pour faire avancer la cause de la paix dans le sud-ouest de l'Afrique »*.

Dans les milieux proches de la diplomatie sud-africaine, on s'attendait généralement que la réunion de Genève débouche au moins sur un accord de cessez-le-feu immédiatement applicable à toute la zone des combats, région *située à cheval* sur la frontière entre l'Angola et la Namibie et où la récente poussée cubaine vers le sud a provoqué un face-à-face qui menace de faire voler en éclats la trêve tacite qui y règne depuis le 20 juillet.

A Genève, il a été fait état de conversations *« détaillées, positives et constructives »*. La durée de ces *discussions, qui avaient succédé aux* rendez-vous de Londres, du Caire et de New-York, semble indiquer, en effet, que la négociation est sur les rails. Des contacts à deux ou à trois *avaient eu lieu dès lundi*, veille de l'ouverture officielle de cette réunion marquée par la spectaculaire offre de Pretoria d'un *double* retrait cubain de l'Angola et sud-africain de la Namibie d'ici au 1er juin 1989 (*le Monde* du 3 août). Après des séances de travail de plus de dix heures, les *pourparlers* ont même été prolongés de vingt-quatre heures.

Mais, cette fois-ci, la consigne de discrétion a été observée par Pretoria. M. « Pik » Botha s'est borné à *indiquer que « le gouvernement sud-africain communiquera sa décision aux autres parties dans un délai de quatre jours, après consultations avec les dirigeants de la Namibie »*. Il s'ensuit que l'accord de Genève, quel qu'il soit, doit encore – comme ce fut le cas pour l'accord-cadre de New-York – être débattu et formellement accepté par chacune des parties. Les dirigeants du « gouvernement provisoire » de Windhoek, qui étaient déjà venus à Pretoria jeudi, *ont été convoqués à nouveau pour le* lundi 8 août, ce qui laisse supposer que la Namibie est concernée au premier chef.

(Intérim.)

POINT DE VUE

L'enseignement en Algérie

La même liberté pour tous !

Par Joseph Rovan
professeur émérite
à la Sorbonne

J'AI lu avec tristesse et regret dans *le Monde* du 29 juillet 1988 que le gouvernement algérien vient d'interdire à ses ressortissants de fréquenter les établissements scolaires de la Mission universitaire française. Je suis de ceux qui, de 1954 à 1962, se sont efforcés de mettre fin à une guerre fratricide entre deux peuples que l'histoire avait étroitement associés. J'ai accompagné mon ami et patron Edmond Michelet en 1967 (1) dans ce voyage à Alger au cours duquel il fut *fait citoyen d'honneur* de la ville. Responsable sous sa haute autorité de l'administration pénitentiaire, j'avais contribué à mettre à l'abri des coups des enragés un grand nombre *de ceux qui* depuis ont *gouverné* et gouvernent l'Algérie indépendante.

Ce passé, dont je n'entends tirer aucun droit sinon la satisfaction du devoir accompli, national et humain, me permet – je le pense – de dire aujourd'hui à quel point la décision *prise* par les autorités d'Alger me paraît regrettable et contraire aux principes qui m'avaient amené à comprendre le combat de leur peuple pour l'égalité et l'autodétermination.

En quoi la liberté laissée aux parents d'inscrire leurs enfants dans *une école française peut-elle nuire* aujourd'hui au développement national du peuple et de l'Etat algériens ? Qui songerait en France à interdire à des parents français d'inscrire leurs *enfants dans des écoles allemandes*, anglophones ou arabes ? Le droit des parents de donner aux enfants l'éducation de leur choix ne fait-il pas partie des droits fondamentaux de *l'homme, de ces droits de l'homme* que les patriotes algériens n'ont pas cessé d'invoquer pendant le conflit avec la France ? Cette invocation aurait-elle été purement instrumen*tale et à sens unique ? Ce n'est pas* la première fois que nous sommes obligés de nous poser cette question face à des décisions prises à Alger, mais cette fois-ci *c'est* au noyau dur *de ce qui nous était commun que l'on* vient de toucher. Quelle étrange justification posthume a-t-on voulu ainsi donner à ceux des Français qui nous traitaient de naïfs ?

On vient d'inaugurer à Paris, il y a peu de temps, l'Institut du monde *arabe, grande réalisation commune* en un lieu prestigieux, et c'est maintenant, vingt-six ans après l'indépendance, que le gouvernement algérien prend une mesure si manifestement *contraire à l'esprit qui devait régner* dans les relations entre deux peuples, dont l'imbrication est peut-être plus étroite à l'heure actuelle que jamais dans leur histoire.

Comme les intégristes catholiques du dix-neuvième siècle, les responsables algériens, dont quelques-uns furent nos amis, nous diront-ils maintenant qu'ils nous ont naguère *réclamé la liberté au nom de nos* principes – comme ils avaient raison de le faire – pour la refuser maintenant à leurs propres concitoyens ? Au nom de quels autres principes autoritaires et intolérants peut-on prendre une telle décision ? Et inversement, au nom de quoi, sinon des *principes de 1789 valables pour tous* les hommes et pour tous les peuples, pourrons-nous lutter dorénavant ici, en France, contre le racisme qui, amis algériens, vise vos frères et vos cousins ? Amis d'Alger, rappelez-vous, rappelons-nous, que la liberté et les libertés sont indivisibles et les mêmes, ici et aux antipodes, chez nous et chez vous.

(1) Edmond Michelet, après avoir été de 1959 à 1961 ministre de la justice, était en 1967 ministre d'Etat chargé de la fonction publique (NDLR).

Amériques

La démocratie minée par la crise économique

L'Argentine à la dérive

(Suite de la première page.)

Mais ce plan comporte aussi des contradictions apparentes : hausse de quelque 30 % du prix des carburants et de la plupart des services publics, relèvement de 25 % du salaire des fonctionnaires. Et puis, avant même son entrée en vigueur, la première de ces dispositions a été largement hypothéquée par l'attitude des commerçants, qui, les jours précédents, se sont empressés d'accélérer le « tango des étiquettes » (déjà si frénétique que des entreprises se sont spécialisées dans cette tâche épuisante qu'est le changement à vue des prix à l'étalage).

S'en remettre à « la magie »

A la fin de la semaine, le calme régnait sur le marché financier, mais cela contrastait avec la condamnation unanime de toutes ces initiatives. La CGT menaçait de lancer un mot d'ordre de grève générale, estimant que les salariés feront finalement les frais de l'opération. La puissante centrale syndicale, contrôlée par les péronistes, exige que le niveau actuel de l'emploi soit maintenu. Le secteur agricole, si important et si influent dans le pays, est en état de révolte, se considérant trop désavantagé par rapport à l'industrie. Alors qu'on l'avait cru étroitement associé aux décisions, le patronat industriel a pris soin, le vendredi *5 août, d'émettre à son tour* des réserves. Même M. Angelos a pris ses distances, soulignant qu'il n'avait pas participé à l'élaboration du « plan Primavera ».

Les banquiers, de leur côté, sont fort sceptiques. L'un d'eux nous a déclaré : *« L'hypertrophie bureaucratique est telle dans le système bancaire, comme partout ailleurs, que la mise en œuvre de nouvelles mesures ne fera que créer une bureaucratie ajoutée, qui risque de restreindre considérablement l'application du plan, au point de le paralyser (...) »*

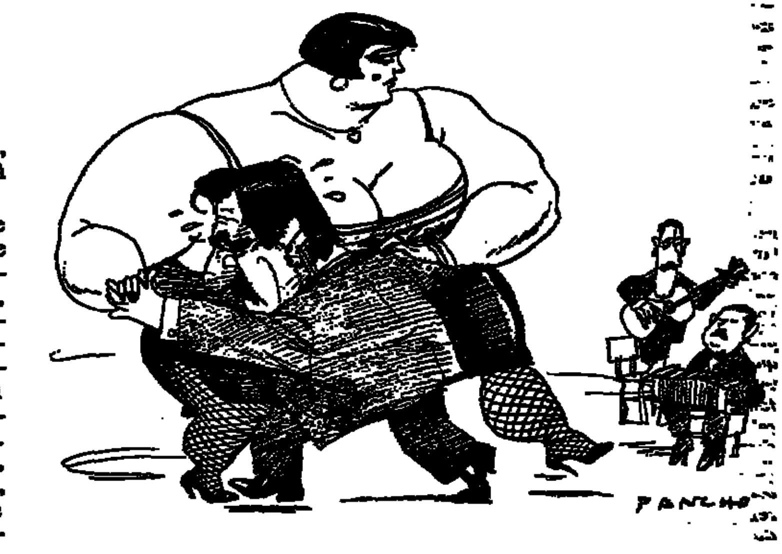
L'inertie d'une administration pléthorique, dans le public comme dans le privé, aggrave la situation des Argentins, condamnés à faire la queue pour tout. Dans les circonstances actuelles, c'est encore pis. Durant la fermeture des banques, *il y avait*, à Cordoba, 1 kilomètre de queue devant le seul établissement entrouvert pour le paiement des traitements des enseignants et des pensionnés. *L'accablement se lisait sur les* visages. Cordoba, deuxième ville du pays, est le fief de l'industrie automobile. Pour vendre leurs véhicules à des clients qui manquent de plus en plus de moyens, les constructeurs ont recours à une sorte de loterie, et Renault assure 40 % de sa diffusion par cette formule qui s'étend à l'acquisition de la plupart des autres biens de consommation. L'Argentine se livre au hasard.

Le réveil du péronisme musclé

Comme la plupart des intellectuels qui ont soutenu M. Alfonsin pour lui permettre de rétablir la démocratie après la dictature militaire, M. Carlos Gabetta, directeur du *Periodista*, journal de gauche, reconnaît que *« le président a maintenant perdu en très grande partie la confiance de la majorité des Argentins »*. Il ajoute : *« La déception est à la mesure de l'immense espoir né de l'échec des militaires. »* Pour M. Gabetta, le malaise économique et politique est *« relativement »* comparable à celui de l'Allemagne des années 20 : institutions trop récentes et instables, inflation galopante, une guerre perdue (celle des Malouines). Selon lui, l'Argentine, ne sachant plus à quoi ou à qui se raccrocher, est de nouveau prête pour les plus dangereuses aventures. *« On est prêt à recourir à la magie »*, conclut-il, reprenant un mot qui fait fortune à Buenos-Aires.

Le magicien pourrait bien être M. Carlos Menem, son nom s'étale *partout à travers le pays. A la surprise* de la classe politique, M. Menem, gouverneur de la province reculée de la Rioja, a remporté en juillet les premières élections organisées au sein du mouvement péroniste pour désigner *son* candidat à la présidence. Un véritable plébiscite de la base, qui a rejeté M. Antonio Cafiero, gouverneur de la province de Buenos-Aires, un modéré, champion *de l'appareil du Parti justicialiste* (péroniste). M. Menem a bénéficié du soutien déterminé de la CGT et des syndicats les plus musclés et mafieux d'Argentine. Ce qui a fait dire à M. Cafiero que, avec M. Menem, c'était *« le retour des gros bras »*.

On ne peut imaginer personnage *plus étonnant* et *plus* troublant que M. Menem. Cet avocat, âgé de cinquante-trois ans, musulman d'origine syrienne, converti au catholicisme, cultive l'extravagance avec plus d'habileté qu'on ne le croyait *a priori*. Ce *negro*, ce *« Turco »*, *comme le qualifient* nombre de ses concitoyens, se donne l'aspect des *caudillos* du siècle dernier qui ont fondé le pays. Il porte une imposante crinière grisonnante qui lui tombe sur les épaules et d'incroyables favoris qui lui mangent les joues. Voilà pour l'identité argentine, qui ne lui était pas vraiment acquise d'emblée. Et pour compenser son aspect « rétro », ce « gaucho », à ses heures, se fait pilote de rallye. M. Menem a l'art de dérouter.



Dans son entourage on trouve aussi bien des gens d'extrême droite que des anciens guérilleros *montoneros* (extrême gauche péroniste). Lui, qui est ouvertement pro-palestinien, a pour plus proche collaborateur un juif sioniste. On dit qu'il flirte avec la dictature militaire au Paraguay, mais il fut au sein de la classe politique la première victime de marque du régime des généraux argentins : il a passé cinq ans en prison ; un sérieux atout face à ses adversaires politiques, même s'il prône le pardon pour les dirigeants du régime militaire. M. Menem ratisse très large. *Il incarne un retour aux* sources du populisme péroniste tous azimuts. Il semble tout promettre, voire n'importe quoi. En commençant par l'annulation pure et simple de la dette que M. Alfonsin s'évertue à honorer. Il ne recule devant aucune contradiction. Jeudi, il a successivement affirmé *qu'il comprenait les revendications* des agriculteurs et des industriels, les uns et les autres étant pourtant très opposés en ce moment.

Ce marginal séduit manifeste*ment les Argentins* les plus défavorisés, désemparés et aigris ; ceux qui redoutaient les dangers de son populisme « surréaliste » n'en admettent pas moins avec une nuance de respect qu'il possède aujourd'hui de très fortes chances d'accéder au pouvoir dans quelques mois. *« Son surréalisme paraît à présent un moyen on ne peut plus tentant d'échapper à la réalité »*, dit avec amertume un professeur de sciences politiques. Même M. Adolfo Perez Esquivel, prix Nobel de la paix, défenseur des droits de l'homme, qui fut aux côté de M. Alfonsin pour rétablir la liberté, paraît réserver son jugement, en déclarant : *« Il y a eu tellement de promesses non tenues et de mensonges dans la classe politique que je ne veux pas me prononcer sur le phénomène Menem. Désormais, je ne considérerai que les faits... »*

FRANCIS CORNU.

● **ETATS-UNIS. – Un parlementaire reconnu coupable de corruption démissionne.** – M. Mario Biaggi, élu démocrate de l'Etat de New-York à la Chambre des représentants, a démissionné le vendredi 5 août, après avoir été reconnu, jeudi, coupable de corruption par un jury fédéral. Avec six autres personnes, ce parlementaire de soixante-dix ans, ancien policier, avait été accusé d'avoir participé aux entreprises criminelles de la firme Wedtech, qui distribuait des pots-de-vin *pour obtenir des contrats gouvernementaux*. M. Mario Biaggi risque vingt ans de détention – *(AFP.)*

● **MEXIQUE : près d'une trentaine de victimes dans une collision fluviale.** – Une quinzaine d'ouvriers ont trouvé la mort et treize autres ont disparu dans une collision, intervenue, dans la nuit du jeudi 4 au vendredi 5 août, entre deux chaloupes circulant sur le fleuve Coatzacalcos, dans le *sud-est du Mexique*.

L'un des bateaux, transportant une cinquantaine d'ouvriers qui se rendaient à leur travail, a heurté une péniche, coulant immédiatement. – *(AFP, Reuter.)*

Les négociations sur l'avenir de la Nouvelle-Calédonie

Les avocats du FLNKS estiment que le refus d'une amnistie générale « compromettrait les efforts de paix »

Le collectif des avocats du FLNKS, composé de Mes Gustave Téhio, Jean-Jacques de Felice, Alain Ottan, François Roux et Michel Tubiana, a lancé, samedi matin 6 août, un appel en faveur d'une amnistie générale en Nouvelle-Calédonie, y compris pour les *« crimes de sang »*, en se référant, en particulier, à ceux commis en avril sur l'île d'Ouvéa.

Dans son avant-projet de loi référendaire le gouvernement exclut ces crimes-là de ses intentions mais M. Michel Rocard, interrogé à ce sujet fin juillet, se déclarait *« ouvert »* à des *« conversations approfondies »* (le Monde du 30 juillet).

Faisant ainsi écho à l'une des principales revendications politiques mises en avant, actuellement, par les délégués indépendantistes au cours de leurs pourparlers avec le gouvernement, ces six avocats déclarent :

« Le rapprochement observé lors des discussions de Matignon a soulevé un grand espoir pour l'avenir de la Nouvelle-Calédonie.

» Cet avenir passe par des négociations politiques auxquelles les acteurs de la vie calédonienne participent eux-mêmes. Cependant, et quelles que soient les solution retenues, tout accord ne peut ignorer la dimension humaine du drame calédonien. De ce point de vue, il faut retenir les déclarations des délégations du FLNKS et du RPCR : au cours de ces discussions, tout le monde a *« beaucoup donné et pardonné »*.

» Pardonner, ouvrir les yeux sur l'avenir en s'efforçant d'oublier les douleurs réciproques du passé, a sa traduction *juridique* : c'est *l'amnistie*.

» Dans le fonctionnement des institutions françaises, l'amnistie est le pardon accordé par le peuple ou le législateur : c'est donc aux citoyens ou à leurs parlementaires qu'il appartiendra de délimiter, sur proposition du gouvernement, l'étendue de ce pardon.

» Il faut espérer que la vision *métropolitaine* de la *situation* de ces îles lointaines et les contingences du fonctionnement de nos pouvoirs publics n'iront pas à contresens du vent d'espoir qui nous parvient de Nouméa.

» En effet, limiter les effets de l'amnistie, en excluant les *« crimes de sang »* comme le proposent certains, risquerait de compromettre la restauration de l'indispensable *confiance entre tous les acteurs de* la vie calédonienne et de rouvrir, à bref délai, des plaies qui se cicatrisent à peine.

» Peut-on raisonnablement concilier la perspective d'une paix civile durable et la tenue de futurs procès ultra-sensibles, tel celui de l'affaire d'Ouvéa ?

» Peut-on seulement concevoir, après l'acquittement des auteurs de l'embuscade de Hienghène de décembre 1984, qui avait fait dix morts — dont deux frères de Jean-Marie Tjibaou — de juger l'un des survivants de la tuerie, Jean-Luc Vayadimoin, aujourd'hui inculpé et incarcéré dans le cadre de l'homicide de José Lapetite, l'un des auteurs du massacre absous par la cour d'assises de Nouméa ?

» Peut-on encore envisager, au moment où il semble plus nécessaire que jamais de calmer le jeu, et d'instaurer l'impartialité de l'Etat, de poursuivre la répression qui s'est abattue toutes ces dernières années sur les indépendantistes, alors que tous les attentats perpétrés par certains *activistes « loyalistes »* et l'assassinat de Pierre Declercq et de Célestin Zongo est resté impuni ?

» *De tels événements* ruineraient probablement les efforts de paix accomplis par les communautés calédoniennes et le gouvernement de Michel Rocard.

» Certes nul n'ignore que les agressions dont ont fait l'objet les représentants de l'ordre public français ont laissé des traces d'autant plus profondes qu'elles ont été ressenties comme la conséquence des errements d'un pouvoir politique qui a renié, à plusieurs reprises, sa parole.

» Au demeurant, s'il faut constater que les forces de l'ordre ont subi, ces dernières années, des pertes tragiques — à la suite desquelles des militants indépendantistes ont *été* arrêtés et condamnés, — il faut aussi admettre qu'elles ont été impliquées dans des drames également douloureux : qui a oublié les morts d'Eloi Machoro, Marcel Nonaro, Léopold *Dawano, et plus récemment* Alphonse Dianou, Wenceslas Lavelloi, Waïne Amossa, Albert Pojtie, *tués dans des circonstances* telles que des instructions judiciaires ont été ouvertes, instructions dont on imagine bien, dans un Etat de droit, qu'elles devraient normalement trouver leur aboutissement dans des procès.

» L'apaisement de tous les esprits, comme l'équité, commande que ni les uns ni les autres n'aient à subir individuellement les conséquences d'une situation politique dont nous sommes responsables et que tous les citoyens de bonne volonté, quelles que soient leurs convictions, se doivent de résoudre.

» L'enjeu est d'importance, car il s'agit d'expliquer, spécialement dans une société démocratique, qu'un processus de paix est possible même si les forces de l'ordre ont payé un lourd tribut.

» Tirer un trait sur le passé, donner aux uns et aux autres les moyens de se retrouver dans un dialogue et un avenir débarrassés des suspicions et des rancœurs : tel est le sens de l'amnistie générale en Nouvelle-Calédonie. »

Points de vue internationaux

De leur côté, les *dirigeants du* mouvement Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT), Me Guy Aurenche, président de la Fédération internationale, et Mme Jacqueline Westercamp, présidente nationale de cette organisation, ont demandé au garde des sceaux *« que la justice fasse toute la lumière »* sur ce qui s'est passé à Ouvéa entre le 22 avril et le 6 mai. *Se référant* aux témoignages des habitants de l'île qui accusent les forces de l'ordre d'avoir infligé des *sévices à certains hommes, ils se fon*dent sur la Déclaration universelle des droits de l'homme et sur le règlement de discipline générale des armées pour demander *« que soient respectées par tous et pour tous les normes de l'Etat de droit »*.

Par ailleurs, le Comité international pour les libertés ethniques (IKEL), réuni à Rotterdam le 28 juillet, sous la présidence de M. Uwe Joachim Moritz, a adressé à M. Rocard une résolution condamnant *« l'attitude française, qui, jusqu'à présent, a empêché les Nations unies de s'occuper de la décolonisation de la Nouvelle-Calédonie »*, félicitant *« le gouvernement français actuel pour son plan de dix ans en vue d'une vie commune multiraciale conduisant à la souveraineté de la Kanaky »*, et considérant aussi que *« seule une pleine souveraineté de l'ethnie canaque est une solution juste, qui doit être préparée très prudemment. »*

Le chanteur Renaud interdit de radio à Nouméa

Grosse émotion dans le microcosme caldoche ! Tout Nouméa a vu et entendu, l'autre soir, par le canal télévisé de RFO, le chanteur Renaud, invité de l'émission « Champs-Elysées », évoquer la mémoire d'Eloi Machoro dans son clip consacré à Johnny Clegg et à la lutte contre l'apartheid en Afrique du Sud. La chose a fait scandale.

A tel point que le supplément hebdomadaire des *Nouvelles calédoniennes, le seul quotidien* de Nouvelle-Calédonie, a voulu en avoir le cœur net. Un de ses collaborateurs a carrément posé la question au directeur du bureau artistique de RFO : *« Le clip de Renaud a causé une vive émotion chez une majorité de téléspectateurs. Ne pensez-vous pas que dans le climat actuel RFO a le devoir de ne pas attiser les passions ? »*

Ledit directeur artistique, M. Jean-Pierre Yserman, pris en faute, s'est aussitôt excusé : *« Je comprends parfaitement ces réactions, d'autant plus émouvantes qu'elles relevaient moins de la colère que de la tristesse »*, a-t-il répondu, ainsi que le rapporte le numéro 14 de ce supplément hebdomadaire. *« Nous avons été piégés* (...). *Il est matériellement impossible de tout visionner*, a-t-il ajouté à propos de la reprise par RFO des programmes d'Antenne 2. *Mais, depuis cette diffusion, le « cas » Renaud fait l'objet d'une attention toute particulière. Et sur RFO-Radio, je suis formel, on ne passe plus Renaud du tout. » « Mais je vous signale tout de* même, a conclu M. Yserman, *que le disque est en vente à Nouméa, et qu'il se vend. »* A qui ? *Les Nouvelles calédoniennes*, dit-on, enquêtent...

Règlement de comptes à la section RPR des Hautes-Pyrénées

TARBES
de notre correspondant

C'est à boulets rouges que vient de se rallumer la guerre entre l'ancien et le nouveau secrétaire départemental du RPR dans les Hautes-Pyrénées. Depuis l'éviction — la *« démission »*, selon l'intéressé — en juin 1987 de M. José Marthe, le Lourdais, vice-président du conseil régional de Midi-Pyrénées, de la tête de la section départementale et son remplacement par M. Pierre-André Breton, le Bagnérais, les tensions entre les deux hommes s'étaient passagèrement mises en sourdine. Mais la crise couvait dans le chaudron du RPR.

En pleine saison estivale, à un mois et demi des élections cantonales, le feu vient d'être mis aux poudres. MM. Marthe et Breton ne décolèrent plus. Ils ne passeront pas des vacances ensemble... M. Breton, le secrétaire départemental, a reproché, vendredi 5 août, à son prédécesseur de ne pas avoir répondu à la convocation du dernier comité départemental du 29 juillet, dont il est le président. Ledit comité a donc décidé que *« José Marthe s'était placé lui-même hors du mouvement »*, affirmant au passage qu'il n'avait pas *« acquitté sa cotisation »*...

Fraîchement confirmé par M. Alain Juppé dans ses fonctions de secrétaire départemental, M. Breton entend montrer *qu'il est bien le « patron » du* RPR des Hautes-Pyrénées. Le voilà donc parti en croisade contre *M. Marthe. En premier lieu, il ne* veut pas lui accorder, à l'automne, l'investiture du RPR dans le canton renouvable de Lourdes-Ouest, où celui-ci est élu *conseiller général* depuis douze ans. M. Breton n'hésite pas à traiter son antagoniste de *« soldat perdu »*. Il attribue à *« une magouille »* la récente élection de M. Marthe à la présidence du groupe RPR de la région Midi-Pyrénées. Par une étrange coïncidence, cette élection a eu lieu le 29 juillet, jour où ce dernier s'est retrouvé en état d'« exclusion » *du comité départemental des* Hautes-Pyrénées... Pour M. Breton, cette présidence régionale n'est donc qu'*« honorifique »*. Pis, il accuse M. Marthe de *« ne pas savoir prendre la tête d'une commission et d'avoir une influence quasi nulle »*... Et son réquisitoire ne s'arrête pas là. Il accuse aussi M. Marthe d'avoir mené *« une campagne de dénigrement systématique lors des élections présidentielle et législatives, où il s'est montré très discret »*. Il ajoute que M. Marthe ne sait *« rien faire pour le département ainsi que pour la ville de Lourdes, où il est conseiller municipal et où sa présence est jugée nuisible et assimilée à un repoussoir pour le RPR, qui envisage de refaire de sa section une pépinière d'élus »*...

En conclusion, M. Breton déclare : *« M. Marthe est un poids mort pour le RPR. Je ne peux rien pour lui. Il n'a aucun droit à se prévaloir du titre de premier gaulliste des Hautes-Pyrénées, ni de celui du RPR. »*

M. Marthe, bien entendu, n'est pas resté les bras croisés en entendant cette diatribe publique. Il a estimé que son secrétaire départemental était *« victime d'une crise frénétique qui lui fait dire n'importe quoi »*. Mis en cause même sur le plan financier, M. Marthe a porté plainte en diffamation, ce même 5 août, contre M. Breton, et il a saisi les instances nationales du RPR pour exiger l'exclusion de M. Breton et la dissolution de la fédération départementale du RPR.

A propos des prochaines cantonales, M. Marthe demande l'arbitrage de Paris afin de pouvoir porter l'étiquette du RPR dans le canton où le candidat de l'UDF, le docteur Philippe Douste-Blazi, soutenu par la fédération départementale du RPR, voudrait lui imposer une *primaire*.

JEAN-JACQUES ROLLAT.

CORRESPONDANCE

L'Internationale *(bis)*

Les articles que nous avons consacrés, dans nos éditions datées 31 juillet-1er août, au centième anniversaire de la mise en musique de *l'Internationale*, nous ont valu plusieurs lettres. Voici quelques extraits de ce courrier qui exprime l'intérêt de nos lecteurs pour l'histoire de l'hymne révolutionnaire.

Un lecteur de Bruxelles, M. Debaty-Delince, nous rappelle que l'ouvrier de Fives, Pierre Degeyter, qui composa la musique de *l'Internationale*, écrite par Eugène Pottier en 1870, était de nationalité belge, *« et plus précisément Gantois » : « Pourquoi ne pas l'avoir signalé ?* demande-t-il. *Par ignorance ? Ou pour ne pas faire un gros chagrin à André Lajoinie, selon qui* l'Internationale est « une chose française » ? *C'était pourtant l'occasion de narrer une « histoire belge » moins idiote que celles dont se régale l'Hexagone et qui font la gloire du génial Collaro. Non ? »*

[Pierre Degeyter, ouvrier tourneur sur bois, était en effet né à Gand le 8 octobre 1848, mais il a passé toute sa vie en France.]

∴

Un lecteur de Versailles, M. Rabaut, s'interroge : *« Eugène Pottier a-t-il rédigé* l'Internationale *au lendemain du 4 septembre 1870, et non pas, comme on le croit communément après la Semaine sanglante ? Les deux spécialistes de la chanson révolutionnaire, P. Brochon* (Eugène Pottier, *Maspero, 1966) et R. Brécy (Florilège de la chanson révolutionnaire,* Hier et demain, 1878), *maintiennent la seconde hypothèse. A l'appui de la vôtre, vous avez la vraisemblance »*, ajoute ce lecteur. *On conçoit mal un chant d'espoir après l'écrasement de la Commune. Mais vos sources ? Elles seraient les bienvenues. »*

[Précisons donc à cet aimable lecteur que, sur ce point, nos informations tiraient leurs sources de l'ouvrage consacré à l'hymne par Jacques Estager et Georges Bossi : *l'Internationale, 1888-1988*, édité par Messidor, Editions Sociales, en 1988. Ces auteurs se réfèrent eux-mêmes aux écrits de Pierre Brochon.]

∴

Enfin, M. Perruchot, de Paris, s'étonne de ne pas avoir trouvé, dans la version de *l'Internationale* que nous avons publiée, dans le couplet débutant par :

« Les rois nous saoûlaient de fumée »,

les quatre vers suivants :

« S'ils s'obstinent, ces cannibales,
A faire de nous des héros,
Ils sauront bientôt que nos balles
Sont pour nos propres généraux. »

« Compte tenu de certaines commémorations actuellement prévues, notamment à Lille, ajoute ce lecteur, *ces paroles connues par cœur sont-elles toujours d'actualité, eu égard, par exemple, aux généraux n'ayant pas observé le devoir de réserve ? »*

[Soulignons donc simplement que les quatre vers en question figurent bien dans la deuxième version de *l'Internationale*, mais pas dans la première version d'Eugène Pottier que nous avons publiée.

Cette première version est la suivante :

« Les rois nous soûlaient de fumée,
Paix entre nous ! guerre aux tyrans !
Appliquons la grève aux armées,
Crosse en l'air ! et rompons les rangs !
Bandit, prince, exploiteur ou prêtre
Qui vit de l'homme est un criminel ;
Notre ennemi c'est notre maître :
Voilà le mot d'ordre éternel. »

Tandis que la seconde indique en effet :

« Les Rois nous soûlaient de fumées.
Paix entre nous, guerre aux tyrans !
Appliquons la grève aux armées,
Crosse en l'air et rompons les rangs !
S'ils s'obstinent, ces cannibales,
A faire de nous des héros,
Ils sauront bientôt que nos balles
Sont pour nos propres généraux. »]

EN BREF

● **Un prêt de 42 millions pour Tahiti.** — La Banque européenne d'investissement (BEI) a accordé un prêt de 42 millions de francs français (6 millions d'ECU) à Tahiti (Polynésie française) pour l'achèvement des travaux d'un réseau électrique haute et moyenne tensions, a annoncé, vendredi 5 août, un communiqué de la BEI publié à Paris. Le financement se subdivise entre un prêt de 28 millions de francs français accordé à la Caisse centrale de coopération économique, pour quinze ans, au taux de 5 %, et un prêt conditionnel de 14 millions de francs français d'une durée de vingt ans au taux de 2 % consenti au gouvernement du territoire.

Dans les ministères

M. Pierre-René Lemas directeur du cabinet de M. Baylet

Le cabinet de M. Jean-Michel Baylet, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des collectivités territoriales, est ainsi constitué :

MM. Jean-François Hory, chargé de mission auprès du secrétaire d'Etat ; Pierre-René Lemas, directeur de cabinet ; Hubert Giraud, chef de cabinet ; Mme Françoise Courbin, attachée parlementaire ; M. Marc Abadie, conseiller technique (fonction publique territoriale) ; Mme Hélène Hernu, conseiller technique (compétences et institutions locales) ; MM. Marc Sadaoui, conseiller technique (finances et fiscalité locales) ; Gilles Savary, conseiller technique (solidarités locales, coopération et affaires réservées) ; Jean-François Dauriac, chargé de mission (courrier élus locaux) ; Jean-Marie Iribarren (attaché de presse).

[Né le 15 mai 1949 à Neufchâteau (Vosges), M. Jean-François Hory est avocat. Il a une maîtrise de droit public et est ancien élève de Sciences-Po. Il a été secrétaire exécutif du MRG de 1983 à 1985 et député de Mayotte de 1981 à 1986.]

[Né le 23 février 1951 à Alger, M. Pierre-René Lemas, diplômé de droit public, est ancien élève de l'ENA et administrateur civil. Après avoir appartenu aux cabinets de Gaston Defferre et de M. Pierre Joxe, où il suivait les questions de décentralisation, il avait été nommé, en 1986, sous-directeur des affaires politiques des DOM et des TOM.]

M. Jean-Patrice Nosmas directeur du cabinet de M. Jacques Mellick

Le cabinet de M. Jacques Mellick, ministre délégué chargé de la mer, est ainsi constitué :

MM. Jean-Patrice Nosmas, directeur de cabinet ; Michel Laneret, chef de cabinet ; Yves Samier, chef adjoint de cabinet ; Jean-Pierre Chruszez, chargé de mission auprès du ministre ; Jacques Roudier, chargé de mission auprès du ministre ; Jack Alzon, conseiller technique (affaires sociales) ; Pierre Argouse, conseiller technique (relations avec la marine nationale) ; Yves Blanc, conseiller technique (flotte de commerce, ports, navigation maritime et recherche) ; Dominique Fabre, conseiller technique (questions économiques et budgétaires, affaires européennes, relations internationales et coopération) ; André-Yves Legroux, conseiller technique (pêches maritimes et cultures marines) ; Mmes Marie Castets, attachée de presse, et Catherine Grangeon, chargée des relations avec le Parlement.

[Né le 23 juillet 1947 à Saïgon (Vietnam), M. Jean-Patrice Nosmas est licencié en droit, en sociologie et en philosophie. Depuis 1972, il a fait toute sa carrière au ministère des anciens combattants, où il était, depuis juillet 1985, inspecteur général.]

Mort du préfet de l'Aude

M. Pierre North, préfet de l'Aude, est décédé, vendredi matin 5 août, à l'âge de soixante ans, d'une tumeur au cerveau, à l'hôpital de Carcassonne.

[Né le 7 juillet 1928 à Strasbourg, licencié en droit, diplômé de l'Institut d'études politiques de Strasbourg, Pierre North avait commencé sa carrière en 1952, comme chef de cabinet du préfet de Haute-Marne, puis avait assumé les fonctions de chef de cabinet du préfet des Basses-Alpes, en 1953, et du préfet de la Somme, en 1954.

Nommé sous-préfet, en 1957, il avait exercé successivement à Lesparre-Médoc (Gironde) et à Nemours (Seine-et-Marne), avant d'être détaché en 1961 auprès de Louis Joxe, ministre d'Etat chargé des affaires algériennes, à Alger, et à Mostaganem. En 1965, il est nommé chargé de mission au cabinet du préfet du Bas-Rhin. Il avait été ensuite, en 1969, sous-préfet de Montreuil (Pas-de-Calais) ; en 1975, sous-préfet de Montmorillon (Vienne) ; en 1977, secrétaire général de la préfecture d'Eure-et-Loir ; en 1979, chargé du secrétariat général pour l'administration de la police à Lille.

Chef de mission auprès du préfet de la région Nord-Pas-de-Calais en 1980, il avait été nommé, en 1982, préfet, commissaire de la République de l'Orne, puis préfet hors cadre, sanctionné à cause de la « prise d'otages » de deux camionneurs britanniques par des agriculteurs près d'Alençon, enfin préfet de la Creuse, en 1985. Il était préfet de l'Aude depuis le 30 septembre 1987.]

PROPOS ET DÉBATS

M. Pasqua

Pas d'accord avec le FN, mais...

M. Charles Pasqua, président du groupe RPR du Sénat, a réaffirmé, vendredi soir 5 août sur Antenne 2, qu'il n'y aurait *« ni accord national ni accord local avec le Front national »* lors des prochaines élections municipales. *« Mais si, dans telle ou telle ville, certains de nos amis considèrent qu'ils doivent prendre un ou deux membres du FN sur leurs listes, ce sera à eux d'apprécier la situation et ensuite de l'expliquer »*, a ajouté l'ancien ministre de l'intérieur.

A propos de l'échec de Jacques Chirac à l'élection présidentielle et de la part de responsabilité qu'il en porterait, selon certains, M. Pasqua a répondu : *« Ce serait trop facile comme explication et comme argument. Je crois que si nous avons échoué à l'élection présidentielle, c'est probablement que nous avons oublié qu'on n'est pas élu parce qu'on fait une bonne gestion et que les Français ont besoin d'autre chose (...), d'un peu de romantisme, de rêve. Manifestement, François Mitterrand a su le faire mieux que nous. »*

M. Longuet

Mauvaise conscience

Dans un entretien accordé à l'hebdomadaire *Valeurs actuelles* daté du 8 août, M. Gérard Longuet, ancien ministre, membre de l'état-major du Parti républicain, juge inconcevable une prochaine alliance des centristes et des socialistes :

« Je n'y crois pas, déclare-t-il. *Une politique socialiste, même si elle dérive vers le centre, reste socialiste ; une politique libérale ou centriste, même si elle tient compte des aspirations socialistes, reste distincte. Ce sont deux mondes différents, même s'ils se côtoient et parfois s'interpénètrent. Pour autant, peut-on gouverner ensemble ? La réponse est non. »*

M. Longuet ajoute que cela vaut aussi, à son avis, pour le groupe parlementaire que préside M. Pierre Méhaignerie : *« Et d'abord parce que l'Union du centre a mauvaise conscience,* explique-t-il. *Elle est donc beaucoup plus prudente et exigeante vis-à-vis du PS que d'autres députés de l'UDF qui, n'ayant pas mauvaise conscience, ont gardé toute leur liberté à l'égard du Parti socialiste, ce qui peut même les conduire à approuver telle ou telle de ses propositions. »*

M. Schwartzenberg

Overdose

M. Roger-Gérard Schwartzenberg, député MRG du Val-de-Marne, part en guerre contre la multiplication des scrutins qui menace, selon lui, la France. Il préconise un texte de loi visant à *« regrouper »* les élections. *« Si rien n'est changé, la période mai 1988-juin 1989 comptera cinq consultations électorales successives en treize mois : présidentielle, législatives, cantonales, municipales et européennes, soit environ toutes les dix semaines »*, a affirmé l'ancien secrétaire d'Etat, vendredi 5 août. *« Cette overdose de scrutins à répétition va lasser les électeurs et provoquer un fort taux d'abstention (...) Il faut en finir avec ce Paris-Dakar électoral et regrouper entre elles les élections ayant un objet ou des modalités analogues en faisant voter un texte de loi comparable à celui que j'avais déposé avec Joseph Franceschi fin 1987. Il y va de l'efficacité de la vie politique qui ne peut se transformer en affrontement permanent ou en guerre de Cent Ans. »*

Société

Trafiquants de drogue et poseurs de bombes

Les limites du « narco-terrorisme »

L'argent de la drogue tue-t-il par bombes interposées ? Les terroristes financent-ils leurs forfaits par la vente de stupéfiants ? Beaucoup le croient, mais ce « narco-terrorisme » est loin d'être démontré : aucune preuve, juste des présomptions, parfois de simples coïncidences.

Lors de l'arrestation de Dennis Howard Marks, le « Marco Polo de la drogue », le 25 juillet à Palma-de-Majorque, (Baléares), l'IRA a été accusée d'être mêlée à ce gigantesque réseau de trafic de marijuana. Des rumeurs, reprises et amplifiées par la presse populaire britannique, affirmaient qu'un militant de l'Armée républicaine irlandaise, James Mac Cann, figurait parmi les trois personnes interpellées avec Dennis Marks. Pourtant, aucun James Mac Cann n'a été arrêté. L'IRA a démenti, Scotland Yard n'a pas bronché et la police espagnole a déclaré que *« l'IRA n'avait rien à voir avec toute cette affaire »*. L'argent de la drogue n'alimentait pas les caisses des nationalistes irlandais. L'IRA ne trempait pas dans le narco-terrorisme.

« L'expression « narco-terrorisme » est une invention des médias, nous n'aimons pas l'employer car elle est ambiguë », prévient M. Carlo A. Boccia, du DEA, la police anti-drogue américaine. *« La plupart du temps, elle est interprétée comme l'existence d'une conjuration entre les trafiquants et les terroristes pour miner la société. Or c'est faux à 90 %*, renchérit M. Massimo Bontempi, officier d'Interpol. *Nous préférons parler de liens entre les deux. »* Des liens occasionnels, aussi vite rompus qu'ils ont été noués, et très difficiles à établir. *« Il y a eu beaucoup de littérature sur le narco-terrorisme, mais jamais rien de concret, jamais de véritable démonstration »*, affirme M. Yves Lucet, commissaire divisionnaire responsable de la 6e division, chargé de la lutte antiterroriste à la direction centrale de la police judiciaire. *« En tout cas, en Europe, on n'a jamais rien trouvé. »*

Ni les mouvements terroristes français, comme Action directe et l'ex-FLNC, ni leurs homologues européens, Brigades rouges en Italie, Fraction armée rouge en République fédérale d'Allemagne, ne se sont tournés vers le trafic de stupéfiants pour financer leurs actions. Pour eux, la drogue, c'est sale. S'ils qualifient de *« réappropriation prolétarienne »* le butin d'un hold-up, écouler du haschisch, de la cocaïne ou de l'héroïne peut difficilement passer pour un acte révolutionnaire. Certains militants ont pu parfois être mêlés à des affaires de drogue, mais il s'agissait de fugitifs en cavale ayant besoin d'argent.

De l'argent trop sale

A contrario, des groupes terroristes n'hésitent pas à frapper les trafiquants. En janvier 1986, l'ex-FLNC a assassiné à Ajaccio deux dealers. A la même époque, après l'enlèvement de Guy Orsoni, qui n'a jamais été retrouvé, on laissait entendre que celui-ci avait été assassiné par des truands pour avoir trempé dans un trafic de drogue. Pour Philippe Madelin, auteur d'un ouvrage sur le terrorisme, *« c'est de la désinformation pure et simple : les trafiquants de drogue ont tué Guy Orsoni justement parce que les indépendantistes, dans leurs journaux, ont révélé des précisions graves sur la pénétration en Corse des drogues dures »* (1).

Le terrorisme ne se limite pas aux groupuscules locaux. L'Europe est aussi le champ de manœuvre de mouvements étrangers, notamment du Proche-Orient, qui n'hésitent pas à pratiquer le trafic de drogue. *« Pour eux, il n'y a pas de trafic tabou, on vend tout aussi bien une grosse voiture, des armes ou de la came »*, remarque M. Bernard Gravet, responsable de l'OCRTIS (Office central de la répression du trafic illicite de stupéfiants).

Les Arméniens de l'ASALA, les indépendantistes kurdes, les tamouls sont fortement soupçonnés de jouer sur les deux tableaux. *« L'ASALA est très liée aux trafiquants de drogue »*, assure M. Bontempi. *« Nous connaissons des cas concrets de militants impliqués à la fois dans des attentats en Europe et dans du trafic de drogue. »* Ainsi, en septembre 1982, un membre de l'ASALA, Diran Zinazanian, était jugé à Stockholm pour un important trafic d'héroïne. Coïncidence, mais pas de preuve formelle d'un lien direct avec le mouvement terroriste, même si une enquête a conclu que le produit de la vente servait à financer l'ASALA. De même, le groupe d'extrême droite turc les Loups gris est suspecté par Interpol de se procurer de l'argent par la vente d'héroïne.

Une méthode pratiquée aussi en 1985 par ce qu'on a appelé la filière tamoule. Des réfugiés politiques du Sri-Lanka se transformaient en passeurs d'héroïne pour payer leur voyage vers Paris, la vente de la drogue servant à financer des mouvements de résistance dirigés contre le régime de Colombo. Si pour M. Yves Lucet il s'agissait davantage d'un *« droit de passage »* pour s'insérer dans le milieu tamoul parisien que de véritable narco-terrorisme, M. Massimo Bontempi affirme qu'il existe *« des éléments précis démontrant le contraire »*.

En Colombie et au Pérou

La découverte, le 26 mai 1987 à Fontainebleau, de la cache d'armes d'un réseau terroriste pro-iranien, où une poubelle contenait plus de 11 kilos de drogue, illustre les difficultés rencontrées par les services de police pour mettre en évidence le narco-terrorisme. Dès le lendemain, M. Charles Pasqua, alors ministre de l'intérieur, déclarait : *« Dans certaines affaires, il est clair que le trafic de drogue sert à alimenter en moyens financiers les organisations terroristes. »* Mais il semble avoir parlé trop vite. *« Nous n'avons pas réussi à faire la démonstration judiciaire du narco-terrorisme dans ce cas,* admet M. Yves Lucet. *Une filière sûre pour passer des armes peut tout aussi bien servir à importer de la drogue, sans qu'il y ait un lien plus fort entre les deux. »*

Les experts internationaux regardent plutôt du côté de l'Amérique du Sud. Au Pérou, Sentier lumineux se serait allié aux trafiquants de drogue de la vallée du Haut-Hallnaia, pour le contrôle de la région. Narcos et guérilleros ont des ennemis communs : les Nord-Américains et leur programme de destruction des cultures de coca. Ils ont aussi des champs d'action semblables : la guérilla agit dans des régions tenues par la mafia sans que cela entraîne le moindre affrontement entre eux. Si bien que des opérations terroristes contre les intérêts des Etats-Unis profitent aux deux. Mais leurs liens paraissent plus tenir du *gentleman's agreement,* de l'accord tacite, que d'un pacte ferme.

En Colombie, la mafia de la drogue ressemble à un Etat dans l'Etat (2). *Pour s'implanter,* elle a conclu des accords avec la guérilla nationaliste du M-19, qui assure la protection des pistes d'atterrissage et des lieux de production. L'occupation du palais de justice de Bogota en novembre 1985 est, pour le ministre de l'intérieur colombien, la preuve de cette collusion. D'après lui, le M-19 aurait pris le palais de justice uniquement pour détruire des dossiers concernant les trafiquants. La encore, les relations entre ceux-ci et les terroristes existent, mais pas de manière organique.

Du narco-terrorisme, certains organes de presse américains sont passés sans hésiter à la narco-révolution. En 1985, CBS et le *Wall Street Journal* ont accusé Cuba et le Nicaragua d'être impliqués dans un réseau de trafic de drogue vers les Etats-Unis. D'autres sont allés plus loin encore, assurant que l'URSS utilisait les stupéfiants comme moyen de saper le moral de l'Occident... Ces allégations, encore plus difficiles à démontrer que les autres, provoquent de larges sourires chez les responsables de la lutte antidrogue et antiterroriste. *« Soyons sérieux,* dit M. Bontempi. *Nous ne sommes pas au cinéma. »*

THIERRY BILLARD.

(1) Philippe Madelin, *la Galaxie terroriste*, Plon, 1986.

(2) Alain Delpirou, Alain Labrousse, *Coca Coke*, la Découverte, 1986.

SPORTS

Nouveau record de vitesse dans les Alpes

Le maçon des cimes

CHAMONIX
de notre correspondant

En moins d'un mois, le record, convoité par les sprinters des cimes, d'ascension puis de retour entre Chamonix (1 050 mètres) et le mont Blanc (4 807 mètres) s'est abaissé de cinquante-trois minutes. L'ouvrier maçon Laurent Smagghe, vingt-sept ans, installé à Grenoble, dépossédé de son titre le 26 juillet par un coureur helvétique, a retrouvé vendredi 5 août sa couronne sur le toit de l'Europe.

Cet athlète spécialiste du triathlon (vélo, natation, course à pied) qui avait « armé » de crampons ses chaussures de cross pour traverser le chaos indescriptible de séracs et de crevasses des Petit et Grand Plateaux, a parcouru en 5 h 29 min et 30 s la distance qui le séparait du mont Blanc. *« La montagne évolue, change ; il faut des gens comme moi pour la mettre au présent »*, affirmait quelques heures avant son départ l'alpiniste-coureur pour se prémunir à l'avance des critiques qui ne manqueraient pas de s'abattre sur lui dès son retour à Chamonix.

« Sortir de l'impasse »

Les spécialistes de la grimpe et des ascensions extrêmes voient en effet dans sa démarche une démythification de leur sport, tandis que les guides de Chamonix qui exploitent le « filon du mont Blanc » *risquent désormais d'avoir beaucoup plus de difficultés à imposer leurs honoraires pour cette course, qui s'élèvent... à plus de deux mille francs ! Laurent Smagghe brouille les cartes de la montagne »*, dit un professionnel de l'alpinisme, séduit par l'exploit de ce garçon qui, à travers sa course folle sur les pentes boisées, rocheuses et enfin glaciaires du mont Blanc, est venu rechercher autre chose qu'un temps record.

Laurent Smagghe, objecteur de conscience, a passé en 1985 dix-huit mois à la prison de Varces (Isère) pour avoir « déserté » son service civil après une année de travail à la Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature *(FRAPNA)*.

Il explique vouloir, à travers ses ascensions à grande vitesse, « sortir de l'impasse » dans laquelle il se trouve depuis deux ans. « Je me suis donné à fond dans ce projet, dit-il. *J'ai même, pour le mener à bien, contracté un emprunt de 20 000 francs auprès de ma banque. »* Il espère que, très vite, sa démarche sportive lui ouvrira d'autres horizons que le bâtiment où, dit-il, *« je suis allé un peu par obligation. » Mon exploit au mont Blanc devrait me relancer dans la vie, me faisant sortir de l'anonymat. »*

Le maçon des cimes espère pouvoir commencer très vite des études de langues et d'informatique.

CLAUDE FRANCILLON.

● **Quatre nouveaux records de *France de natation.*** — *Plusieurs* records de France de natation ont été améliorés, vendredi 5 août, à Dunkerque, au cours des championnats de France. Cédric Pénicaud a battu le record du 200 mètres brasse en 2 min 17 s 43. Christophe Bordeau a battu le record du 200 mètres papillon en 2 min 1 s 14. Chez les dames, Cécile Prunier a battu en 4 min 12 s 76 le record du 400 mètres libre. Enfin, le Racing Club de France a réalisé un 4 × 100 mètres quatre nages en 3 min 48 s 48, nouveau record.

Pour la première fois en France

L'auteur présumé d'un viol va être soumis au test des empreintes génétiques

Soupçonné du viol d'une jeune fille de dix-huit ans, le 2 août, à Beynost, près de Bourg-en-Bresse (Ain), un suspect va être soumis au test dit des « empreintes génétiques ». C'est la première fois que la justice française fait appel à cette technique britannique. Le suspect, Iacov Maman, âgé de trente ans, ancien militaire israélien se trouvant en situation irrégulière sur le territoire français, a été arrêté le 3 août et inculpé le 5 août par un juge d'instruction de Bourg-en-Bresse.

Selon les premiers éléments de l'enquête, l'homme avait été amené au domicile de la jeune fille par une amie de celle-ci. Le viol aurait eu lieu dans la nuit après le départ de l'amie. La victime affirme avoir été frappée auparavant avec un fer à repasser. Reconnu par la jeune femme, Iacov Maman conteste les faits qui lui sont reprochés.

Une exclusivité britannique

La première que constitue en France l'appel aux services de la firme britannique ne correspond pas à la meilleure situation qui soit pour permettre de confondre l'auteur d'un viol. La technique de *Cellmark Diagnostics,* mise au point à partir d'une découverte du professeur Alec Jeffreys (université de Leicester) est fondée sur la comparaison des caractéristiques génétiques de deux *échantillons biologiques* (sang, sperme, peau, etc.) et permet d'affirmer — avec un risque quasi inexistant d'erreur — si ces deux échantillons proviennent, ou non, de la même personne. En matière de viol, on doit donc comparer les caractéristiques génétiques du sperme prélevé sur la victime à celles (étudiées le plus souvent à partir d'un prélèvement de sang) du suspect.

Dans le cas du viol de Beynost, on est dans une situation différente puisque, selon le substitut du procureur de la République de Bourg-en-Bresse, les enquêteurs ne disposant pas d'échantillon de sperme prélevé sur la victime. Les échantillons adressés à la firme d'Abingdon comportent un prélèvement de sang (obtenu avec le consentement du suspect) et des fragments de tissus (drap et vêtement) que l'on suppose imprégnés de sperme. Ainsi, même si la technique britannique permet d'établir un lien entre ces deux échantillons, elle n'apportera pas la preuve indiscutable de l'identité de l'auteur du viol.

Cette affaire soulève aussi un nouveau problème, lié à la pratique du prélèvement de sang indispensable à la réalisation de cette technique : pourra-t-on imposer ce prélèvement si le (ou les) suspect (s) le refuse (nt) ?

Aucun laboratoire français de police scientifique ou de biologie moléculaire *n'étant, aujourd'hui,* en mesure de mettre en œuvre la nouvelle technique des empreintes génétiques (*le Monde* du 3 août), il était clair qu'on devrait, *un jour ou l'autre,* en venir à solliciter les services de la firme britannique Cellmark Diagnostics, spécialisée dans ce type d'investigation et qui a déjà appliqué ce procédé dans trois cents affaires criminelles.

« Depuis deux semaines, nous avons été contactés à propos d'une série d'affaires criminelles, meurtre ou viol, survenues en France », nous a déclaré M. P.-A. Webb, *directeur de Cellmark* Diagnostics, qui précise que, contrairement à certaines informations, il n'existe aucun contact officiel entre sa firme et les autorités policières ou judiciaires françaises. Le développement *en France d'un procédé* équivalent pourrait, rapidement, se heurter à un problème de propriété industrielle, M. Webb précisant que Cellmark Diagnostics détient l'exclusivité mondiale de la mise en œuvre des techniques *issues de la découverte du professeur* Jeffreys.

JEAN-YVES NAU.

MÉDECINE

Plus de sept mille cas de SIDA ont été signalés à l'OMS en juillet

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a publié, vendredi 5 août, ses dernières statistiques sur le SIDA. Sept mille sept cent soixante-six nouveaux cas ont été notifiés en juillet, pour la plupart aux Etats-Unis et en Ouganda. Ainsi, depuis 1979, cent huit mille cent soixante-seize cas ont été signalés, ce qui ne représenterait, d'après les experts de l'OMS, que la moitié des cas effectifs : le nombre de séropositifs est estimé entre 5 millions à 10 millions de personnes. La France, avec trois mille six cent vingt-huit cas, se situe en troisième position après les Etats-Unis — *soixante-neuf mille* quatre-vingt-cinq cas — et l'Ouganda quatre mille six cas.

● Le Centre pour le contrôle des maladies infectieuses américain (CDC) a publié, le jeudi 4 août, les résultats de la première enquête sur le SIDA parmi le personnel de l'armée américaine. Deux mille deux cent cinquante-deux personnes *sur le million* sept cent cinquante-deux mille cent quatre-vingt-onze actifs seraient contaminées par le virus, soit plus d'un soldat américain sur mille. 40 % d'entre eux développent *actuellement la maladie.* Bien qu'aucun chiffre ne soit disponible pour la population américaine dans son ensemble, le CDC estime à environ un million cinq cent mille le nombre d'Américains séropositifs, soit un peu plus de sept pour mille.

● Le Conseil chargé de la lutte contre le SIDA auprès du ministère soviétique de la santé a tenu, le *5 août, sa réunion constitutive.* Estimant les Soviétiques peu informés sur le SIDA, il compte organiser un programme de prévention. Quatre cents centres de diagnostic sont déjà en place dans le pays. Ce chiffre passera à mille à la fin de l'année. La situation épidémiologique est considérée comme stable.

● Les Danois qui souhaitent souscrire une assurance pour la vie de plus de 2 millions de couronnes *(environ 1 774 000 FF)* devront, dès l'automne prochain, subir un test de dépistage du SIDA. Ils seront protégés par la règle de l'anonymat pendant le test.

● L'Association psychiatrique américaine, lors de sa réunion *annuelle,* a *rapporté les résultats* d'une enquête sur le suicide menée à New-York de 1985 à 1987. D'après cette étude, la contamination par le virus du SIDA augmente considéra*blement les risques de suicide.* Quarante-deux sidéens sur onze mille se sont tués pendant cette période.

REPÈRES

Espagne

Footballeur en cage

Accusé de viol, le capitaine de l'équipe de football FC Barcelone, José Ramon Alexanco Ventosa, a été *arrêté jeudi 4 août à Arnhem* (Pays-Bas), où son équipe séjourne dans un camp d'entraînement et a participé à plusieurs matches amicaux. La police locale a indiqué qu'une jeune fille avait porté plainte contre lui mercredi dernier. Incarcéré jeudi après-midi pour 48 heures, Alexanco a vu sa détention prolongée pour la même durée. L'avocat du joueur a indiqué que ce dernier niait tous les faits qui lui sont reprochés.

Anglicans

Contre la violence en Irlande du Nord

Répondant à un appel du primat anglican d'Irlande, les évêques anglicans, réunis en conférence mondiale à Cantorbéry (Angleterre), ont condamné *sans équivoque,* vendredi 5 août, l'usage de la violence en Irlande du Nord. La veille, ils avaient adopté une résolution controversée, justifiant l'usage de la lutte armée lorsqu'elle est le seul moyen de défendre la justice (*le Monde* du 6 août). *Les évêques ont voté à* l'unanimité un bref additif à leur résolution, déclarant : *« La conférence, étant données les circonstances en Irlande du Nord, y condamne toutes les violences. »*

Environnement

Amsterdam poursuit les Potasses d'Alsace

Dix requérants néerlandais — dont la ville d'Amsterdam et la province de Hollande septentrionale — ont *engagé une action contre les Mines* de potasse d'Alsace devant le tribunal de grande instance de Mulhouse. Ils réclament à cette société 4 millions de francs à titre d'avances *sur* de futurs dédommagements. *Les plaignants dénoncent les dégâts* causés par le sel dans les réseaux de distribution d'eau de l'ouest des Pays-Bas. Il s'agit d'un nouvel épisode judiciaire d'une affaire portée devant les tribunaux en 1983. — *(AFP.)*

Catastrophes

Fort séisme en Birmanie

Un séisme de magnitude 7,3 sur l'échelle de Richter a été enregistré samedi 6 août à la frontière entre l'Inde et la Birmanie. L'épicentre était à *320 kilomètres* à l'est de Shillong (Inde) et à 340 kilomètres au nord-ouest de Mandalay (Birmanie). La forte secousse a ébranlé la ville de Homelin, près de la frontière indienne. — (Reuter.)

Automobilistes

Petites routes sous surveillance

Tous les préfets ont reçu, le 5 août, un télex, signé des ministres de l'intérieur, de la défense et des transports, les invitant à se rendre sur le bord des routes pour y suspendre les permis de conduire des automobilistes gravement délinquants. En effet, une procédure permet au préfet, à son représentant ou à un membre de la commission administrative *de suspension du permis de* conduire, de retirer sur-le-champ, et pour une durée maximale de deux mois, le permis au conducteur auteur d'une infraction dangereuse au code de la route. L'automobiliste dispose de quinze jours pour faire appel devant la commission administrative.

La Prévention routière confirme *que les accidents les plus meurtriers* se produisent de plus en plus fréquemment sur les routes les moins fréquentées. Après le dernier week-end catastrophique (cent trente-cinq morts), ses comités départementaux ont classé par ordre décroissant les causes de l'hécatombe : l'alcool et la vitesse — souvent les deux associés — viennent en tête *« suivis de l'inattention, de la fatigue et du mauvais état du véhicule »,* l'absence de ceinture aggravant les conséquences de l'accident. La Prévention routière appelle *« à nouveau, les usagers à la sagesse et au respect des règles de circulation ».*

Le chèque du prince

CANNES
de notre correspondant régional

Depuis Vespasien, l'argent n'a pas d'odeur. Mais il peut être impuissant à se faire entendre. Telle est la morale de cette histore tropézienne dont les héros *sont un maire soucieux du repos* de ses administrés et un prince aimant les plaisirs.

Au lendemain d'une fête somptueuse qu'il a donnée, le *23 juillet, sur une plage privée de* Ramatuelle (*le Monde* du 30 juillet), un homme d'affaires hollandais, le prince Léo de Lignac, avait décidé de se montrer généreux *à l'égard de ses hôtes.* Il se proposait de verser une somme de 1 million de francs aux communes limitrophes de Ramatuelle et de Saint-Tropez, à répartir au *prorata de leur population et destinée,* selon ses vœux, à aider les personnes âgées et les jeunes sans emploi. Saint-Tropez se voyait ainsi attribuer 775 000 francs et Ramatuelle 225 000 francs. La population des deux communes est de 8 975 habitants : 1 762 à Ramatuelle (22,1 %) et 6 213 à Saint-Tropez (77,9 %).

Le député (RPR), maire de Saint-Tropez, M. Jean-Maurice Couve, a accepté d'enthousiasme, se promettant même d'organiser prochainement une réception en faveur du mécène. *« Depuis le temps que des gens font la fête chez nous,* s'est-il félicité, *c'est bien la première fois que quelqu'un pense aux populations locales. »*

Le maire (PS) de Ramatuelle, M. Albert Raphaël, a, lui, fermement repoussé le don du prince, car *« on n'achète pas le bruit ».* Selon lui, accepter une compensation financière aux nuisances sonores de la fête créerait un précédent, alors que les trente-quatre plages privées de la commune sont tenues de respecter *un cahier des charges qui prévoit* la limitation des débordements nocturnes.

En réalité, le maire de Ramatuelle ne paraît pas avoir apprécié la *« curieuse répartition »* faite par le prince, qui favorise ses voisins tropéziens. *« Si vraiment le prince de Lignac veut avoir un geste,* a-t-il dit, *qu'il subventionne le lycée du Golfe et l'hôpital intercommunal de Saint-Tropez. Ainsi sa générosité pourra bénéficier aux personnes âgées et aux jeunes des deux cantons. »*

GUY PORTE.

Société

L'amnistie de 1981 ne peut s'appliquer à des délits de droit commun

La cour d'appel de Lyon maintient en détention Mouloud Aïssou

LYON
de notre bureau régional

Dans un arrêt rendu le vendredi 5 août, la chambre d'accusation de la cour d'appel de Lyon, présidée par Mlle Michelle Pougnand, a rejeté la demande de mise en liberté de Mouloud Aïssou, membre présumé de la branche lyonnaise d'Action directe. Tandis que Mouloud Aïssou observait, depuis le 21 juin, une grève de la faim – qu'il a suspendue le 1er août *« pour ne pas faire pression sur la cour »* – dans sa cellule de la prison Saint-Joseph, où il est incarcéré sous l'inculpation de vols avec port d'arme, une cinquantaine de personnalités – parmi lesquelles des écrivains, des artistes et des ecclésiastiques – avaient récemment signé un appel réclamant sa libération (*le Monde* du 30 juillet).

Tout en niant les accusation, qui ont motivé son inculpation en juillet 1987 – deux vols à main armée commis les 24 mars 1980 et 30 mars 1981, – Mouloud Aïssou revendiquait, par l'intermédiaire de son avocat, Me Thierry Lévy, le bénéfice de la loi d'amnistie du 4 août 1981. Dans son article 2, alinéa 5, cette loi s'applique aux *« infractions* [commises avant le 22 mai 1981] *en relation avec des entreprises tendant à entraver l'exercice de l'autorité de l'Etat, à condition que ces infractions n'aient pas entraîné la mort ou des blessures »*.

Dans un mémoire déposé mardi 2 août, lors de l'audience de la chambre d'accusation, Me Lévy argumentait sur ce thème mais, en conclusion, il demandait toutefois à la cour de *« surseoir à statuer sur la demande d'amnistie, dans l'attente du règlement de l'information »*.

En confirmant l'ordonnance de mise en détention rendue par M. Marcel Lemonde, premier juge d'instruction à Lyon, chargé du dossier Action directe, la cour s'est néanmoins prononcée négativement mais en détail sur la demande d'amnistie, à travers des attendus qui pourraient faire jurisprudence.

La cour souligne d'abord que les deux vols avec armes en cause *« n'ont été revendiqués par aucune organisation, ni aucun individu »* et que *« rien dans leur mode de perpétration ou dans les circonstances qui les entourent ne permet de les distinguer des infractions de droit commun commises par des bandes organisées pour dévaliser des banques »*. Elle remarque ensuite qu'en refusant toute explication sur sa participation à ces faits, Mouloud Aïssou *« exclut toute interprétation de ses mobiles »* et ne permet pas d'établir, *« même à son insu, une éventuelle relation entre ces infractions de droit commun et un incident politique (...) ou une entreprise tendant à entraver l'exercice de l'autorité de l'Etat »*.

Les magistrats vont plus loin en observant *« qu'il ne suffit pas qu'une infraction soit commise par un militant révolutionnaire pour qu'elle devienne,* ipso facto, *politique »*. La bande ayant, au vu du dossier, notamment des carnets de confessions de Max Frérot, opéré une distinction entre les *« actions de financement »* et les *« actions qualifiées par eux de politiques »*, la cour estime qu'il *« ne saurait être établi une relation entre les deux opérations de financement (...) et l'entreprise politique invoquée par le groupe que commandait André Olivier »*.

La compétence des cours d'assises spéciales

En déclarant disposer des éléments suffisants pour exclure ces infractions du champ d'application de la loi d'amnistie, *« sans avoir à attendre les qualifications exactes retenues par l'ordonnance de transmission de pièces »*, la cour laisse entendre qu'un renvoi de l'affaire Action directe et de ses protagonistes devant une cour d'assises spécialement composée (c'est-à-dire, aux termes de la loi antiterroriste du 9 septembre 1986, exclusivement constituée de sept magistrats) ne conférerait pas automatiquement à chacun des prévenus la qualité de délinquant politique. Un attendu est, à cet égard, très clair, qui précise : *« Au surplus, le déroulement futur et éventuel d'une procédure de jugement ne saurait, en aucune façon, influer sur la qualification actuelle susceptible d'être appliquée à une infraction. »*

Enfin, et surtout, dans un ultime attendu, la cour fait remarquer que les articles de la loi dite antiterroriste ne concernent pas exclusivement *« certaines infractions de caractère politique »* mais permettent le renvoi devant une cour d'assises spéciale des infractions *« quel qu'en soit le mobile, en raison de la gravité du trouble que leur auteur a voulu apporter à la paix publique, en exploitant ou en entretenant l'intimidation ou la terreur »*. Cette interprétation de la loi de septembre 1986 permettrait de faire entrer dans son champ d'application les prises d'otages ou d'autres formes de chantage dénuées de tout fondement politique.

L'arrêt de renvoi, qui, à l'automne, déterminera la nature de la cour d'assises appelée à juger les vingt inculpés de la branche lyonnaise d'Action directe, ne devrait pas apporter de vraies surprises. Dans les milieux judiciaires, un renvoi devant une cour d'assises spéciale est considéré comme plus que probable. La polémique sur la portée politique des délits commis par le groupe – dont trois meurtres imputés à Max Frérot – ne sera pas, pour autant, éteinte. Les principaux inculpés – et notamment André Olivier, Max Frérot, Emile Ballandras, Bernard Blanc, Joëlle Crepet – devraient, en effet, ultérieurement comparaître devant un tribunal correctionnel à Paris pour y répondre d'une dizaine d'attentats à l'explosif commis dans la région parisienne, de 1982 à 1985, qui ont fait l'objet d'une instruction distincte, menée par M. Gilles Rivière, juge d'instruction à Paris chargé des affaires de terrorisme (*le Monde* du 15 juin 1988).

Sans être vraiment contestable, ce découpage du dossier et les ambiguïtés qu'il induit ne manqueront sans doute pas d'être critiqués lors des débats du procès-fleuve qui doit avoir lieu à Lyon au cours de l'hiver prochain.

ROBERT BELLERET.

A Lyon

L'auteur présumé des viols de la Croix-Rousse a été inculpé et écroué

LYON
de notre bureau régional

M. Georges Bastelica, préfet du Rhône délégué à la police, a luimême annoncé, vendredi 5 août, au cours d'une conférence de presse *(nos dernières éditions du 6 août)*, l'arrestation de l'auteur présumé d'une série de viols qui, au cours des trois derniers mois, ont été commis dans le quartier de la Croix-Rousse, au cœur de Lyon.

Au cours des interrogatoires menés par les inspecteurs de la sûreté urbaine, qui l'avaient interpellé jeudi au domicile de ses parents à Caluire (Rhône), Adriano Peixoto, un jeune Portugais de dixneuf ans, aurait reconnu avoir commis cinq viols et deux attentats à la pudeur sous la menace d'une arme. Agissant généralement en plein jour et à visage découvert – ce qui a permis à plusieurs de ses victimes de le reconnaître formellement, – celui que la presse locale avait surnommé « le violeur de la Croix-Rousse » choisissait des victimes assez jeunes et, après avoir abusé d'elles, dérobait le contenu de leur sac à main.

Plusieurs circonstances ont sans doute poussé le préfet de police à donner quelque éclat à cette arrestation. D'une part, malgré la fréquence des plaintes enregistrées dans un même secteur de Lyon (près d'une dizaine depuis la fin du mois d'avril), les recherches des *enquêteurs restaient vaines*. D'autre part, le mardi 2 août, l'interpellation d'un jeune homme de dix-huit ans qui s'était rendu coupable, la veille, d'une agression sexuelle et fut confondu grâce au portefeuille contenant des papiers d'identité qu'il avait perdus dans sa fuite, avait pu faire croire que les policiers tenaient l'auteur de la série de viols. Malgré des aveux un peu trop abondants cette hypothèse fut rapidement abandonnée. Enfin, la multiplication des agressions avait fait naître une inquiétude et un malaise dans la population.

Fin juin, Stop viol, une association de femmes constituée après la première série d'agressions commises dans le même quartier en 1987, avait organisé une manifestation assortie de bombages visant à alerter et à mobiliser les habitants du quartier de la Croix-Rousse. L'interpellation des manifestantes par les forces de police avait suscité une certaine émotion.

Adriano Peixoto a été écroué, vendredi soir, après avor été inculpé par Mme Suzanne Eyraud, juge d'instructiion, de viols aggravés, attentats à la pudeur avec violence, viols et vol avec arme. Peixoto avait des antécédants judiciaires et venait tout juste de sortir de prison où il avait purgé une peine de quatre mois pour vol de voiture.

● **Ouverture d'une information judiciaire après l'attentat contre** *Globe*. – Le parquet de Paris a ouvert, vendredi 5 août, une information judiciaire contre X à la suite de l'attentat du 31 juillet contre les locaux du mensuel *Globe*. Le dossier a été confié à M. Michel Legrand, premier juge d'instruction au tribunal de Paris, chargé des affaires de terrorisme.

● **Précision.** – Me Yves Jouffa, président de la Ligue des droits de l'homme, nous demande de préciser que, contrairement à ce que nous avait affirmé M. Daniel Dugléry, secrétaire général du Syndicat des commissaires de police, les deux organisations n'ont pas *« envisagé la création d'un goupe de travail commun »* (*le Monde* du 29 juillet). *« Nous avons simplement convenu de nous revoir pour examiner ensemble des problèmes de justice et de police »*, ajoute Me Jouffa.

En Bretagne

Escroquerie à la charité

Leur histoire, sans doute, n'était pas assez triste. Didier Delautre, quarante et un ans, et son épouse Marie-Josée, trenteneuf ans, avaient donc ajouté quelques détails à la misère quotidienne du chômeur en fin de *droits*, et ils frappaient aux bonnes portes : presbytères, communautés religieuses, monastères. Au total, soixantequatorze établissements situés dans les quatre départements bretons ont ainsi été victimes de cette escroquerie à la charité en un mois et demi.

Modeste, Marie-Josée Delautre se présentait à la porte. Au curé, à la religieuse qui lui ouvrait, elle racontait son histoire. Elle était arrivée peu de temps avant dans un hameau voisin. Son mari l'avait abandonnée. Elle se retrouvait seule, sans argent, avec ses enfants, bien sûr nombreux. Elle donnait son nom, un faux nom toujours a consonance bretonne, et promettait de rendre, dès que possible, ce qu'on voudrait bien lui prêter. Dans la voiture garée à proximité, son mari attendait.

Les bonnes âmes, souvent, étaient émues par un malheur qui *sonnait aussi vrai*. Elles *« prêtaient »* 50 francs, 300 francs, 1 000 francs à deux ou trois reprises,et même un jour la collecte destinée au tiers-monde, offerte par un curé. En quelques semaines, le couple avait ainsi recueilli plus de 10 000 francs.

Domiciliés à Locquénolé, près de Morlaix (Finistère), Didier et Marie-Josée Delautre n'ont pas poussé leur rayon d'action audelà de la Bretagne, et leur *signalement a fini par circuler* dans les milieux ecclésiastiques de la région. Un religieux d'une communauté de Gouarec, près de Guingamp (Côtes-du-Nord), a prévenu la gendarmerie et le couple a été arrêté le 2 août.

Marie-Josée Delautre a été inculpée, le 4 août, d'escroquerie, et son mari de complicité. Tous deux ont été laissés en liberté sous contrôle judiciaire.

Communication

En lançant cinq feuilletons à 19 h 30

A2 fait le pari de la fiction française

La prochaine saison de télévision sonnera pour toutes les chaînes l'heure de vérité. C'est en tout cas la conviction des responsables d'Antenne 2. Fini, disent-ils, le temps des promesses, des exercices de gonflette et des politiques de rendement immédiat. Après une année en état d'électrochoc, le système tout entier va devoir s'apaiser, et chacune des sociétés prendre ses marques, tirer – dans un cadre dégrisé – le bilan de cette folle année, quitte à pester contre sa propre imprévoyance ou récolter enfin les fruits de ce qui fut semé. Car la 2 croit aux fables de La Fontaine – celle de *la Cigale et la fourmi*, – elle qui pendant des mois a investi pour l'avenir, commandant et engrangeant avec soin les produits nécessaires, une fois certains stocks épuisés et l'automne venu.

Prévoyante, la 2. Et sûre cette fois de sa revanche et de son succès. Ne rappelle-t-elle pas depuis des mois que le vrai rendez-vous est celui de septembre, et qu'alors – mais alors seulement – elle pourra être jugée. La voilà donc au pied du mur. Attendue par un public qui, s'il montre quelque inconstance, lui accorde toujours – les sondages le prouvent – un crédit important. Et tentée d'annoncer d'un trait une successioin de changements qui, dit-on, seront en fait distillés dans les semaines à venir. Mais ce qui fait l'espoir d'Antenne 2 c'est l'aboutissement prochain à l'antenne de sa *politique de fiction française*.

La clé de voûte de sa grille. Son seul véritable *credo*. Car, à la rentrée, ce ne seront pas moins de onze rendezvous quotidiens avec des histoires françaises qui seront proposés, dont huit dans le fameux « prime time » (les heures de meilleure écoute ». *« Un pari sur la création et le talent des auteurs et réalisateurs français »*, explique M. Jean Rouilly, directeur général adjoint d'Antenne 2, qui corrige cependant le terme de pari pour évoquer l'expression *« calcul raisonnable »* et atténuer l'idée de risque.

Loin de lui l'audace des kamikazes. L'expérience lui a simplement démontré les atouts des fictions françaises programmées face à des fictions étrangères sur les autres chaînes ou d'autres genres de programmes. Voyez le bon score du « policier » du dimanche soir, pourtant en compétition avec cinq films de cinéma ; celui de la série du vendredi soir (avant « Apostrophe » et face à « Lahaye d'honneur » sur TF 1) ou celui du lundi.

Trente projets

Alors, c'est avec de la fiction française qu'Antenne 2 a décidé de répondre à tous les défis d'audience qui lui étaient lancés. Le problème crucial est le rendez-vous de 19 h 30-20 h. Une case essentielle qui mène au grand journal du soir et où se font les premiers aiguillages. Sur TF 1 « La roue de la fortune » semble alors tourner irrésistiblement puisqu'elle va jusqu'à bénéficier de 50 % de part du marché. Une situation inacceptable pour la 2 dont le Journal de 20 heures démarre avec un lourd handicap d'audience. Dès le 22 août, les téléspectateurs se verront donc proposer une alternative fiction : un feuilleton ancien – « Petit déjeuner compris » – inaugurera d'abord la tranche, question d'installer ce rendez-vous populaire le plus vite possible et de l'ancrer dans les habitudes quotidiennes. Et, dès le 5 septembre, Antenne 2 lancera son va-tout.

Cette semaine-là, cinq feuilletons français originaux seront simultanément lancés qui occuperont alternativement la case 19 h 30 – 20 h, chacun un soir de la semaine. Les cinq histoires s'étaleront donc sur une année, au rythme d'épisodes hebdomadaires et bouclés, c'est-à-dire pouvant être vus indépendamment les uns des autres. Des feuilletons drôles, enlevés, pratiquement toujours filmés en intérieur et présentant les aventures de personnages familiers dans des situations quotidiennes et contemporaines. Un genre encore nouveau en France qui se rapproche en fait par le ton et les situations du théâtre de Boulevard dont il utilise les ressorts et la poignée de vedettes – Francis Perrin, Jacques Balutin, Micheline Dax, Pierre Doris... – et directement inspiré d'un produit très populaire à la télévision américaine et appelé « sitcom » (comédies de situation).

Les responsables d'Antenne 2 ont reçu environ une trentaine de projets avant de commander fermement à quatre sociétés la production de quarante-deux épisodes à chacune. Une aubaine bien sûr pour producteurs, auteurs et comédiens qui peuvent, en cas de succès, rêver de revenir en deuxième année et jouer – comme « Maguy » – les prolongations. La formule choisie par Antenne 2 n'a guère d'équivalent en Europe, et l'on peut s'étonner que les programmateurs aient ainsi choisi la diffusion simultanée des cinq produits.

« C'est un peu faire de la télévision à la carte, commente M. Rouilly. *Une gamme de produits différents est offerte aux téléspectateurs, qui pourront choisir chacun leur série favorite pour en noter le rendez-vous, sans jamais se sentir exclus les autres jours de la semaine. L'expérience de diffusion quotidienne de « Maguy » nous a d'autre part fait craindre les risques de banalisation des personnages. Mieux vaut dans une série créer un effet de frustration qu'un effet de saturation. Enfin, cette rotation des feuilletons sur une semaine introduit également une émulation entre les producteurs et les auteurs des différentes séries. Ils ont les mêmes chances ; à eux de concourir pour être les plus drôles, les plus inventifs... et les plus suivis. »* Au téléspectateur surtout de s'adapter à cette formule un peu déconcertante.

Les responsables d'Antenne 2 sont en tout cas persuadés d'une chose : c'est d'être imités d'ici moins de six mois. *« Normal*, sourit M. Rouilly, *le rôle d'une chaîne de service public, qui doit toujours chercher à concilier audience et qualité, est aussi d'être pionnier... donc copié. Antenne 2 innove aujourd'hui dans le genre, dans le rythme de programmation, dans le créneau horaire. La roue de la fortune devrait désormais changer de sens. »*. Le directeur général adjoint est décidément optimiste. *« La prochaine saison*, réaffirme-t-il *sera bien celle d'Antenne 2, dont l'image, de vrai généraliste, au service de tous les publics »*, devrait, dit-il, se confirmer ; dont l'ancrage sur la fiction française devrait encore renforcer la place de « favorite » dans le cœur des Français. Et dont l'audience (autour de 30 %) devrait se stabiliser. *« En Grande-Bretagne, il existe une règle non écrite selon laquelle le pôle des deux chaînes publiques doit toujours se tailler une part de marché autour de 40 %. Ce pourrait être la base d'un contrat implicite entre A 2 et FR 3 »*, déclare-t-il en énumérant, songeur, une poignée de bastions de la Une... *« pas si imprenables que cela »*.

ANNICK COJEAN.

Fabriqués dans les ateliers d'auteurs

« Des héros sans expérience »

Comme la presse écrite il y a plus d'un siècle et comme la radio de l'âge d'or, la télévision ne saurait semble-t-il exister sans avoir recours au bon vieux feuilleton. Mais le genre a singulièrement évolué. En même temps qu'étaient bouleversées les méthodes d'écriture. Le feuilleton inspiré de la « sticom » américaine répond en effet à des règles strictes qui exigent une grande discipline et auxquelles se plient les scénaristes organisés *de plus en plus souvent* en ateliers d'auteurs.

Président-directeur général de la société de production Téléimages, incontestablement le spécialiste du genre avec plus de cent cinquante épisodes de « Maguy », soixante de « Marc et Sophie », etc., Mme Simone Harari nous donne ici quelques éléments sur l'exercice particulier d'écriture d'une « sitcom ». *« Il s'agit d'abord de définir le code : des règles dont la répétition s'imposera dans tous les épisodes ; puis les auteurs des différents épisodes, à partir de ces éléments de jeu de construction, bâtiront une histoire à chaque fois différente... et à chaque fois comparable aux précédentes. Ce code définit les héros de la série : leur caractère, leur vocabulaire, leur ton, leur niveau d'éducation, leurs motivations, leurs manies, leur style vestimentaire, leurs goûts littéraires, culinaires, etc. Leur psychologie devra, c'est la loi du genre, être immuable dans tous les épisodes, « leur vie » de héros de la série ne leur apportant aucune expérience... Le code établit également les lieux de l'action, le style esthétique de leur environnement, le rythme et la durée des épisodes. Il est résumé dans une « bible » régulièrement mise à jour pour servir de référence aux différents auteurs travaillant sur les épisodes d'une même série : une douzaine, les auteurs de comédie ayant l'habitude de travailler par petites équipes de deux.*

» Cet exercice de style révèle de la part des scénaristes des qualités de rigueur et d'imagination, pour respecter le code sans lasser le public de sensibilité pour faire vivre des personnages auxquels les téléspectateurs s'attacheront durablement ; de construction dramatique d'une situation et de dialoguiste. Woody Allen a débuté en écrivant ce type de séries pour la télévision américaine. Il exige également des auteurs une certaine humilité : l'ambition de « leur » épisode sera de s'inscrire dans la cohérence de la série autant que de se singulariser par sa différence. Car il s'agit de tenir vis-à-vis des spectateurs la promesse des épisodes précédents et de susciter leur désir de regarder les suivants. »

A. Co.

Hausse probable de la redevance

La redevance télévision (333 F pour un poste noir et blanc, 506 F pour un récepteur couleur actuellement) devrait augmenter l'an prochain de façon « significative », si les premières informations officieuses à ce sujet sont confirmées lors des derniers arbitrages budgétaires.

Il s'agit pour le gouvernement de redonner au secteur public de l'audiovisuel les moyens de tenir sa place dans la concurrence, tout en développant la création et la qualité des programmes. Or la redevance avait été diminuée en 1987 pour les téléviseurs et supprimée pour les magnétoscopes, entraînant une baisse sensible des recettes globales. *Dans le même temps*, les coûts des chaînes publiques et privées ont fortement progressé du fait de l'inflation accélérée tant des programmes sportifs que des films ou des animateurs vedettes, que se disputent les cinq chaînes généralistes.

Pour compenser cette inflation, il n'y a guère que trois possibilités : augmenter la publicité, la redevance ou budgétiser une partie des ressources des chaînes publiques. La première serait contradictoire avec l'objectif de redonner au service public un rôle moteur en matière de création et de qualité : on se méfie en effet, au ministère de la communication, des effets induits par une trop forte dépendance des chaînes à l'égard de la publicité qui alimente déjà les deux tiers du budget d'Antenne 2. De plus, une ponction accrue sur le marché accentuerait encore le déséquilibre global du système audiosivuel et soulèverait les hauts cris des chaînes privées. La troisième solution – qui prendrait par exemple la forme du remboursement par l'Etat des exonérations de redevance – se heurte à l'objectif général de réduction du déficit budgétaire. Reste donc la redevance, dont le montant doit être approuvé par le Parlement.

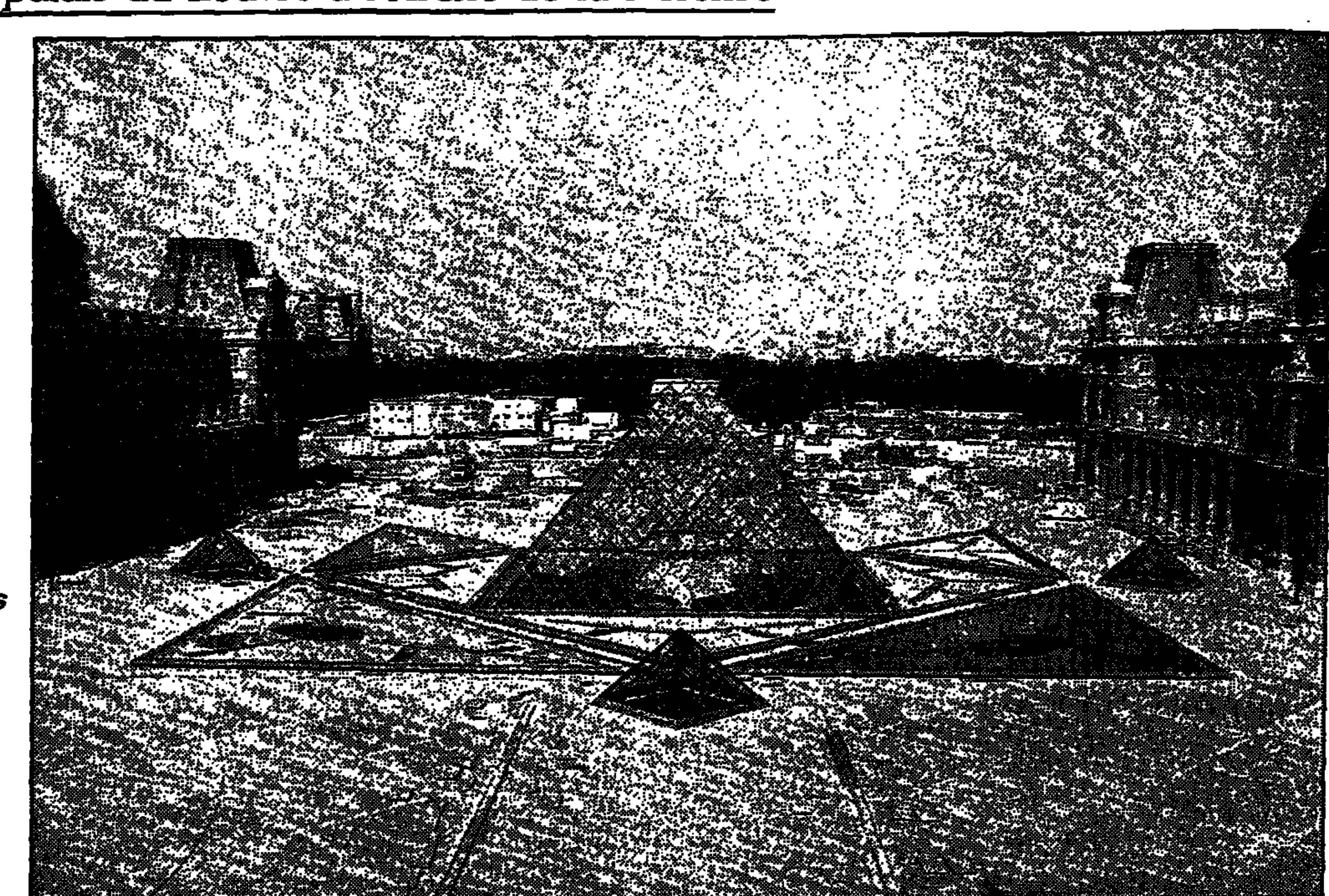
Culture

ARCHITECTURE

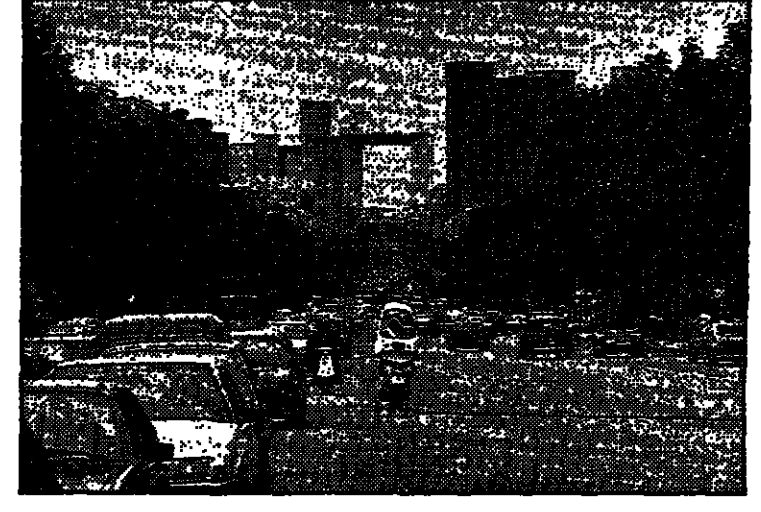
Du palais du Louvre à l'Arche de la Défense

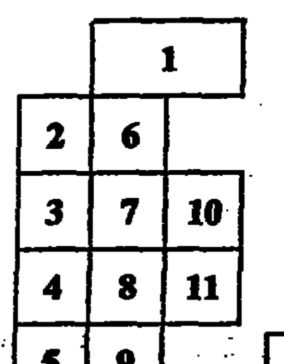
Nouvelles perspectives

La photographie d'architecture est un genre périlleux qui peut assassiner les plus beaux édifices ou magnifier les désastres par le jeu des détails et des angles de prise de vue. Mais c'est un outil irremplaçable pour l'analyse et la compréhension des ensembles. Pour rectifier aussi les idées reçues. Aujourd'hui nous avons confié à deux photographes le soin de donner un nouvel éclairage au mythe de la perspective du Louvre à la Défense, explorée plan par plan.









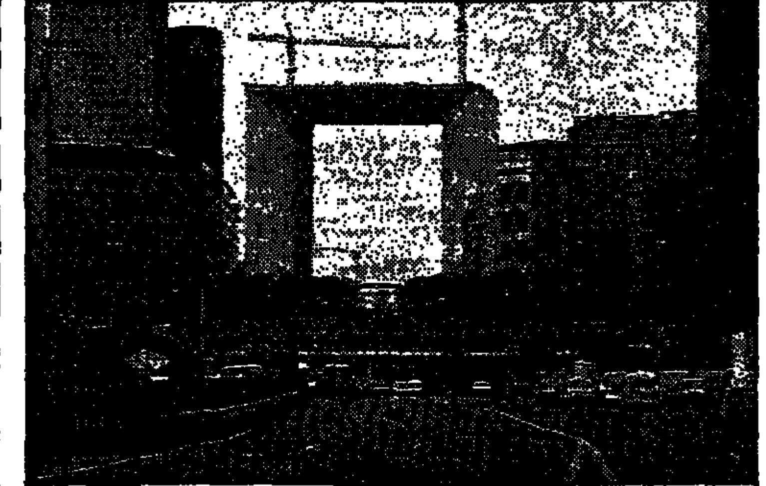
PHOTOS : ANTONIO PAGNOTTA (1, 9, 11). FRÉDÉRIC ACHDOU (2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10).



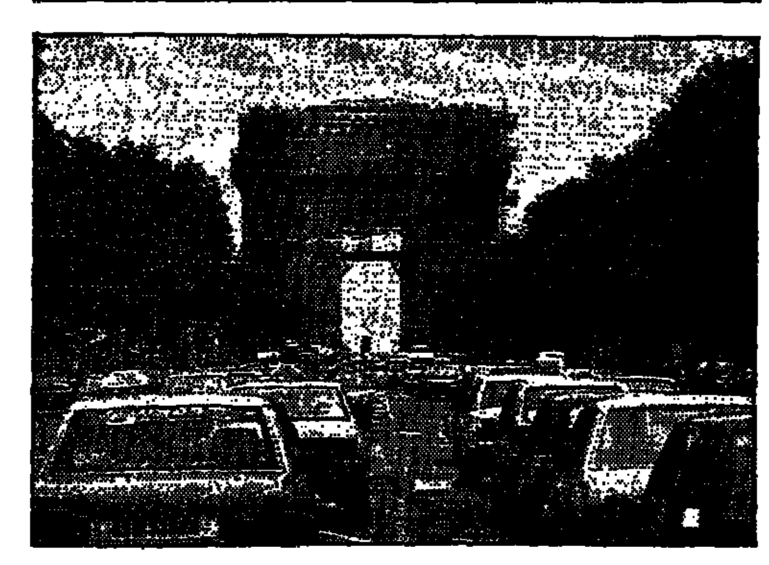












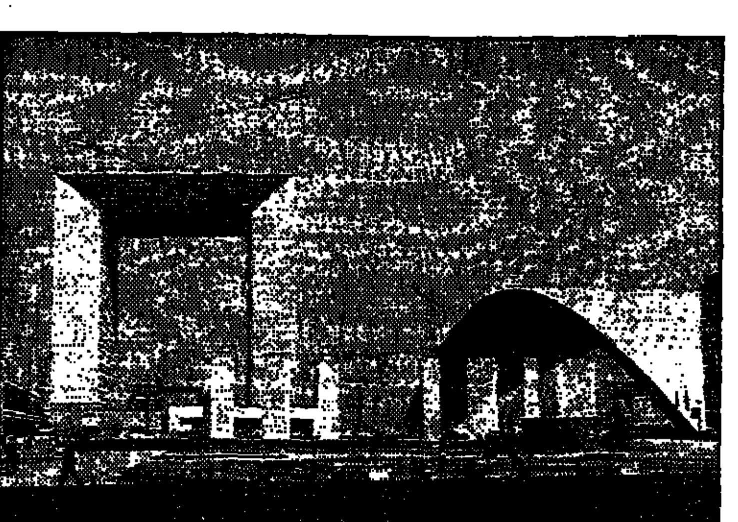


Photo 1. – La cour Napoléon prise du pavillon de l'Horloge. On distingue le Carrousel derrière la Pyramide. Au fond, sur la droite, les tours de la Défense, à 15° par rapport à l'axe de la cour.

Photos 2 à 9. – La « perspective » vue de ses points stratégiques. On note la forte *présence des tours de la Défense. La barre noire (photos 4 et 5)* correspond aux échafaudages de l'Arc de triomphe. Seule la photo 5 laisse voir, sous la voûte, très bas, le faîte de l'Arche. On note le léger désaxement de cette dernière. Sauf en vue rapprochée, elle paraît donc « collée » aux tours de gauche, à la Défense.

Photos 10 et 11. – Les Tuileries vues depuis l'axe des Champs-Elysées et la cour Napoléon vue à travers l'arc de triomphe du Carrousel. On note le décalage du pavillon de l'Horloge et le caractère invisible de la Pyramide de I.M. Pei.

Spectacles

Samedi 6 - Dimanche 7 août

théâtre

Les autres salles

ARCANE (43-38-19-70). Le Punch du frappeur d'azur : 20 h.

BERRY (43-57-51-55). Trop, c'est trop : 20 h 30.

BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24). Si jamais je te pince : 18 h et 21 h, dim. 15 h 30.

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45). Et vote... la galère !... : 21 h, dim. 15 h 30.

COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41). Reviens dormir à l'Elysée : 21 h, dim. 15 h 30.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11). Voltaire's Folies : 19 h 30 et 21 h 30.

COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22). *Les Délices du baiser* : 20 h 30.

CRYPTE SAINTE-AGNÈS (EGLISE SAINT-EUSTACHE) (47-00-19-31). Bérénice : 20 h 30, dim. 17 h.

DAUNOU (42-61-69-14). Monsieur Masure : 21 h, dim. 15 h 30.

EDGAR (43-20-85-11). Les Babas-Cadres : 20 h 15. Nous on fait où on nous dit de faire : 23 h.

FONTAINE (48-74-74-40). Concours de circonstances : 18 h et 21 h.

HUCHETTE (43-26-38-99). La Cantatrice chauve : 19 h 30. La Leçon : 20 h 30. Simone Weil 1909-1943 : 21 h 30.

LE GRAND EDGAR (43-20-90-09). Bien dégagé autour des oreilles, s'il vous plaît : 20 h. Pierre Péchin : 21 h 45.

LE PROLOGUE (45-75-33-15). Et si on faisait le noir juste une minute ? : 18 h 30 et 21 h.

LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34). Théâtre noir. Le Petit Prince : 20 h. Nous, Théo et Vincent van Gogh : 21 h 15. Théâtre rouge. Le Carrefour des trois brouillards : 18 h 30. Contes érotiques arabes du XIVe siècle : 20 h. La Ronde : 21 h 30.

MATHURINS (42-65-90-00). Les Mystères du confessionnal : 18 h et 21 h.

MICHODIÈRE (47-42-95-23). Ma cousine de Varsovie : 17 h 30 et 20 h 45.

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76). Le Grand Standing : 18 h 30 et 21 h 30.

ŒUVRE (48-74-42-52). Exercices de style : 17 h 30 et 20 h 45.

PALAIS ROYAL (42-97-59-81). Avanti : 20 h 30, dim. 15 h.

POTINIÈRE (42-61-44-16). Fric-Frac : 20 h 30, dim. 15 h.

SAINT-GEORGES (48-78-63-47). Drôle de couple : 20 h 45, dim. 15 h.

THÉATRE DE LA MAIN D'OR (48-05-67-89). Salle I. *L'Ecume des jours* : 21 h.

THÉATRE DE VERDURE DU JARDIN SHAKESPEARE (42-40-05-32). La Folie des farces : 15 h, dim. 15 h.

TINTAMARRE (48-87-33-82). Mathieu : 20 h 15. Les majorettes se cachent pour mourir : 21 h 30.

TOURTOUR (48-87-82-48). Journal d'un loup-garou : 19 h. La Voix humaine : 20 h 30. La Femme rompue : 22 h.

VARIÉTÉS (42-33-09-92). Le Saut du lit : 20 h 30, dim. 15 h.

Les concerts

CHAPELLE SAINT-LOUIS DE LA SALPÊTRIÈRE. Patrice Caire. 16 h 30, dim. Orgue. Œuvres de Marchand, Lully, Durufle, Buxtehude. Entrée libre.

ÉGLISE AMÉRICAINE DE PARIS. Les Vallay Youth Orchestra. 18 h, dim. Dir. David Boarder. Œuvres de Bach, Garieli, Arnold, Laco, Walton. Entrée libre.

ÉGLISE DES BILLETTES (42-72-38-79). Ensemble de cuivres Bordeaux-Aquitaine. 21 h sam. Quatre trompettes, quatre trombones. Œuvres de Mouret, Bernstein, Charpentier, Joplin. Dans le cadre du Festival musique en l'île.

ÉGLISE SAINT-JULIEN-LE-PAUVRE. *Philharmonie de chambre. 18 h 30, 21 h,* sam. Dir. Roland Douatte, 5, Rodesco (violon), 5. Coles (flûte). 5. Pecot-Douatte (clavecin). Œuvres de Bach.

ÉGLISE SAINT-LOUIS-EN-L'ILE. Alexandre Lagoya. 21 h sam. Guit. Œuvres d'Albeniz, Bach, Granados, Tarrega, Weiss. Dans le cadre du Festival musique en l'île.

Ensemble orchestral Harmonia Nova. 17 h, dim., 21 h dim. Dir. Didier Bouture. Œuvres de Bach, Delalande, Purcell, Vivaldi. Dans le cadre du Festival musique en l'île.

NOTRE-DAME DE PARIS. Pierre Mea, 17 h 45, dim. Orgue. Œuvres de Franck, Mendelssohn. Entrée libre.

CHATEAU DE BRETEUIL (30-52-05-02). *Peter Schmalfuss. 17 h, dim.* Piano. Œuvres de Lully, Debussy, Ravel. Dans le cadre du Festival de Breteuil 1988.

MAISONS-LAFFITTE. Château (39-62-01-49). Philippe Cantor, Sophie Rives. 17 h 30, dim. Baryton, piano. Œuvres de Berlioz, Duparc, Fauré. Dans le cadre du Festival estival de Paris.

cinéma

La cinémathèque

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)

SAMEDI

Loulou (1928), de Georg Wilhem Pabst, 15 h ; City Girl, Our Daily Bread (1929-1930), de F.W. Murnau, 17 h ; Trouble Brewing (1939, v.o.), d'Anthony Kimmins, 19 h ; What Price Hollywood ? (1932, v.o.), de George Cukor, 21 h.

DIMANCHE

Steamboat Bill Junior (1928), de Charles Reisner, 15 h ; 14-Juillet (1932), de René Clair, 17 h ; Under Your Hat (1940, v.o.), de Maurice Elvey, 19 h ; le Brigand bien aimé (1939, v.o.), de Henry King, 21 h.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS
(40-26-34-30)

SAMEDI

Si vous avez manqué le début : Actualités anciennes : *Actualités Gaumont*, 12 h 30 ; Actua Tilt (1961) de J. Herman, Bande annonce : Paradis pour tous (1982) d'Alain Jessua, Alphaville (1965) de Jean-Luc Godard, 14 h 30 ; Paris en chantant : le Vrai Paris (1932) de J.-C. Bernard, le Chanteur de Mexico (1956) de R. Pottier, 16 h 30 ; Café, cafés : Vous avez dit Pigalle ? (1979) de J. Martinengo, Bob le Flambeur (1955) de Jean-Pierre Melville, 18 h 30 ; la Troisième République : la Rue de la Gaîté (1963) de Drot, Quartet (1981) de James Ivory, 20 h 30.

DIMANCHE

Si vous avez manqué le début : la Troisième République : le Grand Méliès (1952) de Georges Franju, Le silence est d'or (1947) de René Clair, 14 h 30 : la Troisième République : Entr'acte (1924) de René Clair, Bande annonce : Quartet, les Années folles (1960) de Mirea Alexandresco et Henry Torrent, 16 h 30 ; Anticipation : Atmosphère (1985) de Yann Piquer et Philippe Dorison, Bande annonce : le Couple témoin (1975), de William Klein, Paradis pour tous (1982) d'Alain Jessua, 18 h 30 ; Paris en chantant : le Mal de Paris (1985) de P. Zeyen, Bande annonce : Faubourg Montmartre (1931), Rigolboche (1936) de Christian-Jaque, 20 h 30.

PARIS EN VISITES

LUNDI 8 AOUT

« Versailles : l'orangerie du château », 14 h 30, sous la statue de Louis XIV, cour d'honneur du château (Office de tourisme).

« Crimes, assassinats et espionnage au Marais », 14 h 30, métro Saint-Paul, sortie (Isabelle Hauller).

« Ruelles et jardins ignorés de Montmartre », 14 h 30, métro Lamarck-Caulaincourt (Arts et curiosités).

« Ancien village d'Auteuil », 14 h 30, métro église d'Auteuil (Flâneries).

« Parcours insolite à la Cour des Miracles », 14 h 30, métro Sentier (C.-A. Messer).

« Hôtels et jardins du Marais, place des Vosges », 14 h 30, métro Saint-Paul, sortie (Résurrection du passé).

« L'hôtel de Lauzun », 14 h 30, 17, quai d'Anjou (la visite peut être annulée, tél. le matin : 45-74-13-31) (E. Roman).

« Vitraux de la Sainte-Chapelle », 15 heures, entrée de l'église (Paris et son histoire).

MARDI 9 AOUT

« Versailles : quartier Saint-Louis », 14 h 30, façade de la cathédrale Saint-Louis (Office de tourisme).

« La Sainte-Chapelle », 14 h 30, boulevard du Palais, devant les grilles (Arcus).

« Hôtels et jardins du Marais », 14 h 30, métro Bastille, angle de la rue Saint-Antoine (C.-A. Messer).

« Hôtels et jardins du Marais sud, place des Vosges », 14 h 30, métro Saint-Paul, sortie (Résurrection du passé).

« L'Opéra », 15 heures, en haut des marches (Tourisme culturel).

« Les Invalides », 15 heures, entrée, côté esplanade (Paris et son histoire).

« Hôtels du Marais, place des Vosges illuminés », 21 heures, métro Pont-Marie (Flâneries).

Les exclusivités

LES AILES DU DÉSIR (Fr.-All., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08).

AMÈRE RÉCOLTE (All., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

AMERICAN NINJA (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

LES ANNÉES SANDWICHES (Fr.) : UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40).

AU REVOIR LES ENFANTS (Fr.-All.) : Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

BAGDAD CAFÉ (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; v.f. : *Saint-Lazare-Pasquier*, 8e (43-87-35-43) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; *Le Gambetta*, 20e (46-36-10-96).

BALANCE MAMAN HORS DU TRAIN (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26).

BIRD (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; *14 Juillet Odéon, 6e* (43-25-59-83) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

BLOODSPORT (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; *Pathé Clichy*, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

BLUE-JEAN COP (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Danton, 6e *(42-25-10-30)* ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41) ; *Paramount Opéra*, 9e (47-42-56-31) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LA BOHÈME (Fr., v.o.) : Vendôme Opéra, 2e (47-42-97-52).

CAN'T BUY ME LOVE (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC *Biarritz, 8e* (45-62-20-40) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).

CÉRÉMONIE D'AMOUR (**) (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26).

CHOCOLAT (Fr.) : *Gaumont Opéra*, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

CRITTERS 2 (A., v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

CRY FREEDOM (Brit., v.o.) : Saint-Michel, 5e (43-26-79-17).

DE BRUIT ET DE FUREUR (**) (Fr.) : *Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34)* ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

LE DERNIER EMPEREUR (Brit.-It., v.o.) : Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67).

DOUBLE DÉTENTE (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

ECLAIR DE LUNE *(A., v.o.) : Club Gaumont (Publicis Matignon)*, 8e (43-59-31-97) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50).

EDDIE MURPHY SHOW (A., v.o.) : UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

EMMANUELLE 6 (**) (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Maxevilles, 9e (47-70-72-86) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06).

EMPIRE DU SOLEIL (A., v.o.) : George V, *8e (45-62-41-46)*.

LES ENFANTS DE L'IMPASSE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, *6e* (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40).

EST-IL FACILE D'ÊTRE JEUNE... EN URSS (Sov., v.o.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

ET SI ON LE GARDAIT ? (A., v.o.) : UGC *Biarritz, 8e (45-62-20-40)* ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

LE FESTIN DE BABETTE (Dan., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Cluny Palace, 5e (43-54-07-76) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

FRANTIC (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e *(45-44-25-02)*.

LES GENS DE DUBLIN (A., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

LE GRAND BLEU (Fr., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; *Rex (Le Grand Rex)*, 2e (42-36-83-93) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, *14e* (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LE GRAND CHEMIN (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; George V, 8e (45-62-41-46).

HAIRSPRAY *(A., v.o.) :* Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

L'INSOUTENABLE LÉGÈRETÉ DE L'ÊTRE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

LA LÉGENDE DU LAGON (Nouvelle *Zélande*, v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LIAISON FATALE (*) (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46).

LONGUE VIE A LA SIGNORA (It., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

MÈRE TERESA (Brit., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LA MÉRIDIENNE (Suis.) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30).

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Brit., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

MILAGRO (A., v.o.) : Gaumont Les *Halles, 1er (40-26-12-12) ; Publicis Saint-*Germain, 6e (42-22-72-80) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

MISTER DYNAMITE (Hong Kong, v.f.) : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

LE NOM DE LA ROSE (Fr.-It.-All., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

L'OEUVRE AU NOIR (Fr.-Bel.) : UGC Odéon, 6e (42-25-10-30).

LES PRÉDATEURS DE LA NUIT (*) (Fr., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

PUBLIVORE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

LE QUATRIÈME PROTOCOLE (Brit., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08).

RETOUR DE FLAMME (*) (A., v.o.) : Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82).

SAMMY ET ROSIE S'ENVOIENT EN L'AIR (Brit., v.o.) : *Cinoches, 6e* (46-33-10-82).

SEPTEMBER (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

LE TEMPS DU DESTIN (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

THE KITCHEN TOTO (A., v.o.) : Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

TYPHOON CLUB (Jap., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

UN ENFANT DE CALABRE (It.-Fr., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

UN ÉTÉ A PARIS (Fr.) : *Epée de Bois, 5e* (43-37-57-47) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).

UN MOIS A LA CAMPAGNE (Brit., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

UNE VIE SUSPENDUE (Fr.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

VICES ET CAPRICES (**) (It., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : *Maxevilles, 9e (47-70-72-86)* ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06).

LA VIE EST BELLE (Bel.-zaïrois) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

LA VIE EST UN LONG FLEUVE TRANQUILLE (Fr.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Les Montparnos, 14e *(43-27-52-37)* ; *14 Juillet Beaugrenelle*, 15e (45-75-79-79).

WALL STREET (A., v.o.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

Les grandes reprises

A BOUT DE SOUFFLE (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

A BOUT PORTANT (**) (A., v.o.) : *Action Christine, 6e* (43-29-11-30).

AGUIRRE, LA COLÈRE DE DIEU (All., v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).

ALLEMAGNE ANNÉE ZÉRO (Fr.-It., v.o.) : La Bastille, 11e (43-54-07-76).

L'AMÉRIQUE INTERDITE (**) (A., v.o.) : *UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16)* ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

AMORE (It., v.o.) : La Bastille, 11e (43-54-07-76).

LES AMOURS D'UNE BLONDE (tchèque, v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).

ANGEL II : LA VENGEANCE (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

LES ARISTOCHATS (A., v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Mistral, 14e (45-39-52-43).

ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

L'AS DE PIQUE (Tch., v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).

ATLANTIC CITY (Fr.-Can.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

AUTOPSIE D'UN MEURTRE (A., v.o.) : Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40).

AVANTI ! (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

BIRDY (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

BRAZIL (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

CENDRILLON (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

CERTAINS L'AIMENT CHAUD (A., v.o.) : Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40).

CLASS 84 (**) (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

LA COMTESSE AUX PIEDS NUS (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

DIRTY DANCING (A., v.o.) : George V, *8e (45-62-41-46)*.

LES DIX COMMANDEMENTS (A., v.f.) : Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

DOCTEUR FOLAMOUR (Brit., v.o.) : Le Champo, 5e (43-54-51-60).

DRAME DE LA JALOUSIE (It., v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).

EMBRASSE-MOI, IDIOT (A., v.o.) : Reflet Médicis Logos, 5e (43-54-42-34).

L'EMPIRE DES SENS (**) (Fr.-Jap., v.o.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

LES ENCHAINÉS (A., v.o.) : Reflet Médicis Logos, 5e (43-54-42-34) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

L'EXTRAVAGANT MR RUGGLES (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

EXTRÊME PRÉJUDICE (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

HELLZAPOPPIN (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, *3e (42-71-52-36)*.

LES INCORRUPTIBLES (A., v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16).

INSIDE DAISY CLOVER (A., v.o.) : Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).

JE T'AIME, MOI NON PLUS (**) (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LE LIVRE DE LA JUNGLE (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LES LUNETTES D'OR (It.-Fr., v.o.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

METROPOLIS (All., v.o.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

MISSION (Brit., v.o.) : Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50).

MORT A VENISE (It., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71).

MURIEL (Fr.) : Panthéon, 5e (43-54-15-04).

OCTOPUSSY (A., v.o.) : UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

ORANGE MÉCANIQUE (**) (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71).

PANDORA *(Brit.-A., v.o.) : Action Christine*, 6e (43-29-11-30).

LA PEUR (It., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36).

PINK FLOYD THE WALL (Brit.-A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

QUAND LA VILLE DORT (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

LE RODEUR (A., v.o.) : Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

ROME VILLE OUVERTE (It., v.o.) : Cluny Palace, 5e (43-54-07-76).

SCARAMOUCHE (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts I, *6e (43-26-48-18)*.

LA SOIF DU MAL (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

SOUDAIN L'ÉTÉ DERNIER (A., v.o.) : Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).

LA SOURIS QUI RUGISSAIT (Brit., v.o.) : Le Champo, 5e (43-54-51-60).

STRANGER THAN PARADISE (A.-All., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

STROMBOLI (It., v.o.) : Cluny Palace, 5e (43-54-07-76).

SWEET MOVIE (**) (Fr.-Can.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71).

TAXI DRIVER (**) (A., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

THE ROCKY HORROR PICTURE SHOW (*) (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71).

UN APRÈS-MIDI DE CHIEN (A., v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).

LA VIEILLE DAME INDIGNE (Fr.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

VIOLENCE ET PASSION (It., v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).

VOYAGE EN ITALIE (It., v.o.) : Cluny Palace, 5e (43-54-07-76).

LES FILMS NOUVEAUX

ENVOYEZ LES VIOLONS. Film français de Roger Andrieux : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; *Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01)*.

POUR UNE NUIT D'AMOUR. Film américain de Dusan Makavejev, v.o. : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; *George V, 8e (45-62-41-46)* ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, *6e* (45-74-94-94) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

RANDONNÉE POUR UN TUEUR. Film américain de Roger Spottiswoode, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; *UGC Maillot, 17e* (47-48-06-06) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01).

LA TRAVESTIE. (*) Film français d'Yves Boisset : Forum *Horizon, 1er* (45-08-57-57) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Champs-*Elysées*, 8e (45-62-20-40) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

UNE BRINGUE D'ENFER ! Film américain de Kevin Reynolds, v.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Maxevilles, 9e (47-70-72-86) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

Informations « services »

CONCOURS

Agrégations

(Par ordre alphabétique)

● ANGLAIS

Martine Aday (72e), Jean-Max Albrespit (45e ex. ae.), *Louise Arana*, ép. Fejoz (61e ex. ae.), Marguerite Arnal ép. Corish (112e ex. ae.), Terence Atkinson (28e ex. ae.), Claude Baron (17e ex. ae.), *Marguerite* Bartoli (85e ex. ae.), Gérard Basset (59e ex. ae.), Marie-Paule Bastet, ép. Pierrel (119e ex. ae.), Marie-Hélène Baudin (128e ex. ae.), François Bercker (20e ex. ae.), Laurent Berec (119e ex. ae.), Jean-Claude Berruyer (143e ex. ae.), Yveline Bertin, ép. Marseille (102e ex. ae.), Dominique Bodin (13e ex. ae.), Christine Bompart (112e ex. ae.), Joëlle Bonnevin (85e ex. ae.), Catherine Bouffault, ép. Merillou (49e ex. ae.), Hedi Bouttera (65e ex. ae.), Luc Bouvard (54e ex. ae.), *Jean-Luc Breton* (79e ex. ae.), Janet Brooks, ép. Fauret (13e ex. ae.), Gérard Buret (75e ex. ae.).

Jean-Paul Cames (65e ex. ae.), Jean-Michel Carrère (133e ex. ae.), Florence Cesari (7e ex. ae.), Evelyne Chabert, ép. Fioretti (77e ex. ae.), Jean Chappuit (137e ex. ae.), Marie-Claire Charon, ép. Considere (102e ex. ae.), Hervé Chenu (54e ex. ae.), Elizabeth Cherain (90e ex. ae.), Marie-Christine Choque (112e ex. ae.), Marie-Elise Colombeau, ép. Thiry (20e ex. ae.), *Frédérique Corbière* ép. Corbière (105e ex. ae.), René Couteller (56e ex. ae.), Jean Cruon (49e ex. ae.), Françoise Dagorne, ép. Mac Grath (61e ex. ae.), *Dominique Daniel* (11e), Sarah Davis, ép. Grandserre (94e ex. ae.), Diane de Bonneval, ép. de Bellescize (28e ex. ae.), Geneviève de Jongh *ép. Debeure* (133e ex. ae.), Jean Defromont (44e), Bruno Delaroche (49e ex. ae.), Christopher Desurmont (105e ex. ae.), Elisabeth Deveaux, ép. Bouchard (20e ex. ae.), *Pierre Doise* (90e ex. ae.), Sylvie Douglade (97e ex. ae.), François Ducreux (146e ex. ae.), Laurent Dufour (123e ex. ae.), Mathieu Duplay (2e), Marjolaine Dusuzeau, *ép.* Dusuzeau (49e ex. ae.).

Claire Fabre (45e ex. ae.), Isabelle Fallot (73e ex. ae.), Christine Favier (40e ex. ae.), *Jean-Paul Gabilliet* (119e ex. ae.), Guy Gaborit de Montjou (85e ex. ae.), Isabelle Gadoin (10e), Catherine Galais (112e ex. ae.), Sylvie Gallitre (90e ex. ae.), *Marie-Hélène* Gambini (68e ex. ae.).

Marie Gay (97e ex-ae.), Nicolas Genevay (17e ex-ae.), Lindsay Gilson, ép. Gilliers (105e), Régine Girard, ép. Barrallon (112e ex-ae.), Dany Girard, ép. Saury (119e ex-ae.), Valérie Gisson (73e), Laurence Gourievidis, (146e), Colette Guelfi, ép. Grainger (97e), Jean-Marc Guionnet (40e), Jean-Claude Henryot (20e), Michelle Herbert, ép. Philamant (85e), Isabelle Hervouet (128e), Jean-Pierre Hilaire (7e), Corinne Hildebert (146e), Claire Joubert (15e), Danièle Kahn (105e), Catherine Kerbrat (61e) tous ex-aeqou sauf Nathalie Kokortan (145e).

Claude Labbez, ép. Courtecuisse (26e), Alain Lauzanne (33e), Catherine Le Mindu (125e), Sophie Le Mabec (56e), Aline Legare (137e), Stéphanie Lemonnier (123e), Catherine Lendres (20e), Christine Leroux, ép. Fontana (102e), Françoise Levy, ép. Gicquel (112e), Valérie Liffort de Buffevent, ép. Dupré (77e), Catheine Lurac, ép. Hurtaut (35e), Alistair Maclaren (35e).

Martine Magne (125e), Nathalie *Makeieff* (68e), *Jacques Martin* (79e), Marie-Agnès Martin (59e), Marc Martinez (128e), Frédéric Maurin (79e), Lucinda Mowatters, ép. Barets (146e), *Gérard Melis* (49e), Annick *Méresse*, ép. Portine (125e), Isabelle Métaut (90e), Bernard Metzdorf (146e), Sylvie Mikowski, ép. Mikowski (137e), Antoine Mioche (1er), Nadine Mischler (105e), Annie Mitaine, ép. El Sawy (143e), Corine Miteran (61e), Eliane Morel (47e), Agnès Mougeot (137e), Joanny Moulin (9e), Kathleen Murphy, ép. Lambert (65e), Agnès Naouri (39e), Axel Nesme (94e).

Jane Nolan (28e), Marie-Elise Palmier (146e), Michel Pardonneau (47e), *Claire Paume* (33e), *Sophie* Pedergnana (79e), Jean Pedussaud (79e), Martine Pelletier (5e), Catherine Perrier (26e), sauf Isabelle Perrin (4e), *Thierry Perrot* (28e), *Marie-Claire* Pestourie (79e), Annick Pinloche (68e), Elisabeth Pradeilles (128e), sauf Peter Prince (3e), Marie-Noëlle Provost, ép. Vallet (75e), Elaine Rees, ép. Toudic (35e), Agnès Roche, ép. Lajtha (105e), Mathilde Rossille, *ép.* Adouani (85e), Hélène Rozenberg (94e), Isabelle Savy (112e), Barbara Schmidt (40e), Sarah Schumacher, ép. Page (105e), Wilma Short, ép. Boisnard (68e), Jean Skarbek (97e). Elisabeth Soubrenie (17e), Carol Swindells, ép. Bully (133e), sauf Geneviève *Syre, ép. Brzustowski* (58e), *Paulette* Texier, ép. Texier (133e), Eric Turani (28e), Nigel Turner (15e), Pascal Tuysuzian (20e), Joseph Urbas (40e), *Denise* Veyrac, ép. Werle (137e), Clotilde Vezies (35e), sauf Andrée Viguier (12e), Robin Waddle (97e), Daniel Warzecha (137e), sauf Colette Windish (6e), Jean Yvard (128e).

Aissatou Sy (97e *bis*), à titre étranger.

Ecole normale supérieure (ENS)

● CONCOURS SCIENCES (groupe A)

Jean-Marc Daul (1er) ; Frédéric Cherbonnier ; Kirone Mallick ; David Harari ; Etienne Blanchard ; François Moreau de Saint-Martin ; Philippe Crocy ; Cong-Minh Trina ; Alain Hui Bon Hoa ; *Philippe Eyssidieux* (10e) ; Jean-Marc Bottazzi ; Jean-Michel Dalle ; Yann Loupp ; Fabrice Charretour ; *Stéphane* Couvreur ; François Provost ; Emmanuel-Claude Germain ; Lionel Bichot ; Cécile Rastoin.

Jean-François Delmas (20e) ; Sté*phane, Pierre-Marie, Christophe* Dupré La Tour ; Stéfane Fermigier ; Stéphane, Pierre, Christian Le Dizes ; Marc Romano ; Frédéric Gosselin ; *François Courtes* ; Valérie Berthe ; Patrick Seguin ; Pierre-Marie Abadie ; Alix Martin (30e) ; Olivier Piltant ; Laurence Le Baron ; Marc Danon ; Raphaël Rouquier ; *Jean* Mairesse ; Alain Toubol ; Stéphane, Olivier Grognet ; Pierre-Loïc, Robert, Marie, Bolon ; Alexis Fagebaume ; Laurent, Daniel Dumas (40e).

Olivier Pouliquen ; Jean-Luc, Alain Moullet ; Serge Bossini ; Nicolas Gauthier ; Thomas Lafforgue ; Aziz Torres (*45e bis*).

SALONS

4 × 4 et tout-terrain à Val-d'Isère

Le cinquième Salon international du 4 × 4 et du tout-terrain ouvre ses portes, le 13 août, dans la station du *Val-d'Isère (Savoie). Son fondateur*, Henri Audhoui, ne s'était pas trompé : l'engouement pour le tout-terrain ne se dément pas puisque de *5 000 immatriculations en 1982*, on est passé à 35 000 en 1987, grâce à la percée des berlines à traction intégrale. A toius les adeptes du volant aventureux, Henri Audhoui veut offrir l'occasion de ne se tromper ni sur leurs désirs, ni sur leurs capacités, ni sur le matériel proposé. Trois cents véhicules (4 × 4, camions, véhicules spéciaux, quads scooters des neiges) seront exposés sur l'avenue principale de Val-d'Isère. Les visiteurs (38 000 en 1987) auront accès, grâce au plus rapide funiculaire d'Europe, aux *2 000 hectares de* l'espace *Killy* où les attendent 150 véhicules et leurs démonstrateurs pour un essai aux portes du vertige. Une école de pilotage permet pour 100 francs par quart d'heure d'apprendre à maîtriser les Jeep, Toyota et autres Land Rover.

★ Du 13 au 31 août, de 10 heures à 19 heures. Entrée 30 francs comprenant le prix de la montée par funiculaire jusqu'aux terrains d'essai et l'entrée au Festival du film tout-terrain (projections du 16 au 20 août, de 17 heures à 19 heures). Renseignements : 79-06-21-40.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4803

HORIZONTALEMENT

I. Qui a donc eu tort de se plaindre. Il ne faut pas l'oublier quand on fait une fugue. – II. Pris pour aller plus loin. Peut fournir une indication sur la qualité du raisin. Petit, c'est un court circuit. – III. Blanc, c'est du sorgho. Théâtre d'une grande bataille. Travail de choix. – IV. Quand elles sont nucléaires, ce sont de fortes têtes. Une envie de siffler. *Petit partie* de la Beauce. – V. Une façon de couper le sifflet. *Article* étranger. – VI. Un ancien pays d'Europe ou d'Asie. Préposition. Qui peut donc rouler. – VII. Un économiste allemand adversaire du libre-échange. Peut être la puni*tion de celui qui* a goûté au fruit défendu. – VIII. Pronom. Impropre à la consommation. – IX. Parfois présenté par un nouvel arrivant. Coule en Roumanie. – X. Qui peut remuer. – XI. Adjectif qu'on peut avoir à la bouche. Son usage est condamnable. Un point sur la carte. La rage avant Pasteur. – XII. Capitale pour des ducs. Pas compris. – XIII. Un homme qui aimait jouer aux dames. Très fatigué. Compagnons de jeux. – XIV. Un homme qui fit bien des mystères. Essaye d'y voir plus clair. *Qui peut ne céder qu'après plusieurs* coups. – XV. Certaines sont réunies en Société. Solidement bâti. D'un auxiliaire.

VERTICALEMENT

1. Qui sont donc arrivés à la fin des *temps*. – 2. *Qualité qu'on* exige de celui qui veut devenir un adjoint. Mot de reconnaissance. – 3. Peuvent être mises sur la piste. Sans queue ni *tête*. – 4. *Un* vague sujet. Peut être éprouvé par celui qui est sur les dents. – 5. Bleu, c'est le rollier. Peuvent être des compléments d'agents. – 6. Ferrure. Le prix du pain. Faire un certain travail avec une demoiselle. – 7. Gros, peut devenir du toupet. Qui a donc besoin de repos. Lieu de refuge. – 8. Fit une première préparation. Tique quand on parle familièrement. – 9. Dans une certaine situation. Fosses communes à la campagne. Lettre. – 10. Une figure d'écrivain. Adverbe. Singe. Vis. – 11. Terre. Des gens qui ont bien descendu. – 12. Lie. Sur une côte bretonne. Pas révélé. – 13. Avant l'heure. Peut accueillir une barbue. – 14. Un homme fort. Mettre le siège. Ordre de départ. – 15. Une grande nappe. Conjonction. Traversent parfois de beaux quartiers.

Solution du problème n° 4802

Horizontalement

I. Mascarade. – II. Epeire. Io. – III. Dis. Abel. – IV. Aoste. Rue. – V. Inini. – VI. Otrante. – VII. Lin. Encas. – VIII. En. Choc. – IX. Réfréna. – X. Roulée. – XI. Scélérate.

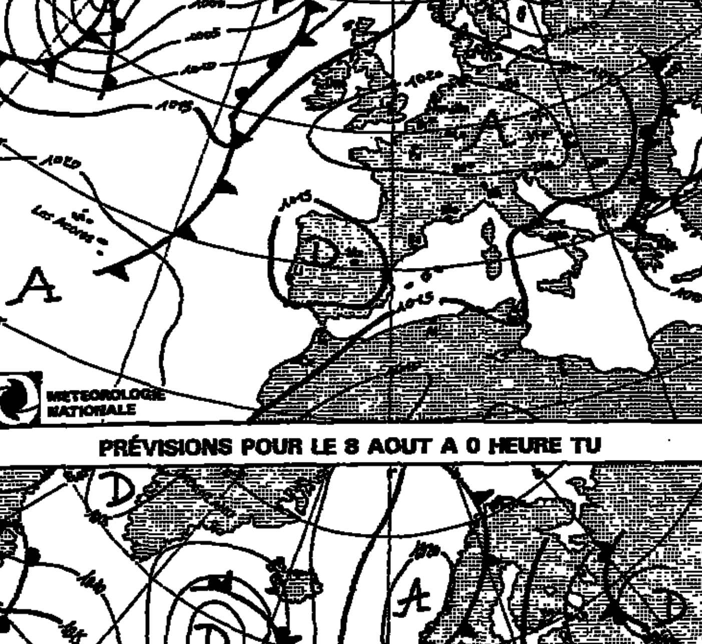
Verticalement

1. Médailleurs. – 2. Apion. In. Oc. – 3. Session. Rue. – 4. Ci. *TNT*. Tell. – 5. Ar. Eire. Fée. – 6. Réa. Ancrer. – 7. Branche. – 8. Dieu. Taon. – 9. Eole. Escale.

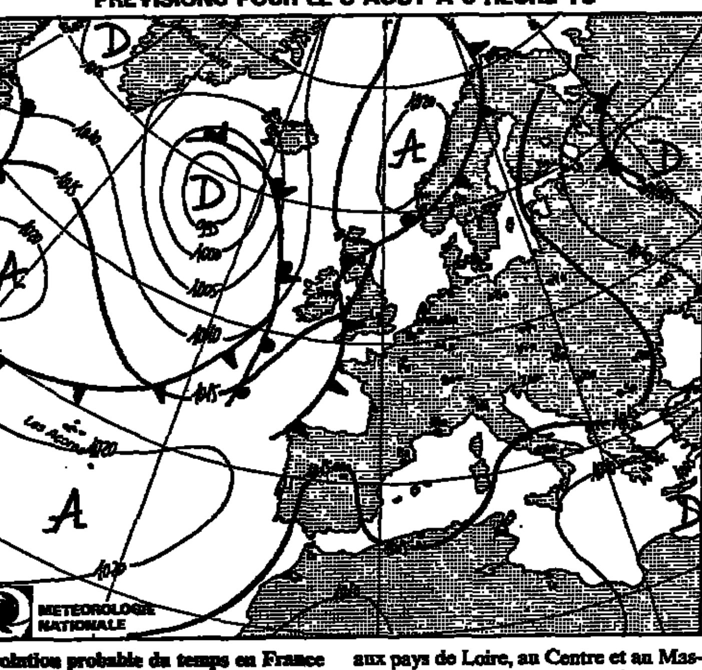
GUY BROUTY.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 6 AOUT 1988 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 8 AOUT A 0 HEURE TU



Evolution probable du temps en France entre le samedi 6 août à 0 heure et le dimanche 7 août à 24 heures.

Les hautes pressions vont peu à peu se *décaler* vers *l'Angleterre et le Danemark*. Elles nous protégeront encore des perturbations atlantiques. En revanche, le minimum dépressionnaire situé sur l'Espagne enverra de l'air chaud et instable sur le pays.

Dimanche : temps lourd et orageux sur la moitié ouest. – *En début de journée*, des brouillards épars se situeront dans l'intérieur du pays, en Bourgogne et dans les vallées du Massif central, par exemple. *Mais le ciel sera généralement* dégagé, sauf du Roussillon au Bordelais, où un voile nuageux cachera déjà le soleil.

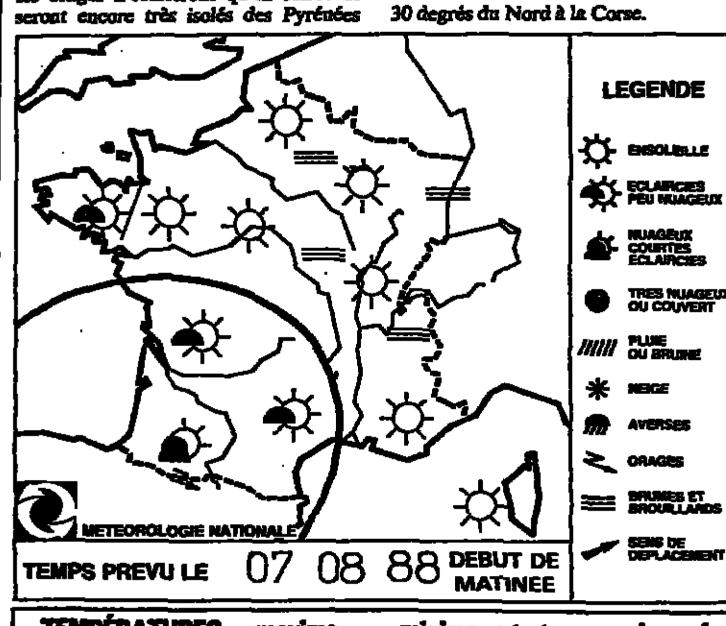
Au fil des heures, ces nuages progresseront vers la Loire et le Centre. Mais les orages n'éclateront qu'en soirée et seront encore très *isolés des Pyrénées* aux pays de Loire, au Centre et au Massif central. C'est sur le Poitou-Charentes et l'Auvergne que l'on risquera les ondées les plus violentes. Elles pourront être accompagnées de fortes rafales de vent, *avec parfois de la grêle*.

On pourra également entendre le tonnerre sur la Bretagne et le Cotentin en *fin de journée*.

Du Languedoc et de la Corse au Rhône et aux Alpes, à l'Alsace, au Nord *et à la Haute-Normandie, le ciel se voilera* de plus en plus au fil des heures, mais on profitera toutefois du soleil.

Les températures nocturnes varieront de 10 à 14 degrés sur la moitié nord. Elles iront de 11 à 21 degrés ailleurs.

Dans la journée, il fera chaud sur tout le pays, on aura de 23 à 31 degrés sur la moitié ouest. Sur les autres régions, le thermomètre variera entre 22 et *30 degrés du Nord à la Corse*.



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé
Valeurs extrêmes relevées entre le 5-08-1988 à 6 heures TU et le 6-08-1988 à 6 heures TU — le 6-08-1988

FRANCE

AJACCIO	27	18	D
BIARRITZ	26	16	D
BORDEAUX	28	17	D
BOURGES	25	14	D
BREST	23	12	D
CAEN	23	10	B
CHERBOURG	19	12	D
CLERMONT-FERR.	25	9	D
DIJON	25	13	D
GRENOBLE St-M-H	27	12	D
LILLE	23	11	B
LIMOGES	24	15	D
LYON	25	12	D
MARSEILLE-MAR.	29	18	D
NANCY	24	12	D
NANTES	27	16	D
NICE	28	22	D
PARIS-MONTS.	22	15	D
PAU	25	13	D
PERPIGNAN	30	15	D
RENNES	26	8	D
ST-ETIENNE	25	10	D
STRASBOURG	25	12	D
TOURS	26	14	D
TOULOUSE	26	13	D
POINTE-A-PITRE	32	24	D

ÉTRANGER

ALGER	31	20	N
AMSTERDAM	22	12	B
ATHÈNES	33	22	D
BANGKOK	34	27	N
BARCELONE	28	19	B
BELGRADE	22	15	D
BERLIN	20	12	C
BRUXELLES	22	12	D
LE CAIRE	36	24	D
COPENHAGUE	19	10	C
DAKAR	30	26	N
DELHI	34	27	N
DJERBA	30	22	D
GENÈVE	24	10	D
HONGKONG	29	26	N
ISTANBUL	33	22	D
JÉRUSALEM	29	19	D
LISBONNE	29	17	D
LONDRES	23	11	D
LOS ANGELES	24	17	D
LUXEMBOURG	22	13	D
MADRID	35	18	D
MARRAKECH	31	17	D
MEXICO	27	13	B
MILAN	27	18	D
MONTRÉAL	33	22	O
MOSCOU	22	13	A
NAIROBI	25	15	C
NEW-YORK	33	25	D
OSLO	24	10	D
PALMA-DE-MAL.	30	19	D
PÉKIN	26	23	P
RIO-DE-JANEIRO	25	18	D
ROME	28	18	D
SINGAPOUR	29	23	C
STOCKHOLM	18	14	C
SYDNEY	24	13	D
TOKYO	32	25	D
TUNIS	34	21	D
VARSOVIE	21	11	C
VENISE	26	17	C
VIENNE	23	16	O

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

Le Carnet du Monde

Naissances

– Kevin-Marie (†),
Laurène-Soëlie,
ont la grande joie de faire part de la naissance

d'Eugénie

le 3 août 1988.

Anne-Dominique et Marc MICHEL,
61, rue du Perron,
69600 Oullins.

Décès

– Versailles. Anglet. Poitiers.

M. et Mme Jean-Louis Michaud
et leurs filles
Catherine et Valérie,
M. et Mme François Lorel
et leurs enfants
Denis, Magali et Cedric,
ont la douleur de faire part du décès de leur mère et grand-mère,

Mme Denise MICHAUD,
née Roman,

survenu le 23 juillet 1988 dans sa quatre-vingt-deuxième année.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

9, rue du Marché-Neuf,
78000 Versailles.

– Mme Pierre-Charles North,
M. et Mme Jean-Luc Schilling, Arthur et Ulysse,
Mme Etienne Schilling,
Mme Maurice Grob,
M. et Mme René North, Claude et Marielle,
M. et Mme Raymond Heldt et Frank,
M. et Mme Roger Kittel, Anne et Véronique,
Le professeur et Mme Constantin Vrousos, Emmanuelle, Alexis et Anne,
Le docteur et Mme Pierre Morgenstern, Ariane, Aris et Arlette,

ont la très grande douleur de faire part du décès de

M. Pierre-Charles NORTH,
préfet de l'Aude,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,

survenu le vendredi 5 août 1988 à Carcassonne.

Les obsèques se dérouleront le lundi 8 août, à 11 heures, au temple de Carcassonne.

L'inhumation aura lieu le mercredi 10 août, à 10 h 30, dans l'intimité familiale, au Touquet.

Carcassonne,
préfecture de l'Aude.
Le Touquet, Tokyo, Paris, Strasbourg-Surbourg, Mundolsheim, Grenoble.

(Lire page 5.)

– Eric Pujade-Lauraine,
son mari,
Raphaëlle, Damien, Grégoire,
ses enfants,
Mme René Fabrègue,
sa grand-mère,
M. et Mme Paul Pélissier,
ses parents,
M. et Mme François Pujade-Lauraine,
ses beaux-parents,
Chantal Pélissier,
Vincent Pélissier et Daphné Juster,
Bertrand et Marie-Dominique Pujade-Lauraine et leurs enfants,
Isabelle Mangou,
Xavier Pujade-Lauraine,
sa sœur, son frère, ses belles-sœurs et *beaux-frères, neveux et nièce*,
Denise Pélissier,
M. et Mme Jean-Pierre Fabrègue,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Joseph Noyelle,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Adrien Verdier,
leurs enfants et petits-enfants,
ses tantes, oncles, cousins, cousines,
Toute sa famille,
Tous ses amis,

ont l'immense chagrin de faire part du décès, le 1er août 1988, de

Dominique PUJADE-LAURAINE,
professeur au lycée Jean-Baptiste-Say.

Les obsèques ont eu lieu le jeudi 4 août, dans l'intimité familiale, à Firbeix (Dordogne).

29, rue des Volontaires,
75015 Paris.
42, avenue de Saxe,
75007 Paris.

– Mme Francine Wolff,
M. Patrice Wolff,
Mme Edmond Wolff,
M. et Mme Tito Cohen
et leur fils Laurent,
M. Lazare Wolff,
M. Francis Wolff,
ont la douleur de faire part du décès du

docteur Raymond WOLFF.

La famille ne reçoit pas.

23, rue Goethe,
Strasbourg.

Anniversaires

– Une pensée est demandée à ceux qui ont connu et aimé

Gérard AQUENIN.

– Le 7 août 1941 s'éteignait en exil

I. M. IBRAHIMOFF,
rédacteur de la revue
le Drapeau de la Russie,
membre de l'Association générale
de la presse française et étrangère
(AGPFE),
ex-commissaire spécial
(« Spetz-Kom »)
à la lutte contre la famine
du gouvernement de l'URSS,
ex-commissaire du peuple à l'éducation
(« Nar-Kom-Pros ») du gouvernement
de la République socialiste autonome
des Tatars de Crimée,
ex-représentant commercial
(« Torg-Pred »)
à l'ambassade de l'URSS
en Turquie,

condamné à mort par contumace en 1928 lors de la liquidation du gouvernement tatar et des élus du peuple de Crimée pour « déviations nationalistes » et « trahison ».

Tatars ou Russes, chrétiens ou musulmans, ceux qui l'ont connu s'uniront de cœur et d'esprit à ses proches et descendants.

– Pour le premier anniversaire du rappel à Dieu de

Vanina SOUHAM,

son époux, Philip Souham, ainsi que la famille de Vanina :
M. et Mme Gérard Souham,
Glenn Souham (†),
Yan Souham,
demandent prières et pieuses pensées à tous ceux qui l'ont connue et aimée, en communion avec les messes dites à son intention.

« Car la volonté de mon Père, c'est que tout homme qui voit le Fils et croit en Lui obtienne la vie éternelle ; et moi je le ressusciterai au dernier jour. »
Evangile de Jésus-Christ
selon saint Jean.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

SOCIAL

Salaire, emploi, Sécurité sociale

Le gouvernement s'attend à une rentrée difficile

Le gouvernement s'attend à une rentrée sociale difficile. Comme pour confirmer ses appréhensions, la CGT, qui tente de se refaire une santé dans l'action, a annoncé le vendredi 5 août, par la voix d'un de ses dirigeants, M. Gérard Alezard, *« une rentrée sociale offensive pour battre en brèche les ambitions du patronat et les choix négatifs du gouvernement »*. La centrale frappera les trois coups dès le 17 août en organisant dans les entreprises un *« rendez-vous de lutte »* afin d'obtenir, dans le cadre de la loi d'amnistie, *« meilleure que celle de 1981 »*, la réintégration d'environ 6 000 militants licenciés. A Renault-Billancourt, où un comité d'établissement examinera ce jour-là la demande de réintégration des dix militants licenciés et condamnés pour violences, M. Henri Krasucki tiendra un meeting.

Mais c'est sur les salaires que le gouvernement s'attend aux tensions les plus vives. Il partage en tous points l'analyse que vient de faire, dans son bulletin d'actualité, le patronat de la métallurgie (UIMM) : *« Une page est probablement tournée : le calme atypique que nous avons connu depuis 1985 pourrait céder la place à des conflits d'origine surtout salariale. L'évolution du pouvoir d'achat dans le secteur public est propice à un redémarrage de l'action, et la CGT entend bien se porter à la tête des luttes, ce qui ne saurait laisser impassibles les autres organisations syndicales. »* Ainsi, la garantie de paix sociale qu'avait représentée la présence d'un gouvernement de gauche de 1981 à 1986, et surtout jusqu'en 1984, lorsqu'y siégeaient des ministres communistes, semble bien devenue caduque.

L'inquiétude du gouvernement est alimentée par le conflit des mineurs des Houillères de Provence, à Gardanne, qui dure depuis plus de trois mois. La direction, soutenue par les pouvoirs publics, se refuse à satisfaire la demande des grévistes d'une augmentation de 400 F par mois, estimant que les revendications salariales ne peuvent se traiter qu'au niveau national. Et plus le conflit dure et se durcit, plus les ingrédients sont réunis pour une évolution qui, selon certains, pourrait devenir *« dramatique »* : une minorité de grévistes irréductibles, une union départementale CGT plus radicale que la fédération des mineurs, un engrenage de la violence qui conduit à des affrontements entre cégétistes et cédétistes... Le 5 août, la commission exécutive de la CFDT a dénoncé le *« jusqu'au-boutisme agressif »* de la CGT, tandis que M. François Duteil, secrétaire de la CGT, justifiant le lancement d'une souscription nationale, soulignait que la poursuite du conflit est *« une nécessité »*.

D'autres Gardanne ?

D'autres Gardanne peuvent-ils surgir à la rentrée... ? Alors que le Parlement débattra de l'impôt de solidarité sur la fortune, du revenu minimum d'insertion et du budget 1989, le gouvernement sait que l'automne social se jouera sur trois dossiers sociaux difficiles : les salaires, l'emploi et la Sécurité sociale. Des sujets explosifs.

Sur les salaires, les pouvoirs publics ont bel et bien le sentiment qu'ils sont en première ligne. *« Dans le privé*, dit-on dans les milieux gouvernementaux, *les patrons ont déjà lâché. »* De fait, sur un an, d'avril 1987 à avril 1988, le salaire horaire ouvrier a enregistré un gain de pouvoir d'achat de 0,8 %. Sur les trois premiers mois de 1988, la croissance de la masse salariale a été de 4,9 % en rythme annuel... La bataille avec les syndicats se jouera donc d'abord dans le secteur public avec trois négociations salariales attendues : la fonction publique, Charbonnages de France et EDF.

Or, dans la fonction publique, la marge de manœuvre du gouvernement est étroite. En annonçant en juillet aux syndicats qu'il n'y aurait pas d'acompte avant l'ouverture de la négociation, qui portera sur 1988 et 1989, M. Michel Durafour, le ministre de la fonction publique, a mécontenté ses partenaires. La CGT, qui s'est livrée à des coups de sonde dans les PTT, s'apprête à annoncer une action, et les six autres fédérations se retrouvent le 30 août dans le même but. Pour 1988, les fonctionnaires n'ont obtenu qu'une hausse en niveau des traitements de 1 % au 1er mars, alors qu'à la fin mai le glissement des prix était déjà de 1,4 %.

L'ouverture des discussions salariales dans la fonction publique pourrait avoir lieu dès septembre, mais il y a peu de grain à moudre, même si le gouvernement envisage de desserrer les contraintes et de mettre d'autres sujets que les salaires sur la table de négociations. La seule vraie possibilité serait de revenir à la définition de la masse salariale d'avant 1986, ce qui conduirait à comptabiliser le glissement vieillesse-technicité (GVT, mesurant les promotions et l'ancienneté) dans la hausse de cette masse pour 0,5 % au lieu de 1,6 %. Mais le gouvernement hésite. En revoyant les règles salariales du secteur public, ne risque-t-il pas de remettre en question les accords déjà signés pour 1988 (par des syndicats minoritaires) à la RATP, à la SNCF et à Air Inter ?

Un plan pour l'emploi

Sur l'emploi aussi il y a urgence, même si le risque de conflits est moins grand. Avant de partir en vacances, M. Michel Rocard a adressé une note de quinze pages à ses services pour leur demander de mener une réflexion de fond sur l'emploi. Le premier ministre a été frappé par la lettre de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) qui indiquait que le taux de chômage atteindrait en France 11,6 % de la population active en 1990, 13,5 % en 1995 et 15,9 % en l'an 2000. La France est le plus mauvais élève de la classe européenne, et l'OFCE commentait : *« La crise de l'emploi, alors qu'elle fut européenne jusqu'à aujourd'hui, risque de devenir française dans l'avenir »* (*le Monde* du 8 juillet).

L'embellie pour l'emploi en 1987, annoncée par l'INSEE et l'UNEDIC, ne rend pas les perspectives pour 1988 moins sombres. M. Rocard craint une augmentation de 250 000 chômeurs d'ici à la fin de l'année. Il veut absolument l'éviter. Il a déjà demandé aux préfets de région de revoir leurs copies sur les *« esquisses »* de contrats de plan Etat-régions, la prise en compte du volet emploi ayant été jugée insuffisante. Selon les orientations fixées par M. Jacques Chérèque, ministre chargé des reconversions, il s'agit d'inscrire comme priorités dans ces contrats *« l'emploi et la recherche des conditions d'une nouvelle croissance, par une inflexion plus forte donnée aux moyens du développement local »*.

Plus globalement, le souhait du premier ministre est d'annoncer un plan d'ensemble pour l'emploi autour de la mi-septembre, où se conjugueraient traitement social et traitement économique. Il s'agit à la fois — même si les mesures ne sont qu'en phase de préparation — de poursuivre les stages de formation et d'insertion pour les jeunes et les chômeurs de longue durée et de prendre des mesures structurelles pour favoriser la création d'emplois. Même si une croissance à plus de 3 % en 1988 peut aider...

M. Jean-Pierre Soisson, ministre du travail et de l'emploi, et son secrétaire d'Etat à la formation, M. André Laignel, travaillent à un remodelage du système d'initiation à la vie professionnelle (SIVP), critiqué par les partenaires sociaux. M. Soisson entend privilégier la *« qualité »* et une réelle insertion — *mais il sait que s'il veut limiter* le nombre de chômeurs supplémentaires en 1988 à 100 000, il devra aussi faire de la quantité... M. Laignel met en musique la promesse présidentielle du *« crédit-formation »*, qui doit concerner les jeunes de moins de vingt-cinq ans qui n'ont pas le CAP et ceux qui se retrouvent sans emploi ni formation six mois après leur sortie de l'école. Toujours en concertation avec les partenaires sociaux, M. Soisson devra aussi, en septembre, arrêter la position du gouvernement sur une éventuelle renégociation des conditions de licenciement. Mais le CNPF ne veut pas en entendre parler... tandis que FO et la CGT préfèrent très nettement un projet de loi. Rude !

Sur la Sécurité sociale, l'échéance se rapproche aussi. Le rapport du Conseil économique et social confié à M. Chotard est attendu pour le 25 septembre. Pour 1988, le déficit du régime général devrait être de 11 milliards. Pour 1989, on annonce déjà 32,7 milliards de déficit, provenant essentiellement de l'assurance-vieillesse. Les hypothèses économiques ayant servi de base à ces calculs étant dépassées, les prévisions pour 1989 apparaissent faussées. Mais, dès juin prochain, le trou de trésorerie de la Sécurité sociale sera supérieur à 20 milliards. Le gouvernement est donc obligé de prendre des mesures avant la fin de l'année. Avec la perspective d'une nouvelle ponction sur les revenus qui risque d'être alors socialement très inopportune...

MICHEL NOBLECOURT.

REPÈRES

Echanges internationaux

Réactions européennes à la loi commerciale américaine

A la suite de l'annonce par le président américain, M. Ronald Reagan, de son intention de signer la loi sur le commerce adopté par le Congrès, la Communauté économique européenne a indiqué, vendredi 5 août, qu'elle était prête à saisir le GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce), l'instance internationale d'arbitrage des conflits commerciaux. M. Willy De Clercq, le commissaire européen chargé des relations extérieures et commerciales a une nouvelle fois critiqué le caractère *« unilatéral »* et *« protectionniste »* des mesures de rétorsion contre les pays dont la politique commerciale ferait ombrage à Washington, inclues dans la loi sur le commerce (Trade Bill).

Evoquant les négociations internationales en cours, l'Uruguay Round notamment, M. De Clercq a déclaré : *« On peut se demander si les Etats-Unis sont réellement engagés à assurer le succès »* de ces négociations. Par ailleurs, le patronat ouest-allemand a indiqué, dans une déclaration publiée vendredi 5 août à Cologne, qu'il ne voyait *« aucun danger immédiat pour les relations commerciales germano-américaines »* du fait de l'adoption de cette loi.

Etats-Unis

Légère hausse du chômage en juillet

Le taux de chômage américain a légèrement augmenté en juillet, s'établissant à 5,4 % de la population active (contre 5,3 % en juin), d'après les chiffres communiqués, le vendredi 5 août, par le département du travail, à Washington. Le nombre des chômeurs a progressé de 170 000 personnes en juillet pour atteindre à la fin du mois plus de 6,6 millions.

Les analystes relèvent que l'économie américaine a néanmoins encore créé 283 000 emplois en juillet, chiffre à peine inférieur à la moyenne mensuelle enregistrée au cours des douze derniers mois (325 000), après en avoir créé déjà 532 000 en juin, chiffre révisé à la hausse qui a fortement impressionné.

...et légère chute de la productivité

Le département du travail américain a indiqué, le jeudi 4 août, que la productivité des entreprises américaines avait baissé de 1,7 % au deuxième trimestre, en rythme annuel, alors qu'elle avait augmenté de 3,4 % au cours des trois premiers mois de 1988. La production de biens et de services a augmenté de 4,7 % d'avril à juin, mais la progression du nombre d'heures travaillées a été de 6,5 %, légèrement supérieure.

Deux disparitions

Toshiwo Doko

L'homme des rationalisations au Japon

TOKYO
de notre correspondant

Avec la mort, le jeudi 4 août, de M. Toshiwo Doko, à l'âge de quatre-vingt-onze ans, c'est l'une des grandes personnalités du monde des affaires japonais de l'après-guerre qui disparaît. Ancien président du Keidanren (Fédération des organisations économiques), M. Doko avait été, ces dernières années, l'un des artisans de la réforme administrative actuellement en cours.

Jovial et rude à la fois, M. Doko incarnait l'esprit de ces grands patrons japonais de la vieille école, sévères pour les autres comme pour eux-mêmes, menant une vie dont la sobriété forçait le respect même de leurs adversaires politiques. Surnommé Arahoshi (l'intrépide moine pèlerin), autant pour son crâne chauve que pour son tempérament, M. Doko fut l'homme des rationalisations.

Au lendemain de la guerre, président des chantiers navals Ishikawajima, il réorganisa l'entreprise et réalisa la fusion avec son concurrent, les chantiers navals Harima, en 1960. Il quitta la construction navale en 1965 pour devenir le président de Toshiba, qu'il restructura de la même main de fer. A la tête du Keidanren à partir de 1974 et jusqu'en 1980, M. Doko passa à la réorganisation de la machine productive qui permit à l'industrie japonaise de sortir renforcée, et non affaiblie, de la première crise pétrolière.

Soucieux d'améliorer l'image du monde des affaires dans l'opinion publique au lendemain des élections sénatoriales de 1974, financées de la manière la plus éhontée par le patronat, M. Doko, se souvenant sans doute qu'en 1954 il avait été emprisonné vingt jours pour une affaire de pots-de-vin, réforma et assainit jusqu'à un certain point le système de financement des partis politiques par les milieux économiques.

Devenu président du second conseil pour la réforme administrative en 1981, M. Doko fut l'un des avocats de la privatisation. En 1986, il avait été le premier homme d'affaires à recevoir le grand cordon de l'ordre du Soleil levant.

Ph. P.

Marisa Bellisario

Une grande dame de l'industrie italienne

Marisa Bellisario, administrateur délégué d'Italtel, est décédée jeudi 4 août à son domicile de Turin. Elle avait quarante-sept ans. Sa mort est due à un cancer, a indiqué son mari.

On la considérait, dans la Péninsule, comme une grande dame de l'industrie depuis qu'elle s'était attelée, en 1981, au redressement d'Italtel, société nationale de télécommunication de l'IRI, en déficit depuis plusieurs années. Marisa Bellisario avait entamé sa carrière chez Olivetti comme analyste-programmeur avant de prendre la direction de la planification dans cette entreprise. En 1979, elle devenait présidente de Olivetti Corporation of America, mais quittait le groupe deux ans plus tard à l'arrivée de Carlo De Benedetti.

Elle était l'auteur d'un livre qui a remporté un grand succès en Italie : *Femme et dirigeante d'entreprise*.

ETRANGER

L'IRI, « un géant formé par des nains »

La restructuration du secteur public italien sous le feu des critiques

Que faire du secteur public italien, et d'abord de l'IRI (Institut pour la reconstruction industrielle), énorme conglomérat de plus de quatre cent cinquante sociétés ? La question est à nouveau posée au moment où la gestion du président de l'IRI, M. Romano Prodi, est contestée par de nombreux responsables économiques et politiques.

ROME
de notre correspondant

Il y a un an, M. Prodi, à ce poste depuis 1982, se voyait décerner un brevet de manager de choc par les grands magazines économiques pour avoir redressé en cinq ans ce mastodonte qui croulait sous les pertes et symbolisait les pires manœuvres d'interventionnisme politique. Aujourd'hui, de toute part, des voix s'élèvent pour reprocher au « professor » — Romano Prodi enseignait l'économie à l'université de Bologne — son absence de stratégie à long terme et son incapacité à donner une dimension internationale à ce gigantesque holding, présent dans tous les secteurs d'activité, des télécommunications à la sidérurgie, de l'aéronautique à la banque, des chantiers navals à l'alimentaire.

A l'origine de cette tourmente, l'affrontement sans précédent qui a opposé M. Prodi au président d'Alitalia, M. Umberto Nordio, et un rapport très critique de la Cour des comptes sur la gestion de l'IRI. M. Nordio a été contraint de démissionner après un échange de lettres peu amènes, par presse interposée, entre les deux hommes. Alors que le président d'Alitalia faisait valoir la nette amélioration des résultats de la compagnie, M. Prodi lui reprochait de n'avoir pas su conclure des alliances avec des sociétés étrangères et d'avoir ignoré les perspectives de développement d'activités nouvelles comme les liaisons régionales, des critiques que certains milieux politiques n'ont pas tardé à retourner contre M. Prodi lui-même, et que la Cour des comptes reprenait à son tour dans son rapport annuel, s'interrogeant elle aussi sur les choix du professeur.

Premier reproche : *« L'objectif d'assainissement de l'entreprise n'a pas été atteint. »* Selon les résultats officiels publiés mercredi 3 août, l'IRI a dégagé un léger bénéfice en 1987 (796 millions de francs), en baisse de moitié sur celui de l'année précédente. Mais son résultat consolidé marque une perte de 3,2 milliards de francs en 1987, contre 1,3 milliard de francs en 1986. Or, en 1986, l'IRI devait supporter les pertes d'Alfa Romeo, cédée depuis à Fiat, et de SGS (Circuits intégrés), regroupée dans une société commune à 50/50 avec Thomson.

Certes, le déficit de l'IRI atteignait 13 milliards de francs lors de l'arrivée de M. Prodi en 1983. Mais, font remarquer certains, les secteurs en crise à cette époque — sidérurgie, chantiers navals, transport maritime — le sont toujours aujourd'hui. Finsider a même accru ses pertes d'un tiers en 1987. Les seules à avoir renoué avec le profit sont la SME (alimentaire) et Finmeccanica (aérospatial, mécanique, électricité), qui a dégagé un léger profit l'année dernière, en grande partie grâce à la vente d'Alfa Romeo.

Une structure inchangée

En revanche, les domaines qui marchaient bien — comme le secteur bancaire et, surtout, les télécommunications, avec Stet qui a doublé son bénéfice l'année dernière — ont vu leurs résultats progresser pendant cette période. Mais ce sont surtout les petits actionnaires des sociétés bénéficiaires dont on a placé une part du capital en Bourse qui en ont profité. Ils ont encaissé au total 4 milliards de francs. A l'IRI, on fait remarquer que les cessions de participations sont la seule possibilité pour le holding de trouver des ressources financières et que, pour attirer le capital privé, il faut le rémunérer.

Or le deuxième reproche fréquemment formulé concerne justement cette politique de privatisation suivie par l'Institut. Pour la Cour des comptes, les privatisations, qui ont rapporté quelque 36 milliards de francs à l'IRI entre 1983 et 1987, ont été opérées sans définir un projet industriel. Pour certains spécialistes, M. Prodi a été trop timide dans la cession de quelques secteurs au privé. Mis à part Alfa Romeo, font-ils remarquer, l'IRI a surtout vendu de petites sociétés et sa structure est plus ou moins la même qu'il y a cinq ans.

Songer à des regroupements

Il est vrai que le président de l'IRI a dû compter dans ce domaine avec les résistances politiques. Ainsi, une polémique a surgi récemment à propos de la vente du Banco del Santo Spirito, que l'IRI cherche à céder depuis des années. L'opération était sur le point de se conclure avec la Caisse d'épargne de Rome, mais la tractation a due être interrompue.

Autre exemple : celui de la SME. Ce holding du secteur alimentaire, « dans le rouge » depuis des années, devait être cédé au groupe De Benedetti, mais la vente a été bloquée par le chef du gouvernement de l'époque, le socialiste Bettino Craxi. Depuis l'entreprise a renoué avec le profit. Pourquoi fallait-il alors la vendre, et dans de mauvaises conditions ? disent maintenant les mauvaises langues.

Mais les critiques portent aussi sur l'incapacité de l'IRI à collaborer avec le privé dans les secteurs industriels-clés et à conclure des alliances internationales. A cet égard, l'accord signé il y a quelques jours entre le groupe privé Montedison et l'ENI, l'autre colosse du secteur public italien, pour la constitution d'un pôle chimique national aura valeur d'exemple.

Les expériences tentées par l'IRI, notamment dans les télécommunications, ont été moins heureuses. Certes la SGS (composants électroniques) a été mariée au français Thomson, mais l'alliance entre Telettra, du groupe Fiat, et Italtel, une filiale du holding Stet (IRI) a été rompue avant même d'avoir pris forme. La Stet, qui ne peut espérer survivre sans acquérir une dimension internationale, a cherché depuis un partenaire étranger. ATT en compétition avec Ericsson, Alcatel et Siemens, déjà associé à Olivetti, semblait sur le point de l'emporter, mais cette alliance a déjà suscité l'opposition de plusieurs membres du gouvernement, qui préféreraient un groupe européen.

Au-delà de l'IRI, c'est en fait tout le secteur public italien qui devra songer à des regroupements. Dans le secteur aéronautique, Aeritalia est en concurrence avec Agusta, contrôlé par EFIM, le troisième holding d'État. De même, Ansaldo (matériel ferroviaire) est en compétition avec Breda (EFIM). Acquérir une dimension suffisante pour accroître sa présence internationale, c'est à cette condition, ont estimé les « sages » de la Cour des comptes, que l'IRI pourra cesser d'être autre chose qu'*« un géant formé par des nains »*, selon l'expression de M. Romano Prodi lui-même.

(Intérim.)

Un conglomérat de 240 milliards de francs

Le bilan consolidé de l'IRI a enregistré en 1987 un résultat positif de 177 milliards de lires contre 367 milliards en 1986 (1). Le chiffre d'affaires a atteint 53 430 milliards de lires (240 milliards de francs) contre 52 593 milliards en 1986. Quant au résultat consolidé « part du groupe » (sans la part de bénéfice des actionnaires minoritaires de différentes sociétés du groupe), il présente un déficit de 716 milliards de lires en 1987 contre 293 milliards en 1986.

Pour le seul secteur industriel, l'IRI a enregistré l'an passé une perte de 373 milliards de lires (— 558 milliards en 1986), mais le déficit du résultat « part du groupe » du secteur industriel s'est accru : 931 milliards de lires en 1987 contre 758 milliards en 1986.

Le secteur sidérurgique a enregistré des pertes de 1 464 milliards de lires contre 968 milliards l'année précédente. Le rapport frais financiers-chiffre d'affaires est de 7 %. L'endettement du groupe a été de 35 965 milliards de lires contre 34 000 milliards en 1986.

(1) 1 000 lires valent 4,50 F.

● POLE CHIMIQUE ENI-MONTEDISON : feu vert de l'Etat. — Le ministre italien des participations d'Etat, M. Carlo Fracanzani, a donné son feu vert à la constitution d'un pôle chimique national par les groupes Montedison et ENI. Le 3 août dernier, le conseil d'administration de la Montedison s'était prononcé en faveur de ce projet (*le Monde* du 4 août), qui prévoit l'intégration des activités exercées par les deux entreprises dans la chimie de base, les fibres, le caoutchouc synthétique, les matières plastiques (PVC, polyéthylène, polystyrène), les détergents et l'agrochimie. Tous les détails de ce projet devraient être rendus publics au cours de la semaine prochaine.

Économie

A propos de la polémique Joxe-Chirac sur l'école de police d'Egletons

L'aménagement du territoire par le petit bout de la lorgnette

Au-delà de ses relents «clochemerlesques», la polémique entre M. Pierre Joxe et M. Jacques Chirac à propos de la création d'une école de police Egletons, *en plein* plateau de Millevaches, soulève une double et vraie question d'aménagement du territoire.

L'Etat peut-il, doit-il, par des décisions qui ne dépendent que de lui, orienter les activités, les emplois, *les richesses vers telle zone géographique* nécessiteuse plutôt que vers telle autre? Faut-il, dans la mesure du possible, rechercher un développement harmonieux de l'ensemble du territoire (le contraire de la «France à deux vitesses») en évitant une hyperconcentration sur l'Ile-de-France et quelques grandes *métropoles prestigieuses dont* la croissance n'a guère besoin d'adjuvants?

Les grandes écoles, les IUT, les établissements de recherche, les prisons, les centres de formation, d'archives, ou de gestion, bref, beaucoup d'organismes du secteur tertiaire qui dépendent de l'Etat ou d'institutions publiques font partie précisément de ces équipements qui, au moment où leur construction et leur lieu d'implantation sont décidés, peuvent ouvrir la voie, localement, à des marchés de travaux publics, des créations d'emplois et *un flux commercial non négligeable.*

Depuis plus de vingt ans, les *ministres de tous les gouvernements* ne s'y sont pas trompés, et parfois – alors que la DATAR (1) était hostile au caractère exagérément politique d'un dossier – ils ont favorisé leur ville ou leur circonscription électorale en puisant dans le fonds de commerce du ministère qu'ils dirigeaient. Les exemples abondent, et *parmi eux on retiendra* le fait que l'implantation de l'imprimerie des timbres-poste à Périgueux n'est pas étrangère aux fonctions que le maire actuel de la ville, M. Yves Guéna, a occupées de 1967 à 1969 comme ministre des PTT.

Les «plans de localisation»

Plus récemment, l'ancien secrétaire d'Etat à la mer, le Finistérien Ambroise Guellec, a obtenu au début de 1988, et non sans mal, la décentralisation du service technique des phares et balises à Brest. Depuis deux ans, d'autres opérations intéressantes pour *la* province peuvent être signalées : la météorologie à *Toulouse*, l'Ecole *normale* supérieure, Interpol, les services de la sécurité routière à Lyon, l'Ecole des ponts et chaussées à Marne-la-Vallée, le centre de formation des PTT à Bar-le-Duc... le ministre de l'époque, M. Gérard Longuet, étant *précisément un élu de la Meuse. Et* qui ne se souvient des dix-huit mois de guérilla en 1986-1987 entre M. Pierre Mauroy, M. François Léotard et M. Philippe de Villiers, l'ancien premier ministre exigeant que les plans-reliefs soient entreposés à *Lille* comme *il l'avait décidé*, les autres jurant que la place naturelle de ces très belles pièces était et devait rester Paris. Enfin, *«last but not least»*, à Château-Chinon, charmante sous-préfecture au cœur du Morvan rural, chère au président de la République, a été ouvert un Musée national du septennat, et aussi il y a quelques mois l'Atelier d'impression de l'armée de terre, *une décentralisation qui ne tient en* rien au hasard.

Il existe précisément un organisme (2), le comité de décentralisation, présidé par M. Jacques Voisard, dont le rôle est d'examiner les demandes de mètres carrés de *bureaux en Ile-de-France que* présentent les ministères, organismes publics ou entreprises pour s'étendre ou se réorganiser, et de ne les accepter – par la procédure de l'agrément – que moyennant des constructions et des créations d'emplois, en contrepartie, en province. C'est ainsi que tous les ministères *doivent lui soumettre leurs* «plans de localisation». Le comité est actuellement engagé dans des négociations très ardues avec l'UNEDIC (Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce), la MGEN (Mutuelle générale de l'éducation nationale) et la CIRCA (Caisse de retraite des ingénieurs et cadres), ces organismes semblant gourmands en mètres carrés en Ile-de-France et réticents à décentraliser des services en province (3).

C'est l'occasion de rappeler – au moment où la solidarité non seulement sociale mais géographique apparaît comme un mot-clé du langage *gouvernemental – quelques* chiffres évocateurs.

L'Ile-de-France concentre 59% des états-majors administratifs, financiers et commerciaux du pays, 60% des ingénieurs et cadres de l'informatique, 60% des chercheurs des entreprises et 50% de ceux de la fonction publique, 43% des hauts *fonctionnaires*, le tiers des *étudiants* de l'enseignement supérieur. A elle seule, cette région, qui regroupe 20% de la population nationale «consomme» 61% des dépenses culturelles du pays.

Si demain l'Office national de la navigation, actuellement sis boulevard de Latour-Maubourg, déménage dans la capitale de la batellerie, Conflans-Sainte-Honorine ; si le Centre *français du commerce* extérieur va à Metz, dont le maire, M. Jean-Marie Rausch, est le ministre de tutelle si l'ANPE fait ses valises pour Auxerre où règne le ministre de l'emploi, M. Jean-Pierre Soisson si enfin l'une des écoles de police *annoncé* par *M. Pierre Joxe* s'installe à Montceau-les-Mines, Le Creusot ou Chalon-sur-Saône (la circonscription du ministre), alors on pourra dire que «l'Etat impartial» n'est qu'un mythe. L'aménagement du territoire, lui, appréhendé par le petit bout de la lorgnette, n'aura rien à y gagner.

FRANÇOIS GROSRICHARD.

(1) Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale.

(2) *Qui malheureusement*, comme la DATAR, est situé en plein cœur de Paris.

(3) Le comité a examiné cent soixante-quatre dossiers du secteur public en 1987 et cent quatre-vingt-deux relevant du secteur privé. Au total, il a donné son agrément pour 2,4 millions de mètres carrés de locaux en Ile-de-France.

AFFAIRES

Daimler-Benz réduit sa participation dans sa filiale aéronautique Dornier

Daimler-Benz (Mercedes) a réduit sa participation dans Dornier de *65,5% à 54%* a annoncé un porte-parole du premier groupe industriel ouest-allemand, le 5 août. Cette annonce fait suite à l'accord qui a mis fin au conflit opposant Daimler-Benz aux *héritiers* Dornier, actionnaires minoritaires de sa filiale aéronautique (*le Monde* du 5 août).

Daimler-Benz a rétrocédé à la famille Silvius Dornier, un des deux groupes familiaux représentés dans le capital de Dornier, une participation qui lui avait été «confiée» en 1985, quand le constructeur d'automobiles avait pris *le contrôle de la* société. Les héritiers Dornier détiennent *donc désormais 42,5%*, répartis à égalité entre les familles Silvius et Claudius Dornier, le Land de Bade Wurtemberg possédant le solde d'environ 4%, qu'il aurait l'intention de céder à Daimler-Benz.

Ce reclassement des titres Dornier pourrait être le préalable à une restructuration plus radicale, envisagée depuis un certain temps, de l'industrie aéronautique allemande. Selon le quotidien *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, les héritiers Dornier *pourraient* céder leurs titres à Daimler-Benz contre une participation dans l'autre constructeur aéronautique ouest-allemand Messerschmitt-Boelkow-Blohm (MBB), si le groupe automobile en *prenait le contrôle.*

Dans son accord avec les Dornier, Daimler-Benz a *également accepté* de prendre une participation de 20% environ dans un projet d'hydravion, le Seastar, développé sur leurs fonds propres par certains membres de la famille Dornier. – *(AFP.)*

«Voitures propres» *(suite)*

Le ministre autrichien de l'économie se désolidarise de son collègue de l'environnement

L'appel au boycottage des voitures françaises lancé par le ministre autrichien de l'environnement (*le Monde* du 5 août) ne constitue qu'un *«avis personnel»*, a déclaré, le 5 août, le ministre autrichien de l'économie, dans une interview à une radio autrichienne. Cet appel au boycottage faisait suite au refus de la France d'accepter une nouvelle orientation envisagée par la Communauté européenne en matière de normes anti-pollution pour les petites voitures.

Revue des valeurs

BOURSE DE PARIS

Semaine du 1er au 5 août

L'anesthésie monétaire

LA hausse serait-elle fatiguée ? Après avoir relevé la Bourse d'environ 2% la semaine précédente, elle s'est discrètement éclipsée pour laisser la place à l'effritement. Encore assez active lundi (+ 0,6%), elle levait résolument le pied *le lendemain* (+ 0,1%) et *abandonnait le* marché à lui-même les trois journées suivantes. Résultat : les cours ont un peu dérivé et, d'un vendredi à l'autre, les divers indices n'ont pratiquement pas varié (+ 0,3%).

Ne nous plaignons pas. L'an dernier à pareille époque, les valeurs françaises avaient baissé, entraînées *vers le fond par les très graves incidents* de La Mecque, mais aussi par la crainte d'une hausse des taux d'intérêt.

Cette fois, le pèlerinage dans la ville sainte de l'*Islam s'est déroulé sans le moindre incident.* Mais singulièrement, le problème crucial posé par le loyer de l'argent reste d'actualité. Sans vraiment empoisonner les marchés, *il les a anesthésiés.* Privées de toute réactions, la plupart des grandes *places internationales se sont figées dans un* immobilisme à peu près total. New-York, Londres, Francfort ont piétiné. Paris ne pouvait échapper au phénomène, ne serait-ce que par contagion. En plus, l'époque s'y prêtait. Partout les derniers grands départs en vacances ont écarté des marchés ces grands capitaines du placement. Et leurs *seconds ne se hasardent guère à prendre* d'initiatives. Le niveau très bas des échanges *témoigne de ces absences.* Certains jours, rue Vivienne, une fois ôtées les dix premières grandes lignes de transactions, l'activité n'a guère dépassé 500 millions de francs. O paradoxe ! la conjoncture économique n'a jamais été aussi *bonne. D'après le* dernier rapport du GATT, le commerce mondial est florissant et devrait, cette année encore, s'accroître de 5% en volume. Dans de nombreux pays, les prévisions de croissance sont révisées à la hausse, comme en RFA. Aux Etats-Unis, locomotive de l'Occident, l'expansion a repris très fort en juin (+1,4%) et, d'après les industriels américains, elle devrait se poursuivre.

En France, l'INSEE est formel : pour la *première fois depuis quinze ans, le chômage recule* cette année.

Bref, tout pourrait aller pour le mieux. Mais la mariée est un peu trop belle. Les observateurs et commentateurs de tout poil voient, eux, se profiler derrière ce décor somptueux non point un nouvel Eldorado, mais le spectre de la surchauffe, accompagné des habituels démons de l'inflation et du crédit cher. L'éternelle rengaine, quoi! Et de *guetter partout la remontée du loyer de l'argent.* Bien qu'attendu, le relèvement cette semaine par la Bundesbank, mais aussi par la Banque centrale des Pays-Bas, du taux des prises en pension des effets commerciaux a jeté un léger froid sur les différentes places. De quoi geler les dernières initiatives épargnées par le dieu Vacances.

Pourtant, à y regarder de plus près, malgré l'anesthésie générale, le marché parisien n'est pas *resté complètement immobile. Une activité fébrile* a continué de régner sur Labinal jusqu'à ce que l'on apprenne que la société rachetait ses propres titres (8,15 %) pour renforcer le contrôle de son capital dans lequel Fiat venait d'entrer grâce à des actions rachetées à l'étranger (14 %).

De très gros échanges ont eu lieu sur le CCF, dont 2,6 % des actions ont changé de main, ainsi *que sur la CGE et la Société générale. D'après les* analystes de plusieurs sociétés de Bourse, Auboyneau en particulier, ces opérations correspondent à des renforcements de noyaux durs.

Après Mérieux, Sanofi à son tour a été recherché. Une information a circulé selon laquelle cette filiale (santé et cosmétiques) du groupe Elf-Aquitaine s'apprêtait à lancer un *cardiovasculaire sur le marché américain.* Démenti. La roue tourne et, à la veille du week-end, Aussedat-Rey est passé sous la lumière crue des projecteurs avec plus de *37 000* titres échangés (1,7 % du capital). La rumeur a immédiatement attribué ces achats à la société d'investissement koweïtienne KIO. Enfin des mouvements de troupes ont été observés autour de Casino (on parle d'une RES) et de Crouzet, *remonté à son niveau d'avant le krach.* Enfin s'agissant de Schneider, le bruit a couru que la société pourrait procéder à une augmentation de son capital au prix unitaire de 500 F.

Tout cela pour dire que, peut-être gagnée par la paralysie, la Bourse ne dort quand même que d'un œil. Le désœuvrement de l'été est propice aux coups de mains et, encore dans toutes les mémoires, l'affaire Prouvost peut fort bien donner des idées à des investisseurs entreprenants.

En outre, à y regarder de plus près, la Bourse de Paris offre encore d'*excellentes opportunités* de placement. Tous les spécialistes s'accordent à le dire : la *prime de risque des valeurs françaises par* rapport aux obligations est assez faible. Surtout, elle n'a pas varié depuis plusieurs semaines. Compte tenu de l'évolution défavorable de cette prime enregistrée sur les autres grandes places, la société de Bourse Didier Philippe juge que *«le marché français nous paraît relativement peu dangereux actuellement».*

CA5 Reste que le krach survenu le 19 octobre 1987, lui, laisse un *souvenir cuisant.* A deux mois et demi de son premier anniversaire, beaucoup redoublent de prudence. La société de Bourse Tuffier, Ravier, ne croit pas à une réédition de la crise. Mais c'est bien connu : la peur du vide est incontrôlable. Une chose est certaine : la Bourse est parfaitement saine. Bien qu'accru de 17,9 % à fin juillet, le montant des achats à découvert (3,82 milliards de francs) représente tout juste *quatre séances normales. C'est un facteur de* hausse. Mais, sauf imprévu, il ne faut probablement pas tabler sur une reprise avant le 15 août.

ANDRÉ DESSOT.

Contrats à terme sur indice boursier

Démarrage d'un marché de gré à gré sur le CAC 40

Rebondissement dans la bataille que se livrent depuis plusieurs mois la société privée OMF et les autorités boursières pour développer des contrats à terme sur indice boursier, ces produits financiers sophistiqués destinés à couvrir les portefeuilles de titres. La CCIFP (Chambre de compensation des instruments financiers de Paris), qui est l'organisme de surveillance du Matif, a décidé d'accélérer le lancement de son *contrat sur indice CAC 40. Elle proposera* mardi 9 août à ses quatre-vingt-dix-neuf adhérents de participer à des transactions de *«gré à gré»*, c'est-à-dire non officielles, par le biais de son système d'enregistrement THS (transactions hors séance). En cas d'accord, les premiers échanges pourraient débuter dès le 18 août. Ils seront alors limités aux seuls adhérents pour leur propre compte dans le cadre des relations *intuitu personae*, sans avoir recours à l'épargne publique. L'ouverture officielle reste prévue *au début de l'automne.*

Pour M. Gérard Pfauwadel, président de la CCIFP, ce démarrage circonscrit volontairement à quelques *intervenants répond à trois objectifs* : tester la validité de l'indice CAC 40 lancé le 15 juin dernier, vérifier le fonctionnement du système informatique et surtout profiter de cette phase intermédiaire pour former les opérateurs. Dans le même temps, les travaux se poursuivent au quatrième étage de la Bourse pour l'aménagement de la salle où seront négociés à la criée les contrats sur indice CAC 40. Tout cela afin d'être opérationnel à l'automne.

Le but est également de ne pas laisser le champ libre à OMF. Cette jeune firme que préside M. Jacques Mayoux, ancien président de la Société générale, a, malgré le désaccord *des autorités publiques*, concrétisé son projet de Bourse entièrement électronique en lançant le 21 juillet un contrat à terme sur l'indice OMF 50. Là aussi les transactions sont limitées au strict cadre interbancaire. Toutefois OMF souhaite *élargir le nombre de ses adhérents* en acceptant prochainement six sociétés de Bourse (*le Monde* du 6 août) pour étoffer les échanges. OMF attend la décision du Conseil des marchés à terme (CMT) sur l'extension de ses activités. Cette autorité devrait se prononcer en octobre. Le problème est de savoir si deux marchés à terme d'indices boursiers peuvent coexister sur une place financière de taille modeste comme Paris ?

D. G.

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 5 août 1988

COURS	ÉCHÉANCES			
	Sept. 88	*Déc. 88*	*Mars 89*	*Juin 89*
Premier	–	–	–	–
+ haut	104,50	103,20	102,15	–
+ bas	104	102,70	101,65	–
Dernier	104,20	102,85	101,65	–
Compensation	104,20	102,85	101,70	100,50

Nombre de contrats : 50 993.

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	1er août	2 août	3 août	4 août	5 août
RM	1315908	1026757	917752	1036775	857730
Comptant					
R. et obl.	5985309	7228052	7712444	9150400	8641875
Actions	125825	102396	173884	188438	99999
Total	7427042	8357205	8804080	10375613	9599604
INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 décembre 1987)					
Françaises	*124,4*	*124,6*	*124,3*	*124,5*	–
Etrangères	122,5	121,9	122,1	122,7	–
SOCIÉTÉ DES BOURSES FRANÇAISES (base 100, 31 décembre 1987)					
Tendance	134,6	134,8	134,7	134,6	134,4
(base 100, 31 décembre 1981)					
Indice gén.	357,9	359	358,7	358,5	359
(base 1000, 31 décembre 1987)					
Indice CAC 40	*1328,80*	*1331,25*	*1327,79*	*1327,75*	*1323,86*

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 29 juillet	Cours 5 août
Or fin (kilo en barre)	87 200	87 700
– (kilo en lingot)	*88 650*	*87 700*
● Pièce française (20 fr.)	505	506
Pièce française (10 fr.)	360	370
Pièce suisse (20 fr.)	*543*	*536*
Pièce latine (20 fr.)	507	508
● Pièce tunisienne (20 fr.)	495	508
Souverain	635	642
● Souverain Elizabeth II	630	639
● Demi-souverain	394	390
Pièce de 20 dollars	3 090	3 075
– 10 dollars	1 610	1 600
● – 5 dollars	865	862
– 50 pesos	3 295	3 320
● – 20 marks	606	607
– 10 florins	527	528
● – 5 roubles	330	335

● Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
Pernod-Ricard	+ 42,4	Labinal	– 9,6
CCF	+ 15,9	Senlaes	– 7,5
Schneider	+ 13	Moulinex	– 6,3
SCREG	+ 11	Sagem	– 5,5
CCMC	+ 9,2	Bongrain	– 5,4
Penhoët	+ 9,1	SGE	– 5
Damart	+ 9	Compt. Entr.	– 4,8
Alsthom	+ 7,7	Marine Wendel	– 4,6
Aussedat-Rey	+ 7,1	Colas	– 4,3
Société génér.	+ 6,3	Télémécanique	– 4,3
Redoute	+ 5,9	Lyonn. des E.	– 4,2
Crouzet	+ 5,5	Salomon	– 4,2
Maisons Phénix	+ 5,3	SFIM	– 3,7

BOURSES ÉTRANGÈRES

NEW-YORK

Apathique

Toujours vaguement inquiet sur une possible hausse des taux d'intérêt, Wall Street s'est réfugié, cette semaine, dans une prudente attitude de *«wait and see»*. Tantôt très légèrement en avance, puis en retrait, le marché ne s'est finalement que très peu éloigné de ses niveaux précédents. Vendredi, l'indice des industrielles s'est établi à 2 119,13 (contre 2 128,73 le 29 juillet).

Le chiffre du chômage pour juillet attendu ce jour-là a déçu. La communauté boursière l'a trouvé trop bon. Il y a là, pour elle, un risque d'inflation. C'est fou, non ? Peut-être faudrait-il que les files s'allongent devant les bureaux de l'emploi pour que la Bourse, l'œil rivé sur les taux d'intérêt, se remette à sourire. L'activité hebdomadaire a porté sur *779,06 millions* de titres contre 829,9 millions.

	Cours 29 juillet	Cours 5 août
Alcoa	52 7/8	53 1/2
Allegis (ex-UAL)	96 3/4	95
ATT	26 3/4	26 1/2
Boeing	60 1/2	62 1/4
Chase Man. Bank	30 1/4	30 1/8
Du Pont de Nemours	86 7/8	86 1/2
Eastman Kodak	45 5/8	44 1/2
Exxon	*47 3/8*	*46 7/8*
Ford	53	53 3/4
General Electric	42 7/8	41 3/4
General Motors	80 1/4	78 1/8
Goodyear	61 7/8	61 1/2
IBM	*125 3/4*	*123 3/4*
ITT	50 7/8	50 1/8
Mobil Oil	44 7/8	45
Pfizer	51 3/8	51 1/4
Schlumberger	34 5/8	34 1/8
Texaco	47 1/2	47 1/8
Union Carbide	23 3/8	24 1/8
USX	31	30 3/8
Westinghouse	54 3/4	52 1/2
Xerox Corp	53 3/4	54 3/4

LONDRES

Calme plat

Le calme habituel de l'été a envahi cette semaine le London Stock Exchange. Malgré tout, soutenu par une bonne activité sur le front des «opéables», le marché a réussi à progresser un peu (près de 1%). Des rumeurs de «raids» ont couru sur Costain (bâtiment) et Dee Corporation (chaîne de *magasins*). *Amersham* (*laboratoire* médical) s'est également distingué, dans l'espoir aussi d'une OPA, après le renoncement du gouvernement d'engager une action spécifique. En Pleasurance (hôtels, casinos) a bondé après l'offre d'achat de 621 millions de livres lancée par Mecca (loisirs, maisons de Paris).

Indice «FT» du 5 août : industrielles 100 valeurs, 1 875,9 (contre 1853,6) ; FT 30, 1 512,8 (contre 1 488,7) ; mines d'or, 200,4 (contre 203,8) ; Fonds d'Etat, 88,35 (contre 87,94).

	Cours 29 juil.	Cours 5 août
Beecham	482	489
Bowater	413	415
BP	258	258
Charter	373	371
Courtaulds	349	358
De Beers (*)	10 15/16	10 11/16
Free Gold (*)	8 1/8	8 1/8
Glaxo	958	983
GUS	16 21/32	16 21/32
ICI	10 17/64	10 39/64
Reuters	502	501
Shell	10 37/64	10 11/16
Unilever	478	478
Vickers	168	183
War Loan	38 5/32	38 23/32

(*) En dollars.

FRANCFORT

Plus 1,4 %

Le marasme des affaires n'a pas empêché le marché allemand de manifester ces derniers jours une certaine vigueur. Les excellents résultats semestriels publiés par Hoechst ont contribué à *entretenir des courants d'achats.* En cinq séances, les valeurs allemandes ont monté de 1,4%.

Indice de la Commerzbank du 5 août : 1 499,3 (contre 1 477,9).

	Cours 29 juillet	Cours 5 août
AEG	202,30	202,30
BASF	259	264
Bayer	292	300
Commerzbank	231,50	231,50
Deutschebank	476,50	486
Hoechst	271,50	283,50
Karstadt	428	418
Mannesman	*167,50*	*175,20*
Siemens	422,70	441
Volkswagen	249,70	247

TOKYO

Record d'altitude

Les courants d'échanges se sont considérablement réduits à Tokyo aussi. La tendance a été de ce fait assez *irrégulière.* Le marché a cependant fait deux petites échappées, qui lui ont permis de battre de nouveaux records d'altitude, le dernier ayant porté le Nikkeï à 28 475,68. Quelques ventes bénéficiaires l'ont ensuite ramené légèrement plus bas.

Indices du 6 août : Nikkeï 28 362,18 (contre 28 199,94), général, 2 230,70 (contre 2 224,03).

	Cours 29 juillet	*Cours* 5 août
Akaï	620	605
Bridgestone	1 320	1 360
Canon	1 460	1 390
Fuji Bank	3 220	3 200
Honda Motors	2 350	2 200
Matsushita Electric	2 960	2 840
Mitsubishi Heavy	975	956
Sony Corp.	*6 950*	*6 790*
Toyota Motors	2 950	2 830

Crédits, changes, grands marchés

LE MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

Un plan britannique sans faille

Rarement une initiative *nationale* aura autant été admirée par la communauté financière que celle que vient de prendre le chancelier de l'Echiquier. M. Nigel Lawson a annoncé mardi dernier que le Trésor britannique allait émettre des bons à court terme libellés en ECU. Le projet est admirable sous tous ses nombreux aspects, par les questions qu'il permet de résoudre et par les perspectives qu'il fait apparaître. Sa mise en œuvre profitera essentiellement à Londres et pourrait s'exercer au détriment d'autres places financières. Mais c'est en vain que l'on y chercherait une faiblesse ou un défaut.

D'un point de vue politique, l'opération est d'une habileté rare. Parce qu'elle correspond à une promotion de l'ECU, l'unité monétaire européenne, elle est un baume pour tous ceux dont les sentiments européens avaient pu être meurtris par le ton cassant de récentes déclarations de Mme Thatcher sur la Communauté et les limites de son emprise sur la souveraineté nationale. Elle désamorce les critiques tout en permettant à la *« Dame de fer »* et à son gouvernement de ne rien céder, en particulier en ce qui concerne son opposition à l'idée d'une banque centrale européenne.

Parfait exemple de pragmatisme britannique, elle présente l'avantage de toute réalisation concrète dans un environnement de débats d'idées et de discussions qui tendent à se prolonger sans nécessairement aboutir.

L'admiration se fait encore plus vive dès que l'on se penche sur les mérites techniques de la décision britannique, loin de toute considération idéologique. Pour ce qui est de son objectif premier, celui de remplacer en partie un *emprunt international* de 2,5 milliards de dollars des Etats-Unis lancé il y a près de trois ans, la solution retenue est particulièrement heureuse. En termes de taux d'intéret, elle correspond à une économie de l'ordre de 1% à 1,25%, ce qui est tout à fait considérable. Non seulement le niveau de l'intérêt associé à l'ECU est *inférieur* à celui de la devise américaine, mais encore le coût relatif des instruments que Londres s'apprête à émettre sera plus bas. L'emprunt en dollars, qui sera remboursé par anticipation en octobre, est rémunéré au taux interbancaire *demandé sur le marché* international. Il sera vraisemblablement possible de descendre bien en dessous de cette référence d'au moins 15 points de base, sinon de 20 à 25 pour les nouveaux bons en ECU.

Le projet de M. Lawson porte sur l'émission par voie d'adjudication de bons à *un, trois et six* mois pour un montant de 1 à 2 milliards d'ECU. Tout indique que l'affaire était préparée depuis quelque temps. En effet, l'infrastructure nécessaire à ce type d'opération semble être déjà bien en place à Londres. Au vu de la *rapidité* des réactions des très grands investisseurs institutionnels à travers le monde, banques *centrales*, autorités monétaires et organismes supranationaux, leur succès paraît d'ores et déjà assuré. L'opération britannique répond en effet à un besoin réel de placement de fonds en ECU à court terme, que seul peut *satisfaire un débiteur* de tout premier plan bien décidé à procéder à une émission internationale.

Ce n'est pas que l'on ait présentement à déplorer une absence totale d'instruments de ce genre en ECU. *Le Trésor italien en particulier a* déjà sollicité avec force ce secteur du marché par un programme bien établi de « bons » qui s'ajoutent à des « certificats » en ECU de plus longue durée. Mais les opérations italiennes, dont la rémunération est soumise à un prélèvement fiscal à la source, demeurent en vase clos. Au contraire, le programme britannique devrait échapper à l'étroitesse du *cadre national, car il sera exempt* d'entraves fiscales. Un autre grand emprunteur, la Banque européenne d'investissement, dispose d'un semblable programme libellé dans l'unité monétaire européenne. Son volume était il y a quelques jours encore relativement faible, puisqu'il ne dépassait pas 100 millions d'ECU. Il vient d'être quadruplé.

D'une façon générale, on estime dans les milieux financiers que l'exemple britannique devrait être suivi par d'autres pays européens. On doute cependant que les retombées en soient partout aussi bénéfiques que celles dont Londres entend profiter. Ce qui est en cause, en effet, c'est le développement de toute une place financière, avec ses conséquences sur l'emploi. Londres, qui jusqu'à présent n'avait guère *défendu les couleurs de l'ECU*, s'apprête à récupérer ce marché après lui avoir fourni une impulsion déterminante.

Le programme du Trésor britannique devrait en effet favoriser l'épanouissement de toute une activité parallèle dans la même unité monétaire, comprenant vraisemblablement des instruments du type des billets de trésorerie ou comparables aux *medium term notes* américaines. En outre, le secteur des emprunts à long terme en ECU devrait profiter d'un élan nouveau. Et l'intention des autorités britanniques est bien de faire que tout le marché des titres et instruments *libellés en ECU se recentre à Londres*. Or ce sont surtout Paris et Bruxelles qui sont à l'origine de son expansion.

Les succès s'accélèrent en francs français

Confirmant les signes de maturité qu'il donne depuis plusieurs mois, le compartiment de *l'eurofranc* français échappe au fléchissement de l'activité de cette période de vacances. Il atteint désormais directement toute une gamme d'investisseurs institutionnels attirés par la qualité des signatures qui s'y présentent. Par conséquent, le placement des titres est de plus en plus indé*pendant de l'intérêt que pourront* manifester les particuliers lorsqu'ils seront au courant des nouvelles opérations. Reflet du succès de l'ensemble du secteur obligataire du franc, cette évolution est étroitement liée à la faveur internationale dont jouis*sent les fonds d'Etat français depuis* que s'est imposée la pratique régulière d'adjudications d'obligations assimilables au Trésor (OAT).

La réussite des plus belles émissions s'en trouve accélérée. La façon dont le dernier euro-emprunt en date a *été* reçu en témoigne largement. La Deutschebank a fait jeudi la proposition suivante, qui a été fort bien acceptée : 500 millions de francs d'obligations à cinq ans, émises à 101,125 % du pair et rémunérées au taux facial de 8,50 %, soit un rendement actuariel brut de 8,22 %.

Au pied des commissions, la marge était alors de 10 points de *base au-dessus du rendement du* plus récent euro-emprunt de même durée qui bénéficie de la garantie de la République française, celui de la Caisse centrale de coopération économique. L'écart a été jugé suffisant pour un débiteur de cette classe, dont le crédit jouit des prestigieux trois A de la part des agences de *notation américaines. L'emprunt est* dirigé par la Banque nationale de Paris. L'opération est liée à un *swap* dont la Deutschebank s'est elle-même chargée et grâce auquel elle se procure les fonds en marks dont elle a l'usage.

CHRISTOPHE VETTER.

LES DEVISES ET L'OR

Le dollar, toujours

Un dollar toujours en hausse, un mark faible, une livre sterling et un franc français stables : la première semaine du mois d'août a aussi été marquée, comme à l'habitude, par une contraction sensible des transactions sur les marchés. De nombreux opérateurs ont déserté les salles de change pour quelque congé bien mérité. En cette période de l'année, l'étroitesse des marchés – très nerveux au début de ces vacances – provoque parfois des variations qui ne sont pas totalement significatives. *Le retour, chez les intervenants*, d'un sentiment haussier sur le dollar, déjà observé depuis plusieurs semaines, s'est cependant confirmé.

D'un vendredi à l'autre, le billet vert a donc à nouveau gagné quelques points. A New-York, il a encore pris plus d'un pfenning, passant de 1,88 DM le 29 juillet dernier à 1,8945 DM le 5 août, plus de 5 centimes, sautant de 6,33 F à 6,3855 F, et près d'un demi-yen, terminant à 133,87 yens contre 133,15. De nouveaux seuils ont été franchis. *Le dollar avait* pourtant commencé la semaine en légère baisse sur toutes les places, de nombreux opérateurs prenant leurs bénéfices après la forte hausse des derniers jours de la semaine précédente.

Mais dès le mardi, dopé par une série d'indicateurs économiques favorables, il a repris le chemin de la *hausse*. Plusieurs chiffres sont en effet venus confirmer le maintien d'une croissance forte aux Etats-Unis. Pour les hommes de marché, ce dynamisme de l'activité devrait amener les autorités monétaires à jouer une hausse des taux d'intérêt. *Les investisseurs l'anticipent et se* placent sur le dollar, qui, très demandé, monte. Mardi, ils se sont ainsi réjouis d'apprendre que l'indice composite des principaux indicateurs économiques, censé préfigurer l'évolution de la conjoncture outre-Atlantique, avait progressé en juin de 1,4 % (après une baisse de 0,8 % en mai), la hausse la plus forte enregistrée depuis décembre 1986. Le dollar montait.

Mercredi, faute de nouvelles, le billet vert est resté stable dans un *marché morne. Jeudi, l'animation* est revenue – et avec elle la hausse. L'annonce, vendredi, d'un taux de chômage de 5,4 % en juillet (contre 5,3 % en juin) a à nouveau poussé le billet vert. Pour la première fois de la semaine, la Fed intervenait en vendant des dollars pour empêcher, en vain, la devise américaine de dépasser le seuil des 1,89 DM.

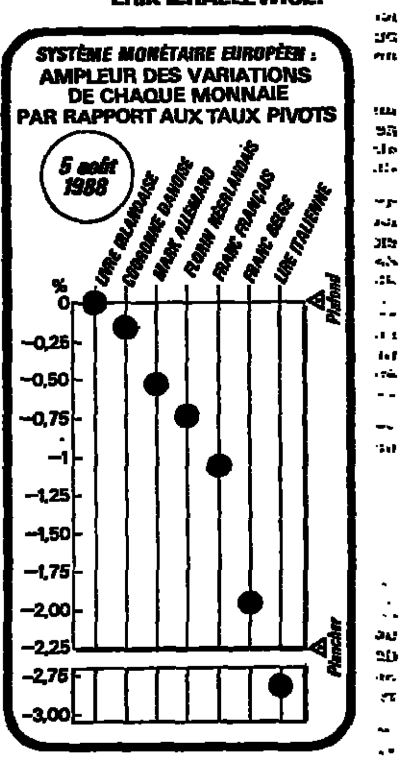
Les opérateurs sont maintenant dans l'attente de l'opération trimestrielle de refinancement du Trésor américain qui doit se dérouler dans la semaine à venir. Celle-ci portera sur 29 milliards de dollars. Il n'y aura pas, cette fois-ci, d'émission de titres à trente ans, l'Etat fédéral américain ayant déjà atteint son plafond d'endettement sur cette échéance. Mais, surtout, les mar*chés des changes commencent à spé*culer sur le chiffre du commerce extérieur américain de juin qui doit être publié le 16 août.

En Europe, le *deutschemark* est resté « faible ». Mardi 2 août, la Bundesbank a procédé au relèvement de son taux de prise en pension d'effets commerciaux (l'un de ses taux d'intervention sur le marché monétaire), porté de 4 % à 4,25 %, *poursuivant ainsi sa politique* engagée depuis près de deux mois et visant à rendre la devise allemande plus attractive grâce à des taux plus élevés. Anticipée, cette opération n'a pratiquement eu aucun effet sur les marchés. Le regain d'optimisme du gouvernement allemand – qui a révisé en hausse à 3 % ses prévisions de croissance pour 1988 – n'a pas eu davantage de conséquences.

Jeudi 4 août, la Banque centrale *allemande a pu justifier* sa politique d'augmentation des taux, en publiant les chiffres de la balance des paiements pour le premier semestre de l'année. La balance des capitaux à *long terme de la RFA* accuse un solde net négatif de 50,5 milliards de deutschemarks (170 milliards de francs), contre un excédent de 18,7 milliards de deutschemarks en 1987 (environ 63 milliards de francs). Si l'Allemagne veut retenir des capitaux chez elle, ne lui faut-il pas continuer à accroître ses taux d'intérêt ?

Toujours soutenue par des taux d'intérêt élevés justement, la livre sterling s'est maintenue à un haut niveau tout au long de la semaine, *fluctuant par exemple entre* 3,20 DM et 3,22 DM. Alors que la couronne suédoise a commencé à souffrir de la perspective électorale du 18 septembre prochain, le franc s'est, quant à lui, bien maintenu au sein du système monétaire européen, et le mark se négociait autour de 3,37 F.

ERIK IZRAELEWICZ.



COURS MOYENS DE CLOTURE DU 1er AU 5 AOUT

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
New-York ...	1,6975	–	15,7060	63,4719	52,9661	2,5284	46,9153	0,0718
	1,7150	–	15,8982	64,35	53,5618	2,5641	47,4608	0,0725
Paris	10,8080	6,3670	–	404,13	337,24	16,0986	298,71	4,5740
	10,7873	6,29	–	404,76	336,90	16,1282	298,53	4,5645
Zurich	2,6744	1,5755	24,7448	–	83,4481	3,9836	73,9151	1,1318
	2,6308	1,5540	24,7059	–	83,2351	3,9846	73,7542	1,1277
Francfort ...	3,2049	1,8880	29,6529	119,83	–	4,7737	88,5761	1,3563
	3,2019	1,8670	29,6820	120,14	–	4,7872	88,6094	1,3549
Bruxelles ...	67,1361	39,55	6,2117	25,1031	209,48	–	18,5550	2,8412
	66,885	39,00	6,2003	25,0965	208,89	–	18,5097	2,8301
Amsterdam ..	3,6182	2,1315	33,4773	135,29	112,89	5,3894	–	1,5313
	3,6135	2,1070	33,4976	135,58	112,85	5,4026	–	1,5290
Milan	2362,92	1392	218,63	883,53	737,29	35,1968	653,06	–
	2363,27	1378	219,08	886,74	738,08	35,3333	654,01	–
Tokyo	226,36	133,35	20,9439	84,6390	70,6303	3,3717	62,5616	0,0958
	227,41	132,60	21,0810	85,3282	71,0230	3,4000	62,9330	0,0962

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 5 août, 4,7747 F contre 4,7436 F le vendredi 29 juillet.

LES MATIÈRES PREMIÈRES

Grande nervosité sur le sucre

Enfant chéri de la spéculation, le sucre est actuellement chahuté par des courants acheteurs et vendeurs qui interviennent au gré des rumeurs même les plus farfelues. Sur le marché de Paris, le blanc, qui avait brièvement passé la barre des 2 000 F la tonne fin juillet, est brutalement retombé au-dessous des 1 700 F, pour aujourd'hui se redresser à 1 800 F (échéance octobre). Sur les marchés du roux de Londres et de New-York, des mouvements d'amplitude *similaire ont* également été enregistrés.

Contrairement aux autres denrées (café et cacao), qui subissent le poids de leurs excédents, le *sucre* voit sa situation s'assainir au fil des *mois et les stocks mondiaux* devraient encore se contracter dans la perspective d'une campagne déficitaire pour la quatrième année consécutive. Selon les derniers chiffres de l'Organisation internationale du sucre (ISO), la consommation mondiale a augmenté de 4,7 millions de tonnes en 1987 pour s'établir aux alentours de 105,5 millions de tonnes, ce qui a eu pour effet de diminuer les stocks mondiaux de 6 % (soit 3 millions de tonnes). Ces derniers représentaient 48,5 millions de tonnes à la fin de l'année.

La consommation des pays en voie de développement s'est accrue de 3,4 millions de tonnes alors que le dynamisme de la demande en URSS et aux Etats-Unis a entraîné l'utilisation de 1,2 million de tonnes supplémentaire dans les pays développés. La consommation des pays développés a ainsi augmenté pour la première fois depuis le début des années 80, note l'ISO. Aujourd'hui cette tendance *ne semble pas devoir* s'inverser. En effet, le gouvernement américain *vient de décider une* augmentation de 272 100 tonnes du contingent d'importation de sucre aux Etats-Unis pour le porter à 1,056 million de tonnes. Cette mesure a été prise en raison de la sécheresse qui a affecté les rendements en betterave. Il faut noter également que la vague de sécheresse a touché la production américaine de maïs ; or, aux Etats-Unis, le sirop de maïs a remplacé *le sucre* dans de nombreux compartiments de *l'alimentation*.

Cependant certains pays, notamment dans le tiers-monde, cherchent à atteindre une autosuffisance particulièrement bénéfique pour leurs réserves de devises. L'Inde par *exemple, qui a importé* 900 000 tonnes en 1987, envisage de satisfaire *seule* tous les besoins de sa population dès l'année prochaine et même d'exporter 600 000 tonnes. Selon l'Association indienne des sucreries, l'Inde devrait produire le volume record de 9,1 millions de tonnes de blanc au cours de la campagne octobre *1987-septembre* 1988. Mais, pour de nombreux pays à *forte population*, l'autosuffisance est encore loin. La Chine populaire en particulier est un intervenant très actif sur le marché du physique. Pékin aurait en effet acheté ces derniers jours entre cinq et quinze cargos de blanc et de roux, livrables cette année. *Par ailleurs*, une maison de négoce aurait vendu deux lots de 250 000 *tonnes* aux Chinois.

Dans ce contexte, rien d'étonnant à ce que la spéculation vienne s'investir pour profiter de l'aubaine, d'autant que du côté *de l'offre* certains producteurs connaissent des *problèmes*. Cuba, qui approvisionne traditionnellement l'Union soviétique, a du mal à honorer ses engagements. D'où les interventions successives de Moscou sur le marché mondial. Les problèmes de Cuba ne s'arrêtent pas là. Après avoir obtenu des reports de livraison auprès de maisons de négoce japonaises, La Havane serait maintenant en train de négocier le report de livraison de cinq cargos à des raffineries canadiennes. Le fait est que les exportations cubaines ont légèrement diminué au cours des cinq premiers mois de l'année. De janvier à *mai 1988, elles ont représenté* 4,59 millions de tonnes contre 4,73 millions l'année dernière, au cours de la période correspondante.

Si la spéculation inquiète certains – le Fonds d'intervention et de régularisation du marché du sucre (FIRS) et l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA) n'ont d'ailleurs pas caché leur préoccupation – elle réjouit, en revanche, *les marchés à terme qui* voient leur volume de transactions se gonfler. A ce propos, le London Futures and Options Exchange (FOX), qui a déjà ravi à la Bourse de commerce de Paris une part significative de ses transactions sur le blanc, envisage maintenant de lancer un contrat entre blanc et roux *sur son système de* cotation informatisé.

ROBERT REGUER.

PRODUITS	COURS DU 5-8
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	1 220 (+ 15) Livres/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	1 455 (+ 30) Livres/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	13 700 (– 250) Dollars/tonne
Sucre (Paris) Oct.	1 800 (+ 75) Francs/tonne
Café (Londres) Sept.	982 (– 3) Livres/tonne
Cacao (New-York) Sept.	1 493 (+ 25) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Sept.	379 (+ 10,75) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Sept.	307 (+ 32) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Août	271,20 (+ 28,2) Dollars/t. courte

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

LE MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Dans le sillage des Américains

Alors que l'environnement économique incitait plutôt à la prudence, compte tenu de craintes persistantes d'une reprise inflationniste en Allemagne et aux Etats-Unis, la semaine écoulée aura *été placée* sous le signe de la bonne santé des marchés du crédit américains. Côté français, on s'est donc reconnecté aux marchés d'outre-Atlantique et les intervenants ont vécu au rythme de la publication des indices de l'état de santé de l'économie de l'Oncle Sam. En revanche, l'évolution des marchés allemands a *été* totalement ignorée.

La Bundesbank a pourtant procédé à une nouvelle hausse (la quatrième en un mois et demi) de son taux de prise en pension, qui est ainsi passé de 4 % à 4,25 %. Cela correspond à une hausse d'un point depuis le début de l'année. Les taux courts allemands, qui avaient retrouvé une marge de manœuvre normale après le récent relèvement d'un demi-point du taux Lombard, la voient aujourd'hui se rétrécir à nouveau. Pour ne pas créer de tension supplémentaire (les banques allemandes se plaignent de la rareté de liquidités disponibles pour l'économie), la Bundesbank a injecté, mercredi 3 août, 24,2 milliards de liquidités lors de ses prises en pension soit à peu près le montant réclamé par les milieux financiers de Francfort.

Aux Etats-Unis, si des tensions subsistent sur le court terme, les rendements des emprunts à long terme se sont détendus, ce qui a entraîné un aplatissement de la courbe de structure de taux américaine. Dans ces conditions, le volume (29 milliards de dollars) et la qualité du refinancement trimestriel du Trésor américain déterminé par le Congrès visent à limiter les risques même si le concours massif des investisseurs *japonais apparaît acquis* pour les 9 et 10 août prochain. *« L'absence de l'emprunt-phare à trente ans lors de l'adjudication de la semaine prochaine est significative de cet état d'esprit »*, note un observateur.

Sur le marché monétaire français, le taux au jour le jour est repassé sous la barre des 7 % pour terminer aux alentours de 6 15/16. Cependant les autres échéances ne se sont *pas détendues de façon significative*. On a relevé un regain d'activité sur le deux ans.

Hausse du MATIF

Mais c'est le MATIF qui aura été la véritable vedette de la semaine. L'échéance septembre du notionnel a en effet gagné 0,80 point sur la période. Pour la seule séance de *mardi dernier, jour* de la hausse du taux de prises en pension de la Bundesbank, la progression a été de 0,45 point. *« Les opérateurs semblent ne prendre en compte que les bonnes nouvelles »*, remarquait alors un professionnel. Le fait est que les intervenants n'ont fait que suivre la fermeté des T. Bonds eux-mêmes soutenus par les performances du dollar.

L'activité sur le marché obligataire est restée très faible dépassant rarement les 6 à 7 milliards d'échanges quotidiens. Les cours ont pris le chemin de la hausse avec près de cinq jours de retard sur le MATIF. Alors que les taux de rendement baissaient d'environ 10 centimes, les opérateurs se sont portés sur tous les papiers (taux fixes courts et longs, taux variable), *mais* sont restés très prudents sur les niveaux d'achats afin d'investir des liquidités pour lesquelles ils trouvent difficilement de meilleures rémunérations que le marché monétaire.

Le marché primaire a entièrement été dominé par l'adjudication d'OAT de jeudi. On a remarqué des *montants de soumissions* très importants, cependant les souscripteurs ont montré une nette préférence pour les tranches courtes à 8,70 % 1995 et TME 1998, délaissant relativement la plus longue à 8,50 % 2002. Sur la tranche à 7 ans, une seule main a même levé 2,4 milliards de francs. Les SICAV restent toujours assez liquides même si leurs encours ne cessent d'augmenter. Selon les dernières statistiques de TGF, l'encours des SICAV court terme a progressé de 17,3 milliards de francs au cours du mois de juillet pour s'établir à 587,1 milliards. Les SICAV monétaires ont, quant à elles, vu leur encours augmenter de 11,4 milliards pour atteindre 408,4 milliards.

R. R.

Le Monde

ÉTRANGER

3 La libéralisation en Union soviétique.
– Le terrorisme de l'IRA en Grande-Bretagne.
– *La résistance dans le nord* de l'Afghanistan.
4 L'évolution politique de la Cisjordanie.
– Les négociations sur l'avenir de l'Afrique australe.

POLITIQUE

5 Les négociations sur la Nouvelle-Calédonie : un *appel des avocats du FLNKS.*
– Règlement de comptes au RPR dans les Hautes-Pyrénées.

DATE

2 Il y a trente ans : la croisière du *Nautilus* sous le pôle Nord.

SOCIÉTÉ

6 Les limites du narco-terrorisme.
– Pour la première fois en France, l'auteur présumé *d'un viol* va être soumis au test des empreintes génétiques.
7 Maintien en détention de Mouloud Aïssou.

CULTURE

8 Du palais du Louvre à l'Arche de la Défense, de nouvelles perspectives.
7 COMMUNICATION :
– Antenne 2 relance la création.
– Probable hausse de la redevance.

ÉCONOMIE

11 *La restructuration du secteur public italien sous le feu des critiques.*
12 Autour de la polémique Joxe-Chirac : l'aménagement du territoire par le mauvais bout de la lorgnette.
– Revue des valeurs.
13 *Crédits,* changes et grands marchés.

SERVICES

Abonnements 2
Carnet 10
Météorologie 10
Mots croisés 10

TÉLÉMATIQUE

● *Jouez avec le Monde* ... JEU
● *La messagerie internationale* .... DIA
36-15 tapez LM
● *Le mini-journal de la rédaction* .... JOUR
● *Admission aux grandes écoles* .... ECOLES
36-15 tapez LEMONDE

ESPAGNE : la lutte contre le terrorisme de l'ETA

Madrid attend de Paris de nouvelles formes de coopération

MADRID
de notre correspondant

« *La collaboration entre l'Espagne et la France dans la lutte contre l'ETA ne changera pas quant au fond, mais ses modalités pourraient se modifier car nous entrons dans une phase différente.* » C'est ce qu'on observe aujourd'hui dans les milieux gouvernementaux à Madrid, après les changements qui se sont récemment produits, dans les deux pays, parmi les principaux responsables de la lutte antiterroriste.

A Paris, avec le retour de la gauche au gouvernement, M. Joxe a succédé à la tête du ministère de l'intérieur au tandem de MM. Pasqua et Pandraud, qui avaient établi avec leurs homologues espagnols des relations particulièrement étroites. A Madrid, si les socialistes sont restés en place, un syndicaliste, M. Corcuera, a remplacé M. Barrionuevo au ministère de l'intérieur. Mais le secrétaire d'Etat à la sécurité et « numéro 2 » du ministère, M. Vera, principal coordinateur de la lutte antiterroriste, a conservé ses fonctions.

En quelques semaines, M. Joxe s'est rendu à Madrid et MM. Corcuera et Vera sont venus à Paris. Après ces contacts, en quoi les « modalités » de la collaboration vont-elles se modifier ? « *Du côté français, l'idée principale consiste aujourd'hui à concentrer la lutte sur les gros bonnets de l'ETA, et non plus sur les seconds couteaux,* nous assure un haut responsable gouvernemental espagnol qui s'occupe directement de ce thème. *En conséquence, les remises à la frontière par la procédure d'urgence et les rafles passeront dorénavant au second plan. Il est vrai que la plupart des proches de l'ETA qui auraient pu faire l'objet de telles mesures ont quitté le Pays basque et mènent aujourd'hui une vie apparemment normale dans d'autres zones du territoire français.*

» *Or,* observe notre interlocuteur, *nous sommes d'accord que le plus important en ce moment est de découvrir les principaux dirigeants de l'organisation, et surtout deux d'entre eux : José Ternera et Artapalo* (pseudonymes, respectivement, de Jose Antonio Urrutikoetxea et de Francisco Mugica). *Les capturer pourrait être aujourd'hui décisif (...). Nous comprenons parfaitement que la police française ne peut pas concentrer tous ses effectifs au Pays basque, car elle doit faire face à d'autres problèmes de sécurité intérieure. En outre, il est vrai que l'ETA prend davantage de mesures de sécurité. Nous savons que les Basques espagnols qui tentent d'entrer en contact en France avec les principaux dirigeants de l'organisation éprouvent chaque fois plus de difficulté.* » « *L'une de ces mesures de précaution consiste à changer de domicile,* poursuit le responsable gouvernemental. *Nous disposons d'informations suivant lesquelles plusieurs dirigeants de l'ETA ont quitté le Pays basque français pour s'installer à Paris, où ils disposent de plusieurs appartements et où il est plus difficile de les retrouver.* »

Les conversations d'Alger

Notre interlocuteur considère que l'évolution de la collaboration française dépendra d'un élément-clé : « *Il s'agit de savoir si nous reprenons ou non les conversations d'Alger avec l'ETA. Si celle-ci libère Emiliano Revilla* [l'homme d'affaires enlevé par l'ETA en février dernier] *et si nous pouvons obtenir une garantie fiable qu'elle ne réalisera pas d'attentats pendant la durée des conversations, celles-ci pourront recommencer* ».

Et de poursuivre : « *Ce que nous attendons du gouvernement français, dans ce cas, serait différent. Je crois que son rôle serait surtout de faire pression sur l'ETA pour qu'elle respecte la trêve, en la menaçant de reprendre les expulsions à la frontière si les attentats recommençaient. En outre, dans l'hypothèse où nous parviendrions à Alger à certains accords, la France pourrait nous aider à trouver des pays d'accueil pour les membres de l'ETA coupables d'assassinats qui ne peuvent pas se réinsérer à court terme dans la société espagnole.* »

Notre interlocuteur est-il optimiste sur l'avenir des conversations d'Alger ? « *Je crois qu'elles ne peuvent pas durer indéfiniment : la société espagnole le comprendrait de plus en plus difficilement si les attentats se poursuivaient et si les morts continuaient à s'accumuler. Mon sentiment, c'est que nous pourrons tenter une fois encore de reprendre les conversations à Alger, mais que ce sera la dernière. Si elles échouaient à nouveau, les interlocuteurs seraient définitivement brûlés et il faudrait alors laisser passer beacoup de temps avant de songer à reprendre ce chemin.* »

Les interlocuteurs du gouvernement à Alger disposent-ils d'un pouvoir suffisant au sein de leur organisation ? « *Il existe actuellement trois pôles au sein de l'ETA : les dirigeants installés en France, ceux d'Algérie et les prisonniers en Espagne. Mais les premiers disposent aujourd'hui de 90 % du pouvoir de décision effectif : il y a eu une très forte concentration de pouvoir au sein de l'organisation. Ceux d'Alger ne sont plus que des intermédiaires. Mais ce sont les seuls que nous pouvons rencontrer.* »

Comment les conversations futures pourraient-elles se dérouler ? « *Elles devraient être doubles : d'une part, il s'agit d'aborder avec l'ETA les problèmes techniques : calendrier de libération des prisonniers, problèmes des armes, etc. Quant aux problèmes politiques, ils devraient être examinés entre partis politiques. Ce pourrait être, dans un premier temps, avec toutes les formations représentées au Pays basque. Je pense que toutes les revendications présentées par l'ETA, même le rattachement de la Navarre au Pays basque ou la reconnaissance du droit à l'autodétermination, pourraient faire l'objet de discussions. Mais au sein des institutions et non pas pistolet en main.* »

THIERRY MALINIAK.

ÉTATS-UNIS

Choisi pour diriger la campagne de M. Bush

M. Baker secrétaire au Trésor, est remplacé par M. Brady

Le secrétaire américain au Trésor, M. James Baker, a démissionné pour diriger la campagne électorale du vice-président George Bush. Il sera remplacé par M. Nicholas Brady, a annoncé, le vendredi 5 août, le président Ronald Reagan.

Cette démission était attendue depuis quelque temps, et ne pouvait donc surprendre les milieux financiers. Qui plus est, le remplacement de M. Baker par M. Brady laisse entendre que la politique soutenue par le premier sera poursuivie par le second. Ancien sénateur républicain du New-Jersey, président d'une banque d'affaires de New-York, *M. Nicholas Brady a été propulsé* sur l'avant-scène internationale par le krach d'octobre 1987. C'est lui qui dirigea la commission d'enquête sur les conséquences du krach réclamée par M. Reagan. Que les conclusions de cette enquête n'aient pas entièrement satisfait le président américain n'a pas empêché les milieux financiers d'en apprécier la rigueur et l'originalité. Une de ses tâches principales sera de maintenir le calme sur les marchés financiers. Il aura aussi à s'assurer que les difficultés de l'Argentine ne se transforment en nouvelle grave crise de la dette.

C'est précisément sur ce dossier de la dette des pays en voie de développement que M. Baker aura connu sa plus grande déconvenue. Le plan qu'il avait proposé, à l'automne 1985, de relance des prêts aux pays les plus endettés n'a pas suscité un grand enthousiasme.

Cependant, M. Baker – *qui pourrait* très bien retrouver son poste si M. Bush était élu – laissera surtout le souvenir de l'habile artisan d'une réforme fiscale sans précédent. Il sut également négocier la baisse du dollar en septembre 1985 avec les ministres des finances des pays industrialisés. *On n'oublie pas* cependant qu'il laisse derrière lui une situation difficile avec non seulement l'énorme déficit budgétaire, mais aussi le déséquilibre constant du commerce extérieur. C'est sous la présidence de M. Ronald Reagan que les Etats-Unis sont passés du statut de premier créancier mondial à celui de pays le plus endetté...

DANEMARK

Le paiement d'une taxe sur les intérêts des emprunts déclenche une fronde des contribuables

COPENHAGUE
de notre correspondante

Le premier ministre danois, M. Poul Schlüter (conservateur) a brusquement interrompu, mercredi 3 août, les vacances qu'il passait dans sa maison de campagne non *loin de la capitale. Après consulta*tion avec les membres de son cabinet (tripartite centre-droit), il a convoqué le Parlement pour une session extraordinaire le mardi 16 août.

Cette décision, qui n'a pas été prise de plein gré, mais elle s'imposait d'urgence, car quatre des formations de l'opposition (les sociaux-démocrates, les Socialistes du peuple, le Centre démocrate et le Parti du progrès) étaient en train de rassembler à la hâte les soixante-douze *signatures* de députés exigées par la Constitution pour que la Chambre unique (cent soixante-dix neuf sièges) puisse se réunir en dehors de ses sessions normales. *Cette action commune spectaculaire* répondait à une agitation croissante des contribuables, agitation prête à se transformer en une *véritable* fronde. En effet, alors que la plupart d'entre eux s'apprêtaient à prendre le large pour leurs congés annuels (en juillet), ils avaient reçu du fisc une notice les invitant à payer, avant le 20 août, la taxe sur les intérêts des emprunts qu'ils avaient contractés dans le passé pour leur consommation privée. Ce nouvel impôt voté en *octobre 1986 et s'appliquant* à l'année 1987 visait initialement à faire passer aux Danois leur habitude désastreuse de tout acheter à crédit.

C'était la première fois qu'il devait être payé. Or les responsables des services fiscaux le reconnaissent eux-mêmes, il est en soi source de véritables erreurs, voire de chaos. Parce que le texte qui l'a institué a prévu toute une série de cas d'espèce, il est apparu trop souvent impossible de distinguer entre les emprunts consacrés uniquement à la consommation privée et ceux qui entrent dans la catégorie des investissements, les plus malins arrivant, bien sûr, à *arranger les choses à leur* avantage.

Neuf cent mille personnes sont concernées par cet impôt inédit mais, au 1er août, l'administration fiscale n'avait réussi qu'à expédier *sept* cent mille lettres aux intéressés (beaucoup de ces missives sont arrivées en leur absence) les deux cent *mille* autres *étant restées en instance* aux fins d'examen plus approfondi.

Face aux protestations innombrables des « victimes » de cette opération, qui intervenait en plein été, plusieurs journaux locaux ont commencé à lancer de véritables campagnes incitant à la désobéissance civique. « *Ne payez pas !* », écrivait en première page un quotidien à gros tirage de Copenhague. Et de nombreux articles et lettres de lecteurs sommaient le gouvernement de supprimer bel et bien cet instrument de torture économique impossible à gérer.

Un délai de cinq mois

Le gouvernement a *choisi de suivre* l'appel des plus modérés. Il a accepté de repousser la date de paiement du 20 août 1988 au 20 janvier 1989, un délai qui devrait permettre *à chacun, a dit le premier ministre,* de clarifier sa situation et de mettre de l'ordre dans ses affaires.

M. Schlüter aurait pu se contenter de parapher un simple décret. Mais il a estimé qu'il était préférable de s'en remettre, pour appuyer cette mesure, au Folketing, qui avait voté, il a deux ans, cette loi si contestée.

En principe, cette session extraordinaire devrait être brève (quelques heures). Il ne faut pas s'attendre qu'elle débouche, comme celle de l'été 1987, sur de nouvelles élections anticipées. *Personne,* pour l'instant, ne souhaite aller aux urnes, ni à gauche, *ni à droite.* Trois élections générales en un an, ce serait vraiment trop. De surcroît, les sondages, depuis juin, révèlent une montée constante du Parti du progrès qui, depuis quinze ans, s'est fait, avec constance, le pourfendeur musclé de l'hydre fiscale.

Au 1er août, des citoyens scrupuleux avaient cependant déjà versé 70 millions de couronnes de cet impôt. Mais le gouvernement compte qu'il devrait lui rapporter en tout 1,8 milliard de couronnes.

CAMILLE OLSEN.

ITALIE

Le juge Domenico Sica est nommé haut-commissaire à la lutte contre la Mafia

ROME
de notre correspondant

Le gouvernement italien a nommé, vendredi 5 août, un des magistrats les plus respectés du pays, M. Domenico Sica, à la tête du haut-commissariat pour la coordination de la lutte contre la Mafia. Il remplace à ce poste M. Pietro Verga, qui part à la retraite.

Cet organisme avait été créé après l'assassinat, en septembre 1982, du préfet de Palerme, le général Alberto Dalla Chiesa, *mais il* n'a en fait jamais joué de rôle important dans le combat contre Cosa nostra. En choisissant, pour le diriger, un homme connu pour sa rigueur et *pour son efficacité,* le gouvernement entend répondre à tous ceux qui réclament un engagement plus ferme du pouvoir central contre la Mafia.

Il s'efforce également de mettre un terme à la polémique déclenchée par la *démission du juge Giovanni* Falcone et de ses collègues du « pool anti-Mafia » de Palerme, ainsi que par le désaveu que leur a infligé le Conseil supérieur de la magistrature.

Actuellement substitut du procureur de la *République* de Rome, Domenico Sica, cinquante-six ans, a eu, au cours de sa carrière, à enquêter sur quelques-unes des affaires les plus importantes et les plus troubles de l'histoire italienne des dix dernières années. Considéré comme un expert en matière de terrorisme, il s'est ainsi occupé du meurtre, par les Brigades rouges, du président de la démocratie chrétienne Aldo Moro, en 1978, et de l'attentat meurtrier commis en décembre 1985 par un commando palestinien à l'aéroport de Rome-Fiumicino, mais aussi de la tentative d'assassinat du pape Jean-Paul II sur la place Saint-Pierre.

M. Sica a également enquêté sur la loge pseudo-maçonnique P 2 de Licio Gelli ou sur le « détournement » des services secrets italiens par un groupe d'officiers liés à l'extrême droite.

En revanche, il ne s'est jamais *occupé directement d'enquêtes sur* la Mafia, un handicap sérieux, quelles que soient ses qualités et son expérience. En fait, les résultats du nouveau haut-commissaire dépendront avant *tout* des moyens que lui donnera l'Etat.

Durement *critiqué* ces derniers jours pour son indifférence et sa discrétion, le ministre de l'intérieur, M. Antonio Gava, a affirmé que M. Sica disposerait d'une véritable structure d'enquête et de l'autonomie financière. Il a même indiqué que le haut-commissariat aurait son propre service secret de renseignement.

Scepticisme à Palerme

Pour faire bonne mesure, M. Gava a également annoncé la création d'unités de police judiciaire dans tous les commissariats de Palerme et l'envoi de trois cents fonctionnaires supplémentaires aux services de police judiciaire de la préfecture. Ces derniers s'occuperont de la « micro-criminalité », allégeant ainsi la tâche des unités anti-Mafia.

Mais, dans la capitale sicilienne, le scepticisme domine. Plusieurs responsables politiques locaux rappellent l'expérience Dalla Chiesa pour affirmer que la nomination d'une personnalité forte ne sert *souvent* qu'à couvrir l'absence de moyens véritables.

(Intérim.)

EN BREF

● **BELGIQUE : procès des Cellules communistes combattantes.** – Six membres d'organisations terroristes d'extrême gauche accusés d'avoir organisé une campagne d'attentats en 1985 comparaîtront devant la cour d'assise de Bruxelles le 26 septembre. Quatre suspects – Pierre Carette, Didier Chevolet, Pascale Vandegeerde et Bertrand Sassoye – appartiendraient aux Cellules communistes combattantes (CCC), qui ont revendiqué vingt et un attentats à la bombe. Deux autres prévenus – Luc Van Acker et Chantal Paternostre – du Front révolutionnaire d'action prolétarienne (FRAP) sont accusés d'avoir commis trois attentats à la bombe. – *(AFP.)*

● **ESPAGNE : arrestation du « cerveau » présumé de l'enlèvement de Mélodie Nakachian.** – Le « cerveau » présumé de l'enlèvement, en novembre dernier, de la petite Mélodie Nakachian, un truand français du nom de Jean-Louis Camerini, a été arrêté, le jeudi 4 août, à Barcelone. Il a été appréhendé en compagnie d'un complice qui avait été chargé de louer les appartements où Mélodie Nakachian, la fillette de cinq ans de la chanteuse sud-coréenne *Kimera* et de l'homme d'affaires libanais Raymond Nakachian, aurait été détenue. D'après la police espagnole, Camerini projetait diverses opérations, dont un nouvel enlèvement. – *(AFP.)*

● **ÉTATS-UNIS : un Blanc avait l'intention d'assassiner Jesse Jackson.** – Un partisan de la suprématie de la race blanche a plaidé coupable, le jeudi 4 août, de tentative d'assassinat du pasteur noir et ancien candidat à l'investiture démocrate pour l'élection présidentielle, Jesse Jackson. Londell Williams, trente ans, avait été arrêté le 13 mai dernier avec sa femme, non loin de Saint-Louis (Missouri), après l'enregistrement d'une conversation avec un informateur du FBI qui a permis d'établir que l'accusé projetait de tuer M. Jackson le 4 juillet. – *(AFP.)*

● **PAKISTAN : assassinat d'un dirigeant chiite pro-iranien.** – Le dirigeant chiite pakistanais le plus en vue, *Allama Arif al-Husseini, a été* assassiné vendredi 5 août à Peshawar. Agé de quarante-deux ans, il était un partisan déclaré de l'imam Khomeiny. Le président Zia a adressé un appel *au calme à la population du* pays, qui compte environ 15 % de chiites. Il a accusé les *« ennemis du Pakistan et de l'islam »* de vouloir *« détruire l'unité et la cohésion nationales ».* L'allocution du chef de l'Etat n'a pas empêché que des manifestations de protestations aient lieu dans plusieurs villes du pays. Un deuil national d'une journée a été annoncé pour ce samedi dans tout l'Iran, a annoncé Radio-Téhéran. – *(Reuter-AFP.)*

● **RFA : Mathias Rust interdit provisoirement de vol.** – Le jeune pilote ouest-allemand Mathias Rust s'est vu retirer vendredi 5 août son *brevet pour avoir* violer les règlements nationaux et internationaux de l'aviation. C'est seulement lorsqu'il se sera expliqué sur son vol à Moscou – où il avait atterri avec un *monomoteur sur la place Rouge,* le 28 mai 1987 – que les autorités prolongeront éventuellement son brevet, a précisé le porte-parole de l'Office économique de Hambourg. – *(AFP.)*

● **Reddition de preneurs *d'otages à la prison de Karlsruhe.*** – Une intervention éclair des forces spéciales de police a mis fin sans effusion de sang, dans la soirée du vendredi 5 août, à une prise d'otages qui avait débuté dans l'après-midi à la prison de Bruchsal, près de Karlsruhe. *Trois prisonniers armés,* réputés dangereux, menaçaient d'exécuter un de leurs dix otages si leurs exigences – une voiture, 300 000 marks (environ 1 million de francs), un poste de radio et un téléviseur – n'étaient pas satisfaites. La *rapidité de l'intervention policière* a empêché les preneurs d'otages d'ouvrir le feu. – *(AFP, Reuter.)*

Le numéro du « Monde » daté 6 août 1988 a été tiré à 481 011 exemplaires

A C D E F G H

A Void (Meuse)

Référendum pour les salariés de l'entreprise déménagée

Le maire de Void (Meuse) a *décidé* d'organiser le lundi 8 août un référendum à l'intention des vingt-trois salariés de l'usine Mécatronic, pour savoir si ces derniers sont favorables à la proposition du groupe HPF (Horlogerie, photographie française) de les muter à Bonneville, en Haute-Savoie.

L'usine Mécatronic, qui fabrique des composants pour téléphones, avait été déménagée le mardi 2 août, alors que le personnel, en vacances, n'avait pas été informé (*le Monde* du 5 août). Le matériel avait été transporté au siège d'HPF, dont Mécatronic est une filiale, à Bonne*ville.*

Le 5 août, la direction d'HPF a écrit aux vingt-trois salariés pour leur proposer de rejoindre Bonneville, « *sachant que les frais de déménagement afférents à ce déplacement seront pris en charge par la société* ». M. Gilbert, le maire UDF de Void, a qualifié l'initiative du groupe de « *procédé de pirates* ».

● **La CGT hostile à Eurodisneyland.** – L'union régionale CGT Ile-de-France *a affirmé, le 5 août,* sa « *totale opposition* » à la réalisation du parc de loisirs Eurodisneyland à Marne-la-Vallée (Seine-et-Marne), dont les travaux d'aménagement viennent de commencer. « *Il est prévu un investissement total de 50 milliards de francs. Prudente, la société américaine Walt Disney n'investit pour l'heure que 450 millions* », déclare la CGT dans un communiqué. « *Par contre,* poursuit-elle, *à ce jour les financements publics de l'Etat, de la région et des collectivités territoriales représentent 1,6 milliard de francs, auxquels il convient d'ajouter les dégrèvements fiscaux et les prêts bancaires à faible taux d'intérêt.* » L'union régionale CGT précise que la réalisation de ce parc est un « *mauvais choix* » économique, social, culturel et financier. D'après elle, il contribuera à accentuer le « *dépérissement économique* » de la région tandis que « *la précarité et les bas salaires* » seront les caractéristiques des emplois.

Le conflit des mineurs de Gardanne

Le ministre de l'industrie est prêt à recevoir les syndicats

Alors que le conflit des mineurs des Houillères de Provence à Gardanne (Bouches-du-Rhône) est dans l'impasse, M. Roger Fauroux, ministre de l'industrie, a fait savoir, dans la soirée du 5 août, qu'il était « *prêt à recevoir la direction des Charbonnages de France et successivement les organisations syndicales représentatives concernées, le lundi 8 août* ». Le samedi 6 août, M. François Duteil, secrétaire de la CGT, a affirmé que la centrale se rendra à cette réunion « *avec la volonté de participer à une véritable négociation* ». « *Il est hors de question,* a-t-il ajouté, *de s'en tenir à débattre des seules conditions de la reprise du travail.* »

La direction des Houillères, nous indique notre correspondant, a annoncé que 212 grévistes ont accepté par lettre les propositions de reprise faites par la direction des Charbonnages de France, le 27 juillet. Il leur a été versé une avance de 4 500 F sur la somme de 13 200 F qui doit revenir à chaque mineur de fond (12 400 F pour le personnel de jour) reprenant le travail. L'effectif des non-grévistes serait désormais de 1 219 soit 70 % des 1 739 salariés.

Le bureau confédéral de la CGT a décidé d'ouvrir une « *souscription nationale* » au profit des mineurs en grève afin de leur donner « *les moyens de leur lutte* ». Il appelle à adresser les versements à son siège de Montreuil ou au syndicat des mineurs CGT de Gardanne. La commission exécutive de la CFDT a réaffirmé « *sa solidarité* » avec son syndicat local, qui a appelé à la reprise du travail et condamné, en visant la CGT, « *des pratiques qui s'éloignent des méthodes d'action d'un syndicalisme démocratique, respectueux de la dignité des personnes* ».